

2011 | DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Boursorama

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA	5
1.1 - BOURSORAMA EN BREF	5
1.1.1 - PRESENTATION DE BOURSORAMA	5
1.1.2 - CADRE REGLEMENTAIRE	6
1.2 - HISTORIQUE	6
1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA	8
1.3.1 - ORGANIGRAMME	8
1.3.2 - FILIALES	9
1.3.3 - RELATIONS ENTRE BOURSORAMA ET SES FILIALES	9
1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA	10
1.4.1 - POLITIQUE COMMERCIALE DE BOURSORAMA	10
1.4.2 - MARCHE GEOGRAPHIQUE	13
1.4.3 - LE SYSTEME D'INFORMATION	15
1.4.4 - SECURITE ET QUALITE DES SYSTEMES	18
1.5 - RESSOURCES HUMAINES	22
1.5.1 - REPARTITION DE L'EFFECTIF	22
1.5.2 - INTERESSEMENT ET PARTICIPATION	22
1.5.3 - DONNEES SOCIALES BOURSORAMA FRANCE	22
1.6 - CHIFFRES CLES	24
2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES	25
2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA	25
2.1.1 - INFORMATIONS GENERALES	25
2.1.2 - EVOLUTION DU TITRE BOURSORAMA	26
2.1.3 - DIVIDENDES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION	26
2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL	27
2.2.1 - EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	27
2.2.2 - REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	28
2.2.3 - RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	28
2.2.4 - ACCORDS EXISTANTS ENTRE LA SOCIETE ET SES ACTIONNAIRES	29
2.2.5 - MONTANT DES VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	29
2.2.6 - INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	30
2.2.7 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR TITRES DE LA SOCIETE	30
2.2.8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET LEUR UTILISATION EN 2011	30
2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE	31
3. RAPPORT DE GESTION	33
3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA	33
3.2 - INDICATEURS DE GESTION	36
3.3 - SYNTHESE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION	36
3.4 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES	36
3.5 - DONNEES BOURSIERES	36
3.6 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS	37

3.7 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	37
3.8 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	38
3.9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	38

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **39**

4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
4.1.1 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	39
4.1.2 - ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	45
4.1.3 - COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	45
4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX	45
4.2.1 - ABSENCE DE CONFLIT D'INTERETS	45
4.2.2 - ABSENCE DE CONDAMNATION	46
4.3 - DIRECTION GENERALE	46
4.4 - COMITE EXECUTIF	46
4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	47
4.5.1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	47
4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION	52
4.6.1 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	52
4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	63
4.7.1 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DU CONTROLE INTERNE	63
4.7.2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	65
4.7.3 - LA PRODUCTION ET LE CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE	67
4.7.3.1 - LA PRODUCTION DES DONNEES FINANCIERES ET DE GESTION	67
4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	71
4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	72

5. SITUATION FINANCIERE **74**

5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011	74
5.2 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	80
5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011	139
5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011	140
5.5 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	143
5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011	167

6. GESTION DES RISQUES **168**

6.1 – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITE	168
6.3.1 - LES RISQUES DE CREDIT	168
6.1.2 - LES RISQUES DE MARCHE	174
6.1.3 - LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITE	174
6.1.4 - LES RISQUES OPERATIONNELS	176
6.2 - RISQUES JURIDIQUES	177
6.3 - AUTRES RISQUES	177
6.3.1 - L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	177
6.3.2 - RISQUE DE MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	177
6.3.3 - RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT	178

6.3.4 - RISQUES SUR ENGAGEMENTS HORS BILAN	178
6.3.5 - RISQUE DE BLANCHIMENT	178
6.3.6 - LE RISQUE LIE AUX SYSTEMES D'INFORMATION	178
6.3.7 - DESCRIPTION DES PLANS MONDIAUX D'ASSURANCES	179
6.4 - METHODES UTILISEES	180
7. ELEMENTS JURIDIQUES	181
7.1 - STATUTS	181
7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	188
8. CONTROLE DES COMPTES	192
8.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	192
8.1.1 - COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	192
8.1.2 - COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	192
8.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	193
9. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	194
9.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	194
9.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	194
10. TABLES DE CONCORDANCE	195
10.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE	195
10.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION	197
10.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	198
10.3.1 - INFORMATIONS PERIODIQUES ET OCCASIONNELLES	198
10.3.2 - INFORMATIONS DIFFUSEES VIA DES COMMUNIQUEES DE PRESSE	199
10.3.3 - PUBLICITE FINANCIERE	199
10.3.4 - INFORMATIONS PUBLIEES AU BALO	199
10.3.5 - INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS	200
10.3.6 - INFORMATIONS PUBLIEES ET PUBLICATION DANS UN JOURNAL D'ANNONCES LEGALES	200
11. CONTACTS	201



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26/04/2012, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

1. HISTORIQUE ET PRESENTATION DU GROUPE BOURSORAMA

1.1 - BOURSORAMA EN BREF

1.1.1 - Présentation de Boursorama

Créé en 1995, le développement du Groupe Boursorama s'est appuyé, au cours des années, sur un contexte de marché favorable lié au développement de l'e-commerce, grâce à la pénétration croissante d'Internet dans les foyers et des smartphones, et à l'élargissement de l'offre de vente en ligne de produits financiers. Premier acteur à proposer en 1995 une offre de courtage de produits dérivés sur minitel à destination des investisseurs particuliers, le Groupe Boursorama est devenu en un peu plus de 15 ans un acteur majeur de l'investissement, de l'épargne et de la banque en ligne en Europe avec 6,5 millions d'ordres exécutés en 2011, 950 000 comptes et 14,4 milliards d'Euros d'encours gérés (titres vifs, OPCVM, Assurance Vie et dépôts clients) à fin décembre 2011.

Le groupe est présent dans quatre pays : France, Royaume-Uni, Allemagne et Espagne.

Boursorama est présent en France avec une offre articulée autour de deux pôles, Boursorama Banque et boursorama.com :

- Boursorama Banque : depuis son origine, la gamme de produits de Boursorama Banque n'a cessé de s'étoffer et s'étend à présent du compte bancaire classique au crédit immobilier en passant par les produits de courtage et d'épargne. En 2011, Boursorama Banque a confirmé son statut de banque en ligne de référence en France en recevant les trophées de meilleure banque en ligne et de l'innovation décernés par le magazine Le Revenu en septembre 2011.
- boursorama.com est le portail de référence en matière d'information financière et économique en ligne. Le site boursorama.com agrège les informations économiques, financières et patrimoniales de différentes sources afin de répondre aux attentes de l'ensemble de ses visiteurs, du boursier actif à l'investisseur long terme. En raison de sa notoriété et de son audience de plus de 10,6 millions de visiteurs uniques par mois en décembre 2011 (source: Google analytics – 12/2011), Boursorama est un support de communication efficace pour des annonceurs financiers et non financiers souhaitant promouvoir leur marque auprès d'une cible privilégiée d'internautes CSP+. L'accès à Boursorama Banque se fait via le portail www.boursorama.com.

Le groupe est également présent, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne :

Présent au Royaume-Uni au travers de sa filiale Selftrade, Boursorama s'est hissé parmi les acteurs clés du courtage en ligne en 2005 grâce à l'acquisition de Squaregain. En 2006, le groupe a restructuré ses activités au Royaume-Uni en concentrant son activité de courtage en ligne B2C au sein de Selftrade. En octobre 2006 la finalisation de cette réorganisation s'est concrétisée par la vente de Squaregain à Société Générale Securities Services (SGSS).

En 2011, l'obtention de la licence bancaire auprès du Financial Services Authority (FSA) a permis à Selftrade de collecter les dépôts des clients et ainsi de proposer depuis décembre 2011 un Cash Investment Saving Account (Cash ISA), produit d'épargne bilanciel à fiscalité avantageuse complétant ainsi son offre en ligne.

Historiquement présent en Allemagne depuis 1997 sous la marque Fimatex, Boursorama a acquis OnVista AG en 2007, propriétaire du premier site d'informations financières en ligne www.onvista.de. Suite à la cession des activités périphériques du groupe OnVista AG et au lancement de la nouvelle identité OnVista Bank une nouvelle offre commerciale innovante (offre tarifaire Free Buy) destinée en priorité aux traders actifs a été lancée en 2009. Puis en 2010, OnVista Bank a acquis le portefeuille de clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet (environ 10 000 clients).

En 2011, OnVista Bank se positionne comme un challenger dynamique du marché du courtage en ligne allemand et un acteur clé de l'information financière en ligne avec le site onvista.de qui comptait à fin décembre 2011 près d'un million de visiteurs uniques. (Source AGOF)

Présent historiquement au travers d'une activité de courtage en Espagne sous la marque SelfTrade Bank, la filiale SelfBank créée en 2009, est une joint venture entre Boursorama (51 %) et La Caixa (49 %) et propose une offre de courtage, d'épargne et de banque en ligne.

1.1.2 - Cadre réglementaire

Boursorama est un établissement de crédit prestataire de services d'investissement, régi par les dispositions du Code Monétaire et Financier. Boursorama dispose de l'agrément pour effectuer toutes les opérations de banque et les prestations de services d'investissement suivantes : réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, exécution d'ordres pour le compte de tiers, de placement, de tenue de compte-conservation et de conseil en investissement.

L'activité de placement implique la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs pour le compte d'un nouvel émetteur (article 312-5 du règlement Général de l'AMF) et introduit une obligation d'information importante pour le prestataire.

Afin de répondre à cette obligation, Boursorama offre à ses clients la possibilité de consulter sur son site Internet l'ensemble des informations relatives à la Société. Ces informations proviennent soit de la Société elle-même, soit des Autorités de marché, grâce à des liens hypertextes entre les sites, ce qui permet d'éviter d'éventuelles erreurs de retranscription. La prise d'ordres se fait par les canaux à distance : sur le site Internet et par téléphone.

En tant qu'établissement de crédit, Boursorama est soumis à un dispositif de surveillance prudentiel, qui a pour objet de fixer certaines contraintes pour assurer la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier des établissements de crédit.

Les ratios à respecter sont les suivants :

- Adéquation des fonds propres par rapport aux risques (risques de crédit et risques opérationnels) ;
- Contrôle des grands risques ;
- Ratio de liquidité ;
- Représentation du capital minimum.

Les premier et deuxième critères sont suivis sur une base consolidée au niveau du Groupe Société Générale. Les troisième et quatrième critères sont suivis sur une base individuelle.

En outre, Boursorama a mis en place un système de contrôle interne répondant aux exigences de la réglementation (Règlement CRBF 97-02).

En application des articles 313-3 et 313-4 du Règlement Général de l'AMF et de sa décision 97-09 du 2 décembre 1997, Boursorama a nommé un déontologue et responsable du contrôle des services d'investissements (RCSI). Ce dernier s'est vu délivrer par l'AMF, au terme d'un examen, la carte de responsable du contrôle des services d'investissements et services assimilés (RCSI).

Conformément aux dispositions des articles 11-8 et suivants du Règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, Boursorama a désigné un responsable en charge de la filière « risques ».

1.2 - HISTORIQUE

Boursorama, acteur majeur de la finance en ligne en Europe, est né du rapprochement de Fimatex et de Finance Net (propriétaire du portail boursorama.com) en 2002. Depuis lors, le Groupe a confirmé son implantation européenne grâce aux acquisitions de Selftrade en 2002, de CaixaBank France en 2006 et d'OnVista AG en Allemagne en 2007.

Création (1995-1997)

1995

Fimatex : création de la société et démarrage de l'activité sur Minitel permettant aux particuliers d'intervenir sur le Matif, le Monep et les valeurs mobilières en temps réel.

1996

Fimatex : lancement du GTS (Global Trading System), premier logiciel d'information et de transactions en temps réel.

Finance Net : Patrice Legrand et Stéphane Mathieu créent la société Finance Net.

1997

Fimatex : lancement de la succursale en Allemagne (Francfort).

Finance Net : création et développement du site www.financenet.com.

Selftrade : création de la société Selftrade.

Expansion (1998-1999)

1998

Fimatex : lancement du 1^{er} site transactionnel de courtage en ligne en France (www.fimatex.fr).

Finance Net : création du site d'information financière gratuite (www.boursorama.com).

Selftrade : obtention de l'agrément en qualité d'entreprise d'investissement et démarrage de l'activité.

1999

Fimatex : passation d'ordres sur les téléphones WAP.

Finance Net : www.boursorama.com devient le 1^{er} site d'information économique et financière en France.

Selftrade : mise en place d'une plate forme OPCVM et possibilité d'accéder au marché américain (Nyse & Nasdaq).

IPO (2000)

Fimatex : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 22 mars, www.fimatex.fr est le 1^{er} site Internet en France à recevoir la certification AFAQ Webcert.

Finance Net : www.boursorama.com est élu « clic d'or » du meilleur site de communication financière.

Selftrade : introduction en Bourse (Nouveau Marché) le 17 mars. Création de filiales en Espagne et au Royaume-Uni et élargissement de la gamme de produits. Rachat de Selftrade par DAB Bank.

Rationalisation (2001)

Fimatex : élargissement de la gamme vers des produits d'épargne avec Fimatex Transparence PEA et E-Volution (assurance-vie).

Finance Net : lancement du 1^{er} jeu de simulation boursière (plus de 100.000 participants) et création du panel Boursoscan.

Selftrade : lancement du 1^{er} « fonds de pension » français. Agrément bancaire pour les activités en France.

Croissance (2002-2003) : la naissance d'un acteur majeur du courtage en ligne en Europe

2002

Mars : annonce du rapprochement entre Finance Net (portail Boursorama) et Fimatex.

Octobre : lancement de la nouvelle offre commerciale Boursorama-Fimatex.

Décembre : annonce de l'acquisition de la société Selftrade.

2003

Janvier : changement de dénomination sociale du Groupe : Fimatex devient Boursorama.

Mars : finalisation de l'acquisition de Selftrade.

Mai : bascule des plates-formes informatique et de back-office de Selftrade dans Boursorama.

Septembre : fusion juridique et lancement de la nouvelle offre commerciale commune Boursorama Invest.

Développement (2004-2006) : Boursorama devient une banque en ligne

2004

Mars : lancement de Boursorama Vie, le nouveau contrat d'Assurance Vie du Groupe.

Juin : lancement de l'offre Ultimate Trader à destination des boursiers actifs.

Septembre : lancement de l'offre d'accès gratuit à l'épargne avec 0% de droit d'entrée sur Boursorama Vie et la commercialisation du compte Boursorama 0% dédié aux OPCVM.

2005

Janvier : lancement de Boursorama Patrimoine, nouvelle rubrique du portail autour de la thématique patrimoniale.

Février : acquisition de la société de gestion allemande Veritas.

Août : acquisition du courtier en ligne Squaregain (ex Comdirect UK).

Décembre : Boursorama Invest devient Boursorama Banque. Ce changement d'identité s'accompagne de l'enrichissement de la gamme de produits d'un compte courant bancaire auquel peut être associé une carte de paiement.

2006

Février : annonce du rapprochement avec CaixaBank France.

Août : fusion absorption de la société CaixaBank France.

Octobre : finalisation de la réorganisation des activités au Royaume-Uni, vente de Squaregain.

Novembre : fusion technologique avec CaixaBank France.

Décembre : lancement de la nouvelle offre bancaire Boursorama Banque.

Boursorama consolide sa position en France et étend son empreinte européenne

2007

Mars : cession de Caixa Gestion à la Société Générale Asset Management (SGAM).

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « La Tribune ».

Septembre : annonce de l'acquisition d'OnVista AG, propriétaire du premier portail d'informations financières en Allemagne.

2008

Janvier : annonce de la création d'une banque en ligne en joint-venture avec la Caixa. En France, Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le quotidien « Le Monde Argent ».

Mai : lancement du site internet www.onvista-bank qui se substitue à www.fimatex.de.

Juillet : en Allemagne, cession du gestionnaire d'actifs Veritas. OnVista AG cède ses régies publicitaires Ligatus et Ad2Net ainsi que le portail médical www.onmeda.de.

Septembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Challenges ».

Octobre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

2009

Février : Création de Self Bank en Espagne en partenariat avec la Caixa.

Juin : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital ».

Août : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Le Revenu ».

Décembre : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « La Tribune ».

Cap sur la banque en ligne en France

2010

Janvier : Boursorama Banque élue Service Client de l'année 2010 – catégorie Banque en ligne.

Février : Boursorama Banque élue la banque la moins chère par le magazine « Capital » et par « Le Monde Argent ».

Mai : Nouvelle campagne de communication / « La banque en ligne avec son époque ».

Août : Boursorama poursuit son développement en Allemagne - Acquisition du portefeuille de clients allemands de Nordnet par OnVista Bank. De nombreuses innovations (détaillées pages 11-12)

Confirmation de la stratégie de banque en ligne, accélération des innovations et développement de la banque sur mobile

2011

Février : deuxième version du Money Center, service gratuit et automatisé de gestion des finances personnelles, avec l'agrégation automatique des comptes bancaires externes. Boursorama Banque élue la banque la moins chère (Le Monde Argent).

Mars/Mai : lancement de l'application mobile bancaire respectivement sur iPhone et Android pour gérer ses finances au quotidien sur mobile, enrichissement de l'application en décembre avec un accès complet à la bourse.

Mai : lancement de « Direct Emetteurs », négociation en direct entre les investisseurs particuliers et les émetteurs partenaires sur les warrants, turbos et certificats.

Août : refonte du portail boursorama.com.

Septembre : Boursorama Banque reçoit les trophées de la meilleure banque en ligne et de l'innovation par le magazine Le Revenu.

Septembre : lancement d'une nouvelle offre tarifaire, le tarif « Découverte » pour accéder à la bourse à moindre frais.

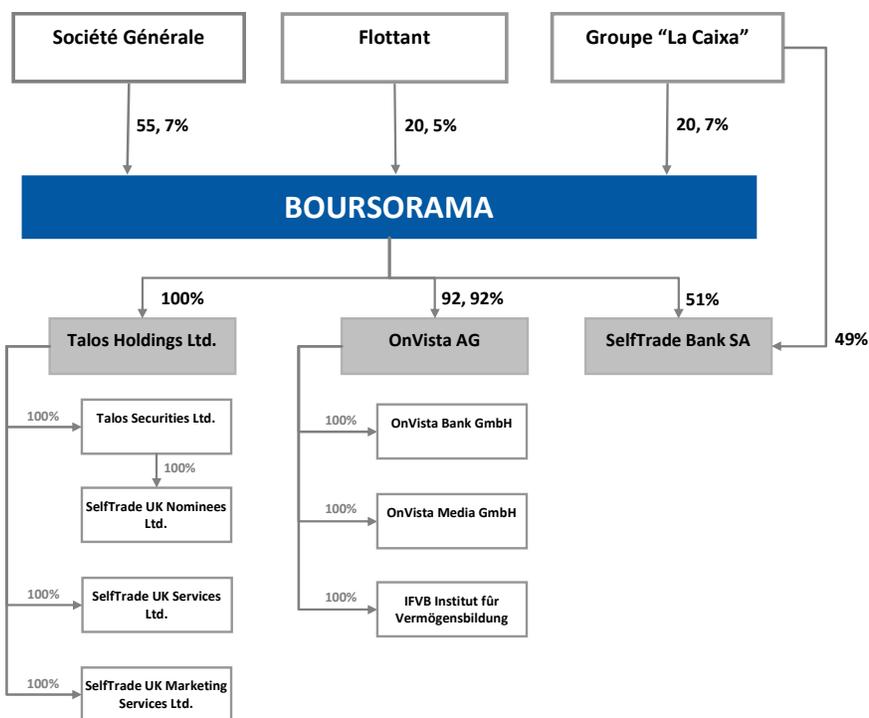
Octobre : Selftrade obtient la licence bancaire au Royaume-Uni auprès du FSA. Prix de l'innovation du Forum de l'Investissement pour le MoneyCenter. Trophée d'Or e-commerce catégorie fidélisation pour les Instants CB.

Novembre : Prix Effie catégorie service pour la campagne de marque.

1.3 - ORGANIGRAMME DU GROUPE BOURSORAMA

1.3.1 - Organigramme

Organigramme juridique au 31 décembre 2011



Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues dans Boursorama par les différentes entités du groupe : Hodefi (17 039 955 actions), CaixaBank (1 168 103 actions) et EOC Caixa (1 action).

1.3.2 – Filiales

- **Royaume-Uni**

la filiale Talos Holdings Ltd. est une holding de participation dans Talos Securities Ltd., SelfTrade UK Services Ltd. et SelfTrade UK Marketing Services Ltd et SelfTrade Nominees. Talos Securities Ltd. est un courtier en ligne et depuis le 28 octobre 2011, une institution bancaire autorisée à collecter les dépôts en numéraire des clients conformément à la licence bancaire délivrée par le régulateur britannique, le FSA (Financial Services Authority). SelfTrade UK Marketing Services Ltd. fournit des services marketing à Talos Securities Ltd. ; SelfTrade Nominees a une activité résiduelle (i.e. détention de titres pour compte de clients), SelfTrade UK Services n'a plus d'activité.

La contribution aux comptes consolidés de ces entités britanniques est la suivante :

- PNB : 19 205 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 2 781 KEur
- Résultat net : 1 425 KEur

- **Allemagne**

OnVista AG est une société allemande spécialisée dans l'information financière en ligne que Boursorama a acquise au quatrième trimestre 2007. Elle détient à 100% OnVista Bank GmbH (anciennement OnVista Financial Services) laquelle exerce une activité de banque et OnVista Média GmbH qui gère le site internet www.onvista.de et www.onvista-bank.de. OnVista Media GmbH détient à 100% IFVB Institut für Vermögensbildung GmbH qui produit et distribue un éditorial mensuel publiant des analyses et évaluations financières. Les filiales OnVista Beteiligungs Holding GmbH, Trade&Get GmbH, Toast Media GmbH et Namendo GmbH ne sont pas mentionnées dans l'organigramme car elles ne réalisent aucune activité.

La contribution d'OnVista AG aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 18 732 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : 495 KEur
- Résultat net : 473 KEur

En 2011, OnVista Bank GmbH a finalisé l'acquisition du portefeuille des clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet comprenant près de 10 000 clients et représentant plus de 870 000 ordres exécutés en 2009. Grâce à cette acquisition OnVista Bank a augmenté son volume d'ordres en Allemagne et a pu bénéficier d'économies d'échelles.

- **Espagne**

La société SelfTrade Bank en Espagne détenue à 51% par Boursorama et 49% par La Caixa a été créée le 5 février 2009 et a une activité de banque en ligne.

Sa contribution aux comptes consolidés est la suivante :

- PNB : 6 875 KEur
- Résultat Brut d'Exploitation : -2 083 KEur
- Résultat net : -2 075 KEur

1.3.3 - Relations entre Boursorama et ses filiales

Les services rendus par Boursorama à ses filiales concernent essentiellement des prestations informatiques.

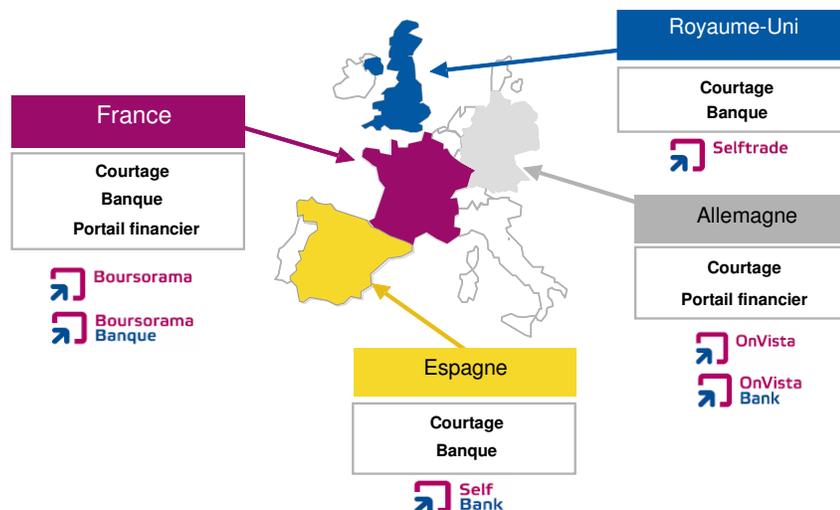
1.4 - ACTIVITE DE BOURSORAMA

1.4.1 - Politique commerciale de Boursorama

1.4.1.1 - Description de l'offre

En Europe, Boursorama intervient dans trois domaines d'activités complémentaires :

- la banque et l'épargne en ligne ;
- le courtage en ligne ;
- l'information financière en ligne.



a) Banque en ligne

En France, l'acquisition de CaixaBank France en 2006 a permis à Boursorama d'accélérer le développement de l'offre bancaire en France et de proposer aux visiteurs du portail www.boursorama.com une solution bancaire complète, innovante et performante avec des tarifs attractifs allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en Assurance Vie. Cette offre est commercialisée sur Internet sur le site www.boursorama-banque.com.

En Espagne, Boursorama distribue une offre de produits d'épargne en ligne (OPCVM) et de banque en ligne (comptes à vues, cartes bancaires et des comptes d'épargne rémunérés) sous la marque selfbank (www.selfbank.es).

Au Royaume-Uni, Selftrade a obtenu auprès du FSA en octobre 2011 une licence bancaire lui permettant de collecter les dépôts des clients. Cette autorisation est une première étape dans la mise en place d'une offre bancaire complète. En effet, ce nouveau statut de banque de dépôts, va permettre à Selftrade de proposer progressivement des produits de banque et d'épargne à ses clients. Le premier produit distribué, depuis décembre 2011, est un livret d'épargne défiscalisé (Cash ISA).

• Une offre bancaire classique à moindre coût

Depuis décembre 2006, Boursorama Banque propose en France une gamme de produits et services bancaires conçus pour répondre au mieux aux attentes des clients. La particularité de Boursorama est de proposer une offre de banque au quotidien à des tarifs très compétitifs.

- Un compte courant qui permet de réaliser toutes les opérations bancaires courantes sans frais, positionnant ainsi souvent Boursorama Banque souvent comme la banque au quotidien la moins chère de France. Les cartes VISA¹ et Visa Premier² sont gratuites sous conditions de revenus du titulaire ;
- Des produits d'épargne réglementée: LDD, PEL/CEL ; Livret A ;
- Un compte sur livret à un taux attractif sans limite de durée ni de montant ;
- Des crédits immobiliers : crédit classique à taux fixe.

Depuis 2010 SelfBank en Espagne offre également la possibilité d'ouvrir un compte courant.

¹ Conditions de revenus du titulaire de 1 350 € nets/mois minimum (2 700 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 5 000 € d'encours dans nos livres (10 000 € pour 2 titulaires)

² Conditions de revenus du titulaire de 2 400 € nets/mois minimum (3 600 € nets/mois pour 2 titulaires) ou de 10 000 € d'encours dans nos livres (15 000 € pour 2 titulaires)

- **Epargne en ligne : une offre diversifiée de produits financiers**

Boursorama, au travers de ses différentes entités en Europe permet à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome en mettant à leur disposition à des tarifs attractifs une large gamme de produits d'épargne et de services.

En France, Boursorama permet d'accéder à l'ensemble des produits d'épargne :

- Le contrat d'Assurance Vie de Boursorama, Boursorama Vie, est accessible sans droits d'entrée. (200 fonds dont 6 trackers et un fonds en Euros). Depuis septembre 2009, Boursorama propose au sein de Boursorama Vie un service de Gestion Pilotée en association avec Edmond de Rothschild Asset Management sans frais supplémentaires.
- Boursorama distribue une large gamme d'OPCVM et de FCP issus des sociétés de gestion françaises. Parmi 1 500 fonds distribués, environ 850 OPCVM sont proposés sans aucun frais d'entrée.

Au Royaume-Uni, depuis décembre 2011, Selftrade distribue un livret d'épargne défiscalisé devenant le premier acteur du marché à proposer la combinaison d'un Shares ISA et d'un Cash ISA.

En Espagne, en plus d'un large panel de produits financiers, les investisseurs peuvent également bénéficier depuis 2007 d'une offre très fournie en matière d'OPCVM.

- b) Courtage en ligne : une activité présente dans toutes les implantations**

En France, Boursorama permet d'accéder à l'ensemble des produits financiers : actions, warrants, produits dérivés (options, futures), trackers, obligations, certificats, bons de souscription, etc. afin de répondre au mieux aux différents profils d'investisseurs.

Depuis mai 2011, avec le lancement de « Direct Emetteurs », les investisseurs particuliers négocient en direct avec les émetteurs partenaires sur le marché des warrants, certificats et turbos et bénéficient d'une tarification attractive : 1€ automatiquement économisé sur chaque transaction quel que soit le forfait du client.

Au Royaume-Uni, Selftrade propose depuis 2000 une offre de courtage en ligne et met à disposition de ses clients un large éventail de produits d'investissement allant des actions aux obligations en passant par les produits dérivés, CFDs et spread betting.

En Allemagne, OnVista Bank a développé une offre de courtage complète : actions, obligations ainsi que l'accès aux produits dérivés avec notamment un accès direct aux émetteurs de warrants et certificats.

En Espagne, Self Bank propose une plate-forme de courtage en ligne donnant accès aux principales places de marchés financiers.

- c) L'information financière en ligne : un atout différenciant en France et en Allemagne**

Au cours de l'année 2011 le portail boursorama.com a fait l'objet d'une refonte. Les principales nouveautés apportées ont été : l'amélioration de l'ergonomie (navigation par univers et menus extra-larges) et l'enrichissement des contenus (vidéos, nouvelles pages taux, devises et matières premières).

La particularité du site est d'agrèger les informations économiques et financières de différentes sources (AFP, Cercle Finance, Dow Jones, Reuters), les cours de bourse, les indices boursiers, les flux vidéos (AFP, TTV, NYFP) et de les restituer en un ensemble cohérent et personnalisable par le lecteur.

Le site boursorama.com bénéficie de la puissance d'un média traditionnel :

- une audience qualifiée qui atteint 10,6 millions de visiteurs uniques au mois de décembre 2011 (*Source : Google analytics*)
- une excellente notoriété et une très bonne image de marque.

boursorama.com est aujourd'hui un support en ligne très bien positionné pour toucher une population à fort pouvoir d'achat. L'audience du site permet à Boursorama de commercialiser des espaces publicitaires dont les revenus proviennent principalement des trois pôles d'activité suivants :

- **Publicité commerciale**

Boursorama propose des espaces publicitaires (bandeaux, pop up, interstitiels) à des annonceurs non financiers.

- **Publicité financière**

Boursorama commercialise des espaces publicitaires pour les sociétés cotées ou en phase d'introduction en Bourse qui souhaitent communiquer auprès d'investisseurs individuels. Boursorama propose une large gamme de formats publicitaires : bandeaux spécifiques dans les pages valeurs, reprise des communiqués de presse dans le fil de news, accès à des clubs d'actionnaires, diffusion de rapports annuels, emailings ciblés, etc.

- **Produits financiers (OPCVM, produits dérivés, FCPI...)**

Boursorama a mis en place une offre de communication spécialement conçue pour les gérants OPCVM, les sociétés d'assurance-vie et les émetteurs de warrants et de trackers. Ces espaces se situent pour la majorité sous la rubrique « SICAV & FCP » et peuvent prendre la forme de bandeaux publicitaires, liens permanents, fiches de cotation détaillées et de communiqués OPCVM. Cette offre permet aux sociétés de gestion de bénéficier d'une plate-forme de communication vis-à-vis de leurs clients et d'accroître ainsi leur notoriété, leur visibilité et le recrutement commercial.

Les autres sources de revenus du portail boursorama.com sont essentiellement issues du marketing direct (location de fichiers ultra-qualifiés dans le cadre d'opérations de marketing direct effectuées par des entreprises tierces) et de Boursorama Corporate (offre professionnelle de Boursorama).

Depuis septembre 2007 grâce à l'acquisition de la société OnVista AG, propriétaire du premier portail d'information financière en ligne, une partie des revenus de l'activité Portail Internet de Boursorama proviennent d'Allemagne. Capitalisant sur sa forte notoriété, les revenus d'OnVista AG sont composés majoritairement de la publicité financière en ligne faite sur le site www.onvista.de. Le site www.onvista.de compte près d'un million de Visiteurs Uniques (données à fin décembre 2011 source : AGOF).

d) Les atouts de l'offre

- **Un accès aux principales places financières internationales**

Boursorama offre un accès aux bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Londres, Madrid, Milan, New York et Zurich.

- **Une offre accessible par de multiples canaux**

- ✓ Internet : www.boursorama.com en France, www.onvista-bank.de en Allemagne, www.selftrade.co.uk au Royaume-Uni et www.selfbank.es en Espagne ;
- ✓ Smart phones et tablettes ;
- ✓ Téléphone.

- **Une richesse inégalée d'information gratuite**

Boursorama permet d'accéder à toute l'information nécessaire à la définition et au suivi d'une stratégie d'investissement : cotations et dépêches en temps réel, conseils et analyses de partenaires reconnus pour décrypter l'évolution des marchés (analyse fondamentale et analyse technique), outils permettant d'identifier des opportunités d'investissement (alertes, morning meeting, moteur de sélection de valeurs) ou les allocations d'actif adéquates selon les profils d'investissement.

- **Une relation client personnalisée**

Boursorama a la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service de qualité et personnalisé et cela est mis en pratique au travers d'un Service Clientèle disponible par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et le samedi de 8h45 à 16h30, organisé en agences virtuelles et équipé d'outils permettant aux conseillers de répondre aux questions et aux attentes des clients.

- **Une qualité et une fiabilité de service reconnues**

Boursorama s'appuie sur des partenaires solides afin de pouvoir offrir à ses clients un service fiable et rapide. Cette qualité de service est reconnue par les professionnels de marché. Depuis 2000, en France, Boursorama est certifié AFAQ Service Confiance WEBCERT®.

e) Des innovations au service des clients

L'année 2011 aura été marquée par le lancement de nombreuses innovations :

- **Changement de domiciliation bancaire** : ce service permet aux clients de Boursorama Banque de renseigner facilement leurs nouvelles coordonnées bancaires aux organismes concernés et de suivre l'évolution de leur dossier en ligne.
- **Le Money Center** : après avoir lancé une première version en 2010, Boursorama a développé et enrichi le service MoneyCenter. Depuis février 2011, les clients de Boursorama Banque peuvent agréger de manière automatique et sécurisée tous leurs comptes Boursorama Banque et également leurs comptes courants détenus dans les principales banques françaises. En plus de la vision globale de leurs comptes les clients peuvent gérer leur budget, leur patrimoine et leurs contrats.
- **« Direct Emetteurs »** : négociation en direct entre les investisseurs particuliers et les émetteurs partenaires sur les warrants, turbos et certificats. Les clients de Boursorama Banque bénéficient ainsi d'une tarification attractive en économisant systématiquement 1 € sur chaque transaction effectuée.
- **Refonte du portail boursorama.com** : amélioration de l'ergonomie du site boursorama.com avec un nouveau socle technique, un nouveau menu, des contenus enrichis, de nouveaux outils, une personnalisation renforcée et l'agrégation de flux vidéos.
- Lancement d'un nouveau tarif, **le tarif « Découverte »** avec des ordres à partir de 1,99€, qui permet aux clients de s'initier en bourse à des frais réduits.
- **Application bancaire sur mobile** : les clients de Boursorama Banque peuvent désormais gérer sur mobile leurs opérations bancaires et boursières du quotidien (consultation des comptes, effectuer des virements gratuitement, passage d'ordres...) et accéder à de

nombreux services à valeur ajoutée (paiement par chèque, envoi de RIB, augmentation des plafonds de paiement et de retrait par carte bancaire...).

1.4.1.2 - Clientèle

Boursorama s'adresse à deux catégories de clientèle selon son activité :

- une clientèle de particuliers qui utilise les produits et les services de Boursorama pour la banque et les investissements en ligne ;
- une clientèle d'entreprises pour laquelle le site boursorama.com est un support de communication.

A fin 2011, Boursorama détient 949 733 comptes de clients particuliers, et n'a pas de client réalisant à lui seul une part significative de son produit d'exploitation.

• Particuliers

Sur son activité de banque en ligne, Boursorama s'adresse à une clientèle de particuliers à la recherche d'un mode de gestion autonome de leur argent.

A fin décembre 2011, Boursorama totalisait 949 733 comptes, dont 629 094 en France, 221 797 au Royaume-Uni, 41 433 en Allemagne, et 57 399 en Espagne.

L'encours des dépôts de la clientèle s'élevait en 2011 à 3,9 milliards d'euros pour le Groupe.

Sur l'année 2011, les clients de Boursorama ont effectué plus de 6,5 millions de transactions, dont 4 millions en France, 1,1 million au Royaume-Uni, 1,2 million en Allemagne et 0,2 million en Espagne.

• Entreprises

Boursorama est un support de communication à la fois pour les annonceurs financiers (sociétés cotées et établissements financiers), et les annonceurs non financiers (principaux secteurs : automobile, luxe, High Tech, loisirs, télécoms) souhaitant s'adresser à une cible de clients potentiels ou existants. En 2011, près de 550 annonceurs (toute catégorie confondue) ont communiqué sur le site boursorama.com.

1.4.2 - Marché géographique

Boursorama intervient dans la distribution en ligne de produits financiers dans toutes ses implantations, propose une offre de banque au quotidien en ligne en France et en Espagne et diffuse de l'information économique et financière en ligne en France et en Allemagne.

1.4.2.1 - France (81% du produit net bancaire)

• Le marché de la banque et de l'épargne en France

Selon le rapport d'activité 2011 de la Fédération Bancaire Française, le marché bancaire français compte plus de 73 millions de comptes à vue et 88,6 millions de cartes de paiement (interbancaires ou privatives). En 2011, au moins un ménage français sur deux est détenteur d'un crédit (49,4 %). Enfin le taux d'épargne des français reste élevé puisqu'il s'établit à 17,1 % au troisième trimestre 2011, soit le troisième taux européen après l'Allemagne et la Belgique. (Source : Fédération Bancaire Française – Extraits du rapport d'activité 2011).

Dans un environnement économique en mutation, l'année 2011 a été marquée par la crise des dettes souveraines, la mauvaise performance des marchés financiers et les incertitudes fiscales qui ont conduit à une désaffection des épargnants français pour l'épargne hors bilan. Selon la FFSA, l'environnement peu propice à une épargne et à un engagement de longue durée, se traduit par une faible progression de l'encours total des contrats d'assurance vie, +2 % à 1 362 milliards d'euros à fin 2011 par rapport à fin 2010 quand celui-ci progressait de 7 % entre fin 2010 et fin 2009. Le montant des cotisations versées sur les contrats d'assurance vie, à fin 2011, diminue de 12 % par rapport à fin 2010 et s'établit à 142 milliards d'euros. Selon Europerformance, le marché français tous OPCVM confondus est également en difficulté, le marché était estimé à 726,5 milliards d'euros en 2011, soit un recul de 14 % par rapport à 2010. Les épargnants ont privilégié la sécurité et la liquidité de leur épargne, comme en atteste le succès des livrets bancaires et la collecte record du Livret A et du LDD qui a atteint 287 milliards d'euros d'encours à fin 2011, soit 6 % d'augmentation par rapport à fin 2010.

• L'utilisation d'Internet dans la banque et l'épargne en France

L'usage d'Internet est en progression en 2011 : en effet le nombre d'internautes français représente 69 % de la population, soit deux points de plus qu'en 2010. (source : ComScore).

Une étude de Médiamétrie et de la Fevad (Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance) datée d'avril 2011, met en avant le rôle central d'Internet dans la gestion, la recherche d'informations et la souscription de produits bancaires, financiers, d'assurances et de crédits : Internet a renforcé sa place de premier canal de recherche d'informations (37 %) : parmi les souscripteurs récents, 66 % utilisent les comparateurs de prix dans le cadre d'une souscription à des produits d'assurances (Source : Médiamétrie /Net Ratings Avril 2011).

L'accélération de l'utilisation d'Internet par les particuliers dans la gestion de leurs finances personnelles soutient le développement d'offres bancaires en ligne. En 2011, 60 % des internautes, soit 25,7 millions de français, ont utilisé les services en ligne de leur banque (+3 millions vs 2010) (Source : ComScore décembre 2011). Pour expliquer le choix de ce canal, les internautes mettent en avant la praticité d'Internet, la complémentarité avec les autres canaux et le gain de temps offert selon 81 % d'entre eux. (Source : *LeJournalduNet*).

Enfin, l'édition 2011 des chiffres clés de la vente à distance e-commerce réalisée par la Fevad et Médiamétrie, montre que 30 millions de français achètent à distance et que 86 % (vs 81 % en 2010) des internautes ont consulté Internet avant de réaliser leurs achats (on ou off line). En 2011, les achats en ligne ont progressé de 22 % à 37,7 milliards d'euros vs 2010.

L'année 2011 a également été marquée par l'expansion des services mobiles et l'augmentation du nombre de « mobinautes » : 19 millions au quatrième trimestre 2011 selon Médiamétrie, soit +23 % par rapport à 2010 et 35 % des français ont utilisé leur mobile pour réaliser une opération bancaire. (source : *Etude BVA les français, leur banque et leur mobile*).

- **L'information financière en ligne**

En France, boursorama.com est le portail de référence en matière d'information économique et financière en ligne gratuite avec plus de 10,6 millions de visiteurs uniques en décembre 2011 (source : *Google analytics*). L'enrichissement des contenus « Actualités » et l'intégration des vidéos au cours de l'année 2011 permettent également au portail de se positionner comme un acteur de l'information économique plus généraliste.

1.4.2.2 - Royaume-Uni (9 % du produit net bancaire)

Le marché du courtage en ligne au Royaume-Uni reste encore un marché fragmenté avec plusieurs acteurs qui sont les filiales de banques de détail britanniques et les spécialistes du courtage en ligne.

Selon l'Internet World Stats, le taux de pénétration d'Internet au Royaume-Uni est de 84 %, soit près de 53 millions d'utilisateurs à fin décembre 2011.

1.4.2.3 - Allemagne (8 % du produit net bancaire)

Le marché du courtage en ligne en Allemagne est très concurrentiel et est divisé en deux groupes d'acteurs : d'un côté les acteurs filiales de grands groupes financiers et de l'autre, les courtiers en ligne de niche, tels qu'OnVista Bank, qui ont gagné des parts de marché ces dernières années grâce à des stratégies tarifaires innovantes.

En Allemagne, le nombre d'internautes est en constante augmentation et représente en 2011, 65,1 millions de personnes soit 80 % de la population totale selon l'Internet World Stats. 27 millions d'allemands, soit 43 % de la population adulte gèrent leurs comptes bancaires en ligne. (Source: association BITKOM, Février 2011).

En 2011, le marché allemand de la publicité en ligne était en augmentation de 4,5 % à 3,2 milliards d'euros. (Source: Association allemande pour l'économie digitale, BVDW). Avec 1,06 milliard de pages vues, 153 millions de visites en 2011 (Source: Audit Bureau of Circulation of Advertising media, IVW), et 1,03 million de visiteurs uniques /mois (source : AGOF Internet facts IV-2010), www.onvista.de est le portail d'information financière leader en Allemagne.

1.4.2.4 - Espagne (3 % du produit net bancaire)

En Espagne, le marché du courtage en ligne est dominé par les banques traditionnelles qui se sont spécialisées sur ce secteur, tirant partie de leur notoriété. Les autres acteurs du courtage en ligne sont des pure players, qui se positionnent comme des courtiers plus spécialisés et s'adressent à un public plus autonome dans le choix de ses produits d'investissement.

Le marché de la banque en ligne se structure de la même façon : d'une part les principales banques traditionnelles espagnoles, et d'autre part des pure players, qui proposent une offre de produits et services bancaires à des prix compétitifs.

Le taux de pénétration d'Internet en Espagne continue de progresser puisqu'en 2011, 62,2 % de la population dispose d'une connexion Internet, soit 29 millions de personnes selon l'Internet World Stats (+8,5 % vs 2010).

1.4.3 - Le système d'information

Le système d'information de Boursorama est constitué de quatre grandes composantes :

- La plate-forme Web de Boursorama sur laquelle sont hébergés les sites Web réalisés par les équipes de Boursorama : portails et sites transactionnels www.boursorama.com, www.onvista-bank.de, www.onvista.de, www.selfbank.es, www.selftrade.co.uk; les applications mobiles à destination des différents univers (iPhone, Android, Windows).
- La plate-forme Titres de gestion des portefeuilles et des ordres de bourse des clients, cœur de l'activité de courtage en ligne. Les entités française, allemande et espagnole de Boursorama utilisent l'Order Management System, plate-forme développée, hébergée et exploitée pour Boursorama par Atos Worldline. Le Royaume-Uni utilise la solution EFO cédée en 2006 à SG Securities Services qui la développe, l'héberge et l'exploite pour le compte de Selftrade UK ;
- La plate-forme de gestion des produits bancaires de Boursorama : cette plate-forme est utilisée pour l'offre de produits bancaires Boursorama Banque en France et pour la banque en ligne Self Bank en Espagne ;
- L'informatique interne de chaque entité européenne de Boursorama qui regroupe notamment les applications de gestion de la relation client (CRM partagé par les entités française, allemande et britannique), les applications de comptabilité, les infocentres et les solutions de courriers électroniques et de bureautique.

a) Plates-formes Web

Tous les sites web du Groupe, à l'exception de www.onvista.de, sont hébergés sur une plate-forme fournie par NTT Europe Online dont l'administration et l'exploitation sont assurées par les équipes de Boursorama. Tous les sites web du Groupe sont développés et maintenus par les équipes de Boursorama.

NTT Europe Online met à disposition de Boursorama des fermes de serveurs dans deux centres distants hautement sécurisés et à haute disponibilité. Boursorama bénéficie de plus du réseau mondial IP de NTT Europe Online assurant une présence parfaite sur Internet.

NTT Europe Online est un acteur majeur d'envergure mondiale dans le monde de l'hébergement d'application critique 24x7x365 et opère son propre réseau global IP. NTT Europe Online est une filiale du Groupe NTT.

Le site www.onvista.de est hébergé par Interactive Data Managed Solution en Allemagne.

b) Plates-formes Titres

La plate-forme Web de Boursorama s'appuie pour les transactions sur la solution « Order Management System » développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par Atos Worldline.

Atos Worldline fournit par ailleurs à Boursorama des sites transactionnels dits « de secours » : au nombre d'un par pays (France, Allemagne, Espagne), ces sites Web sont un niveau supplémentaire de sécurisation en cas de problème grave sur la plate-forme Web de Boursorama. Les clients peuvent alors continuer à accéder à leur portefeuille et intervenir sur les marchés même en cas d'indisponibilité du site Web principal (www.boursorama.com en France par exemple).

Le web transactionnel de Selftrade UK est hébergé sur la plate-forme Web de Boursorama et s'appuie pour sa part sur la Solution « EFO » cédée à Société Générale Securities Services (SGSS) en octobre 2006.

c) Plate-forme Bancaire

La plate-forme bancaire de Boursorama Banque France et de Self Bank Espagne, CIS, est issue de l'acquisition de CaixaBank France en 2006. Cette plate-forme est développée, selon les spécifications de Boursorama, hébergée et exploitée par HP (ex EDS Barcelone).

d) Autres partenariats

En France :

- **Outil d'analyse technique**

Boursorama met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil ProRealTime développé par la société IT Finance.

- **Transmission d'ordres - négociation**

L'exécution des ordres de Bourse en France est réalisée par SG Securities Paris (SGSP) et par Gilbert Dupont (Groupe Crédit du Nord). L'exécution des ordres sur les autres places européennes est assurée par SGSP. L'exécution des ordres sur produits dérivés est assurée par Newedge qui compte parmi les tous premiers opérateurs mondiaux sur produits dérivés. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

- **Back office**

La conservation et la tenue des comptes titres clients en France sont assurées par le département titres de la Société Générale, qui gère notamment tous les comptes titres des clients de la Société Générale. L'activité de compensation est exercée par Parel, filiale de la Société Générale. Les activités de back office et compensation sur produits dérivés sont réalisées par Newedge.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux boursiers (cotations, référentiels et caractéristiques d'instruments financiers) pour alimenter ses sites Web et son système de courtage. Les principaux fournisseurs sont SIX Telekurs et Interactive Data.

- **Fournisseurs d'informations**

Boursorama a passé des accords d'approvisionnement de flux d'information auprès d'agences de presse et de sociétés d'analyse financière spécialisées. Des informations émanant de l'AFP, Reuters, Cercle Finance, Agence Option Finance, Factset JCF sont accessibles gratuitement pour les internautes et sont complétées, pour les clients, par des fournisseurs tels que Dow Jones, Day by Day, Gilbert Dupont ou Neo Bourse.

En Allemagne :

- **Outil de gestion sous Windows**

OnVista Bank met à disposition des clients qui le souhaitent l'outil Global Trading System 4.0, adapté pour OnVista Bank par la société VWD Group.

- **Transmission d'ordres**

OnVista Bank est membre de la Deutsche Börse, et route donc directement les ordres de ses clients sur ce marché. L'exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities.

- **Back office**

OnVista Bank a confié son règlement des papiers-valeurs à International Transaction Services GmbH (ITS) filiale de HSBC Trinkaus & Burkhardt. ITS propose le règlement des papiers-valeurs avec le système GEOS développé par la société autrichienne SDS (filiale de T-Systems International). Les activités de back office sur produits dérivés sont réalisées par HSBC.

OnVista AG dispose de son informatique propre sans lien avec le système d'information de Boursorama.

Les sites web d'OnVista AG sont hébergés sur des plates-formes gérées par les équipes internes d'OnVista AG.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

OnVista AG utilise les services de la société Interactive Data Managed Solutions AG (IDMS) pour la fourniture des flux d'information financière qui alimente ses sites ainsi que pour la fourniture de certaines fonctionnalités de ces mêmes sites.

OnVista Bank utilise les fournisseurs SIX Telekurs et Interactive Data.

En Espagne :

- **Transmission d'ordres**

Self Bank est membre direct de la Bourse de Madrid, de Meff et d'Iberclear, ce qui lui permet de faire parvenir directement les ordres aux marchés du comptant et des dérivés. Pour le règlement des opérations, Self Trade Bank SA utilise les services de RBC Dexia.

L'Exécution des ordres sur les places américaines est assurée par Knight Securities, l'un des principaux brokers sur ces marchés.

L'Exécution des ordres sur les places Européennes est assurée par Crédit Suisse.

- **Back office**

Le back office titres est pris en charge en interne grâce à l'utilisation, du logiciel de RBC Dexia de tenue de compte et de comptabilité auxiliaire client ainsi que par un logiciel interne. La conservation des titres est assurée par RBC Dexia.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

SelfBank utilise les services de la société Six-Telekurs et Interactive Data pour la fourniture des flux d'information financière sur son site web.

Au Royaume-Uni :

- **Transmission d'ordres**

L'entité britannique est membre du London Stock Exchange. Pour transmettre les ordres de ses clients aux teneurs de marchés (Market Makers), elle fait appel aux outils de Fidessa et Proquote pour les marchés titre, EMX et Cofunds pour les fonds. Les ordres sur les places américaines et européennes incluant les Crest Depositary Interest (CDI) sont transmis par Fidessa/Proquote.

- **Back office**

Le back office est sous traité à Equiniti Financial Services.

- **Fournisseurs de flux boursiers**

Selftrade utilise les services de la société Six-Telekurs et Interactive Data pour la fourniture des flux d'information financière sur son site web.

e) Contrats importants : tableau de synthèse des prestataires de Boursorama

	France	Allemagne	Espagne	Royaume-Uni
TITRES :				
Solution de trading	Atos	Atos	Atos	SGSS
Routage des ordres	SGSP Gilbert Dupont	Interne	Visual Trader	Fidessa Proquote
Back Office	SGSS	ITS	Interne / RBC Dexia	Equiniti Financial Services / SGSS
Compensation	Parel	ITS	RBC Dexia	Equiniti Financial Services
Ordres étrangers	Knight Securities SGSP	Knight Securities	Knight Securities Credit Suisse	Fidessa/Proquote
DERIVES :				
Routage des ordres	Newedge	Interne / GL	Mannes Technology	N/A
Back Office	Newedge	HSBC	RBC Dexia	N/A
Compensation	Newedge	Newedge	RBC Dexia	N/A
PRODUITS BANCAIRES :				
Back-Office	Interne / HP	N/A	Interne / HP	N/A
Monétique	MONEXT C2I	N/A	la Caixa	N/A
Compensation	Société Générale	N/A	Banco Cooperativo	N/A
SITE WEB :				
Hébergement	NTT Europe Online	NTT Europe Online IDMS	NTT Europe Online	NTT Europe Online SGSS

Prestataires	Mode de Facturation
ATOS	Nombre d'ordres + Commission par compte
Banco Cooperativo	Montant fixe
C2I	Nombre d'opérations
Equiniti Financial Services	Nombre de comptes
Fidessa	Nombre d'opérations
GL	Montant fixe
HP	Montant fixe
HSBC	Nombre d'ordres et nombre d'instruments
IDMS	Montant fixe
ITS	Nombre d'ordres et nombre de comptes
KNIGHT Securities	Nombre d'ordres
la Caixa	Montant fixe et nombre d'opérations
Mannes Technology	Montant fixe et commission par ordre
MONEXT	Variable opérations CB
NEWEDGE	Nombre d'ordres
NTT Europe Online	Montant fixe
PAREL	Nombre d'ordres
Proquote	Montant fixe
RBC Dexia	Nombre d'ordres et nombre de comptes
SGSP / Gilbert Dupont	Taille de l'ordre / Nombre d'ordres
SGSS FR / SGSS UK	Nombre d'ordres et commission par compte
Société Générale	Nombre d'opérations
Visual Trader	Nombre d'ordres

1.4.4 - Sécurité et qualité des systèmes

1.4.4.1 Sécurité informatique

Boursorama a désigné dès 2003 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe Boursorama. La sécurité est décomposée selon trois grands axes : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations stockées dans les systèmes de Boursorama.

Les missions du RSSI sont les suivantes :

- la mise en place et le suivi de la politique de sécurité ;
- participation au Comité Risques et Conformité ;
- le suivi global de la Sécurité des Systèmes d'Informations ;
- la coordination des dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

L'hébergeur du site internet principal du groupe Boursorama pour ses entités, NTT Europe a été certifié ISO/CEI ISO 27001 : 2005. Cette norme reconnue internationalement est l'unique norme de sécurité des systèmes d'informations disponible et demande un investissement important dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations.

Cette certification, très rare en France, est un atout important pour la plateforme Internet de Boursorama. La démarche de certification ISO/CEI ISO 27001 : 2005 entreprise par NTT Europe est structurante et contraint NTT Europe à gérer de façon formelle les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. La sécurité est également un élément très important de la partie centrale du site transactionnel : le système de gestion des ordres, sous-traité à Atos Origin. Des tableaux de bord de sécurité sont inclus dans les tableaux de bord fournis à Boursorama par Atos Origin.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

- **Confidentialité**

L'accès au site Internet transactionnel est chiffré grâce au protocole sécurisé SSL (Secure Socket Layer), solution largement éprouvée dans le monde de l'Internet, qui assure aux utilisateurs dispersés dans le monde entier un niveau de qualité optimal.

L'accès aux comptes se fait à travers un identifiant et un mot de passe confidentiels.

En outre, pour les opérations les plus sensibles, les clients utilisent un dispositif de sécurité supplémentaire. Ce dispositif vient en complément du couple « identifiant – mot de passe ». La solution est basée sur une authentification dynamique. Elle consiste à envoyer au client un code non rejouable envoyé par SMS. En outre, afin d'éviter les tentatives de fraudes, ce code a une très courte durée de vie, de quelques minutes. Après avoir saisi son identifiant, son mot de passe puis ce code non rejouable, le client a la possibilité d'effectuer des opérations sensibles (par exemple référencer un RIB externe).

Les bases nominatives des clients dans chaque pays sont des ressources et des actifs stratégiques de Boursorama. L'accès et la manipulation de ces bases sont strictement contrôlés aussi bien en interne qu'en externe.

- **Intégrité**

Les serveurs Web de Boursorama bénéficient du suivi d'une équipe dédiée d'exploitants. Outre les tâches d'exploitation quotidiennes, cette équipe a aussi pour mission de suivre les alertes de sécurité quotidiennes et d'appliquer les correctifs et patchs appropriés à l'ensemble du parc des serveurs Web. De fait, une réactivité importante et un suivi strict des failles de sécurité sont essentiels pour garantir une sécurité optimale des serveurs Web qui accueillent les connexions des internautes.

La sécurité est un des éléments importants du développement de la gestion des portefeuilles des clients en temps réel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité, sur les systèmes et des procédures de sécurité, permet d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur. Les sites transactionnels sont surveillés et exploités continuellement par une équipe exploitation.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes frontaux ("front office") sont menés sur demande de Boursorama par un prestataire spécialisé et indépendant des partenaires actuels de Boursorama. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens mis en œuvre dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires. Ainsi, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose d'une vue globale de la sécurité des systèmes mise en œuvre.

- **Disponibilité**

Outre la sécurité interne, un site physique de secours a été mis en place par Atos Origin dès la fin 2000, grâce auquel les services transactionnels de Boursorama peuvent revenir en ligne, en cas d'indisponibilité du site principal d'hébergement du système. Cette solution de « reprise après désastre » (« D.R.S ») assure les fonctions essentielles, en particulier la possibilité d'effectuer des transactions et d'en vérifier l'exécution.

De plus, le site Web de « backup » développé par Boursorama et hébergé par Atos Origin, tout comme le nom de domaine (www.boursorama2.com) garantit aux clients l'accès à leur portefeuille même si le site principal, et le site secondaire sont hors d'usage.

L'ensemble des équipements réseaux, informatique et de connectique sont dupliqués de façon à éviter les interruptions en cas de panne sur un équipement particulier.

Le site transactionnel principal dispose de courant ondulé et de groupes électrogènes, testés régulièrement. Le site transactionnel secondaire dispose lui aussi d'un groupe électrogène de secours. Ceci vient en surcroît des batteries électriques ne permettant qu'une autonomie limitée.

Les serveurs web du site www.boursorama.com sont hébergés par NTT à Paris. Cet hébergement bénéficie d'un très bon niveau de sécurité avec un dispositif de secours pour la climatisation et la fourniture de courant électrique, les locaux sont protégés 24h/24, 7 jours/7, de nombreux opérateurs télécoms et fournisseurs Internet sont disponibles sur le site même. Un second site disposant du même niveau de sécurité élevé et disposant de la même capacité machine que le premier site permettant donc de tenir la charge nominale est mis en œuvre sur un autre site de NTT en région parisienne. Les deux sites sont exploités en parallèle (architecture actif/actif) et permet donc de s'affranchir de la perte d'un des deux sites d'hébergement de NTT Europe..

- **Sécurité clients**

Par ailleurs, la rubrique sécurité du site Web de Boursorama informe nos clients sur :

- la sécurisation de notre site ;
- la gestion des mots de passe ;
- la déconnexion du site ;
- les risques de fraude (phishing, ...);
- les configurations nécessaires pour optimiser la sécurité.

Boursorama propose à tous ses clients d'améliorer de façon significative la sécurité de leur ordinateur et de l'accès à leur compte. Boursorama met à la disposition de ses clients l'outil « Trusteer Rapport », qui protège la navigation sur internet. Une fois installé, ce logiciel détecte et désactive les logiciels malveillants (virus, cheval de Troie, enregistreur de frappe du clavier...) qui peuvent s'installer sur les ordinateurs des clients. Boursorama est la première banque en France à proposer ce logiciel. Cet outil est édité par la société Trusteer, leader mondial sur ce domaine. Au niveau mondial, il a été téléchargé par plus de 25 millions d'internautes et est également utilisé par plus de 100 banques étrangères.

Le produit « Trusteer Rapport » protège également la saisie des numéros de cartes bancaires Boursorama. Lorsqu'un client effectue un achat en ligne et saisit son numéro de carte bleue sur un site marchand tiers, « Trusteer Rapport » masque la saisie des 16 chiffres de la carte et empêche les logiciels espions, de type « keylogger » potentiellement présents sur le PC de s'emparer du numéro de carte bancaire saisi.

En outre, Boursorama détecte à distance la compromission des ordinateurs de ses clients internautes. Cette solution de détection à distance, est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama ; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

1.4.4.2 - Les niveaux de contrôle

- **Le contrôle interne**

Les conditions d'exercice du contrôle interne de Boursorama sont encadrées par le règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997 et par le règlement général de l'AMF. Dans ce sens, un responsable du contrôle permanent, également responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), et un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et de la Conformité et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

- *Le contrôle permanent*

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays.

Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur. Dans ce cadre, le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF.

Le RCSI est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) de Boursorama.

Le contrôle permanent s'appuie sur la surveillance permanente : pierre angulaire du système de contrôle interne, celle-ci se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel, la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets : la sécurité au quotidien (formation des collaborateurs, procédures, contrôles a priori) et la supervision formalisée (vérifications régulières et formalisées de l'ensemble des services d'une entité, effectuées par tous les niveaux hiérarchiques).

Le contrôle permanent est complété par d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles : la Direction Financière assure le premier niveau de contrôle comptable et financier, la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marchés, des risques opérationnels et de la sécurité et le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques et fiscaux.

- *Le contrôle périodique*

L'Entreprise est soumise au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place.

Ce contrôle est assuré par le département d'audit interne de Boursorama. La mission de l'audit interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique, qui est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'Audit et des Comptes. Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi régulier par l'audit interne.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2010, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été établi par le Directeur des Risques et de la Conformité et par le Directeur du Contrôle Périodique. Il a été présenté au Comité d'Audit, de contrôle interne et des risques et au Conseil d'Administration du 3 mai 2011 après avoir été préalablement adressé aux administrateurs dont les remarques ont été intégrées avant son envoi à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Les services d'Audit ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

- **Mesures de contrôle du Forum de www.boursorama.com**

Boursorama a mis en place une organisation interne afin de veiller au bon fonctionnement des forums, en particulier au regard de la législation en vigueur (LCEN du 21/06/04 loi pour la Confiance Economique Numérique et Loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet, Loi Hadopi).

En tant qu'organisateur technique des forums, Boursorama exerce son devoir de vigilance par le biais de mesures de contrôle actif (notamment : suppression des messages injurieux et à caractère diffamatoire).

En outre, Boursorama assure le stockage direct et permanent de tous les messages et peut être amené à collaborer activement avec les autorités judiciaires en communiquant les données d'identification des auteurs des messages litigieux.

1.4.4.3 - AFNOR Certification – Engagement de services WebCert

La qualité de service est un moteur essentiel de développement client. Boursorama poursuit sa démarche de certification engagée depuis 1999. Son label, AFNOR Certification – Engagement de services WebCert obtenu dès 2000, porte particulièrement sur la sécurité des transactions, l'information et la protection du client et des données client, la qualité du service offert, la maîtrise et le contrôle du respect des engagements. Seule Banque en ligne certifiée, Boursorama fait de la qualité de service une priorité.

La certification est reconductible au terme d'une durée de validité de trois ans, pendant lesquels, des contrôles sont effectués par les auditeurs de la société AFNOR. Après sa première obtention par Fimatex (à partir d'un référentiel validé par des professionnels d'Internet et des associations de consommateurs), et à l'origine circonscrit aux « Transactions boursières en ligne », le périmètre de certification s'est élargi depuis décembre 2006 au placement en contrats d'Assurance Vie « Boursorama Vie » et en 2011 à l'ensemble de ses activités. A l'instar des activités précédemment certifiées, des délais de traitement et des obligations de résultats pour les produits bancaires sont contrôlés et respectés (délais de traitement des moyens de paiement, des demandes de financement et modifications de garantie). Le détail des engagements pris à l'égard des clients, ainsi que leurs délais respectifs sont accessibles sur le site.

Cette reconduction de labellisation WEBCERT® est obtenue au terme des processus suivants :

- audits bisannuels d'une durée de trois jours, du site transactionnel de Boursorama Banque. Ils portent principalement sur la réalisation de transactions boursières et bancaires en ligne et la vérification de la présence des éléments d'informations nécessaires sur le site www.boursorama.com ;
- audit annuel des différentes Directions de Boursorama en France (Commercial, Service clientèle, Crédits, Opérations Bancaires et Opérations Placement, Marketing, Ressources Humaines, Informatique, Juridique, Qualité, Risques et Contrôle Permanent) réalisé par un auditeur de l'organisme certificateur l'AFNOR sur une durée de quatre jours.

Le rapport du dernier audit du site transactionnel effectué en novembre 2011 n'a relevé aucun écart ou non conformité eu égard à nos engagements.

Le maintien du label depuis 2000 et l'élargissement de la certification à l'ensemble des activités en 2011 pérennise la solide culture qualité et processus de Boursorama Banque et ce parallèlement à sa politique de croissance constante, organique et externe.

En 2011, Boursorama a poursuivi sa politique Qualité et l'optimisation de ses processus pour offrir un service toujours plus performant à ses clients tout en leur offrant une offre particulièrement compétitive. Boursorama Banque en France se distingue particulièrement par la grande disponibilité de ses interlocuteurs et la volonté d'offrir en permanence à ses clients un service personnalisé de qualité.

1.5 - RESSOURCES HUMAINES

1.5.1 - Répartition de l'effectif

Au 31 décembre 2011, l'effectif total de Boursorama était de 803 personnes, réparti de la manière suivante :

Nombre de salariés	2006	2007	2008	2009	2010	2011
France	619	533	497	504	512	533
Allemagne	96	241	149	114	118	116
Espagne	37	45	46	46	49	45
Royaume-Uni	87	92	97	103	106	109
Total	839	911	789	767	785	803

Conformément à la réglementation en vigueur, le personnel de Boursorama a suivi une formation interne spécifique en matière de déontologie. De plus, en France, tout nouveau salarié reçoit le règlement intérieur et la charte de déontologie.

Des notes d'instructions ont également été remises au personnel pour porter à sa connaissance les évolutions réglementaires récentes concernant sa relation avec la clientèle et les règles de bonne conduite qui lui sont propres.

1.5.2 - Intéressement et participation

L'accord d'intéressement applicable en France, qui a été signé le 30 juin 2009 est en vigueur pour les années 2009, 2010 et 2011. Cet accord, négocié avec les partenaires sociaux, vise à associer davantage les salariés à la bonne marche de l'entreprise et aux résultats de son expansion. Le montant global de l'intéressement est donc calculé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par Boursorama France.

Un accord de participation signé le 29 juin 2009, a été négocié avec les partenaires sociaux.

Article 1 du décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce.

Les données indiquées concernent Boursorama France.

1.5.3 - Données sociales Boursorama France

1.5.3.1 Emploi

- Effectifs au 31 décembre 2011 : 533

- Recrutements :
 - Total d'embauches : 148
 - Embauches en CDD : 41
 - Embauches en CDI : 107

Boursorama a suivi une politique active de recrutement surtout au sein du service clientèle.

- Licenciements : 10 (dont 0 licenciement économique)

- Informations relatives au projet de regroupement des moyens et des compétences au siège de Boulogne-Billancourt.

Afin de répondre aux évolutions toujours plus rapides du marché bancaire et de sauvegarder sa compétitivité, Boursorama a déployé depuis le 18 novembre 2011 un projet de regroupement des moyens et des compétences commerciales au siège de Boulogne-Billancourt accompagné d'un plan de reclassement et d'accompagnement des collaborateurs. Cette nouvelle organisation prévoit la suppression des postes dans les points de vente, le transfert des postes du Service Commercial Crédit en central et des créations de postes au siège de Boulogne-Billancourt. Conscient des conséquences des mobilités géographiques inhérentes à ce projet pour les collaborateurs concernés et leur famille, Boursorama propose des mesures pour favoriser les reclassements au sein de Boursorama et au sein du groupe Société Générale. Si aucune solution de reclassement n'aboutissait, la rupture du contrat de travail des salariés concernés serait prononcée pour motif économique. Dans ce cas, Boursorama proposera un accompagnement destiné à développer un projet professionnel, notamment grâce au support d'un Espace Reclassement et de consultants spécialisés ainsi qu'à la possibilité d'être accompagné pour la création de son propre emploi ou de développer de nouvelles compétences par des aides à la formation.

Au-delà de ses obligations légales, Boursorama veille à accompagner le départ de ses collaborateurs lorsque cela est nécessaire en proposant des mesures complémentaires (cabinets d'outplacement).

- Mains d'œuvre extérieure à la société

Le recours à la main d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité et l'entretien des locaux.

Nombre moyen mensuel de prestataires : 16

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 14

1.5.3.2 Temps de travail

- Organisation du temps de travail

Pour Boursorama, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 01/03/2001, modifié par un accord du 24/12/2001 et modifié par un accord du 23/10/2007. Ce dernier accord prévoit un horaire hebdomadaire de 38 heures ainsi que la mise en place d'horaires variables pour certains services.

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail (90%, 80%, 70%, etc.)

19 salariés travaillent à temps partiel (soit 3,6 % de l'effectif).

- Durée du temps de travail

Pour Boursorama : 38 heures hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi.

- Heures supplémentaires

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées à Boursorama s'est élevé à 1 024, soit 1,9 heures en moyenne par salarié.

1.5.3.3 Absentéisme

Taux d'absentéisme (maladie) en pourcentage : 2,42%

Principaux motifs : maladie et maternité

Nombre d'accident de travail ou de trajet : 19

1.5.3.4 Rémunération

La politique de rémunération au sein de Boursorama se base sur les principes suivants :

- Une approche globale de l'ensemble des éléments de rémunération prenant en compte le résultat financier de l'entreprise, ses performances commerciales et sa progression en nombre de clients d'une année sur l'autre
- La reconnaissance de la performance individuelle par l'analyse de la réalisation des objectifs fixés chaque année et l'ambition des objectifs de l'année à venir, l'implication dans le groupe Boursorama et le respect des trois valeurs de Boursorama : Engagement, Innovation et Transparence
- La fidélisation des collaborateurs clés par des dispositifs d'intéressement à long terme
- Le développement de l'actionnariat salarié par la signature d'un accord d'intéressement et la possibilité d'acheter des actions Société Générale dans le cadre de l'Épargne Salariale
- Le respect des législations sociales, juridiques et fiscales
- Cette politique de rémunération est définie par le PDG de Boursorama sur proposition des Ressources Humaines. Elle est validée par le Conseil d'Administration après information et avis du Comité des Rémunérations.

La rémunération annuelle brute moyenne est de 37 400 €.

1.6 - CHIFFRES CLES

Comptes de résultat 2011 consolidés en normes IFRS (version agrégée)

En MEur	Groupe	2011			
		France	UK	Allemagne	Espagne
Produit net bancaire	218,7	173,9	19,2	18,7	6,9
<i>Frais généraux hors Marketing</i>	-116,6	-82,3	-13,6	-15,0	-5,7
<i>Charges de marketing</i>	-25,2	-19,7	-2,4	-1,5	-1,7
<i>Amortissements</i>	-7,1	-3,4	-0,5	-1,7	-1,5
Total charges d'exploitation	-149,0	-105,4	-16,4	-18,2	-9,0
Résultat brut d'exploitation	69,7	68,5	2,8	0,5	-2,1
Coût du risque	-1,5	-1,4	0,0	0,0	0,0
Gains et pertes sur actifs immobilisés	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	68,5	67,4	2,8	0,5	-2,1
Impôt	-26,2	-24,8	-1,4	0,0	0,0
Résultat net	42,4	42,6	1,4	0,5	-2,1
Résultat net part du groupe	43,4	42,6	1,4	0,4	-1,1

En 2011, le résultat brut d'exploitation s'élève à 69,7 MEur et le résultat net part du Groupe s'inscrit à 43,4 MEur.

2. BOURSORAMA ET SES ACTIONNAIRES

2.1 - L'ACTION DE BOURSORAMA

2.1.1 - Informations générales

Boursorama est cotée sur NYSE Euronext Paris - Compartiment B
ISIN : FR0000075228 (BRS) – Reuters : FMTX.LN – Bloomberg : BRS FP.

Action éligible au PEA et incluse dans l'indice CAC Mid 100.

Etablissement chargé du service des titres : Gilbert Dupont.

Contrat d'animation : Gilbert Dupont.

Agenda Financier 2012

Résultats de l'exercice 2011	Mercredi 15 février 2012 (avant bourse)
Résultats du 1 ^{er} trimestre 2012	Vendredi 27 avril 2012 (avant bourse)
Résultats du 1 ^{er} semestre 2012	Lundi 30 juillet 2012 (avant bourse)
Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2012	Mercredi 7 novembre 2012 (avant bourse)

Données boursières (au 31/12/11)

Nombre d'actions cotées	87 832 368
Cours de clôture	5,54 Eur
Plus haut (1 an)	9,25 Eur
Plus bas (1 an)	5,26 Eur
Capitalisation boursière au 31/12/11	486 MEur
Volume moyen quotidien (sur 1 an)	26 825
Code ISIN	FR0000075228
Mnémonique	BRS
Code Reuters	FMTX.LN
Code Bloomberg	BRS.FP
Indices Boursiers	CAC Mid 100

2.1.2 - Evolution du titre Boursorama

Mois	Volume échangé (titres)	Capitalisation moyenne (MEur)	Haut (Eur)	Bas (Eur)	Moyenne (Eur)
Janvier 2011	852 800	703	8,20	7,86	8,06
Février 2011	1 353 400	728	8,58	7,97	8,30
Mars 2011	605 500	731	8,57	8,00	8,34
Avril 2011	402 300	749	8,95	8,13	8,54
Mai 2011	606 800	784	9,25	8,71	8,94
Juin 2011	350 500	752	8,99	8,10	8,58
Juillet 2011	298 400	712	8,30	7,91	8,12
Août 2011	668 900	614	8,24	6,37	7,00
Septembre 2011	824 200	571	7,28	5,74	6,51
Octobre 2011	219 200	567	6,79	6,07	6,46
Novembre 2011	316 700	528	6,49	5,71	6,02
Décembre 2011	448 900	484	6,07	5,26	5,52

2.1.3 - Dividendes et politique de distribution

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

2.2 - INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1 - Evolution du capital social

Au cours de l'exercice 2011, le capital social a été porté de 35 083 246,4 € à 35 132 947,20 € à la suite de l'exercice d'options.

- **Tableau d'évolution du capital**

Date	Opération	Nominal	Prime	Nombre de titres créés	Nominal créé	Montant cumulé du capital social	Nombre d'actions cumulées
7/06/1989	Constitution	100 FRF	-	2 500	250 000 FRF	250 000 FRF	2 500
18/09/1989	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	97 500	9 750 000 FRF	10 000 000 FRF	100 000
18/09/1989	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	12 000	1 200 000 FRF	11 200 000 FRF	112 000
20/03/1992	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	30 000	3 000 000 FRF	14 200 000 FRF	142 000
27/09/1995	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	110 000	11 000 000 FRF	25 200 000 FRF	252 000
17/11/1995	Augmentation capital / apport en nature	100 FRF	-	116 000	11 600 000 FRF	36 800 000 FRF	368 000
24/06/1996	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	100 000	10 000 000 FRF	46 800 000 FRF	468 000
AG du 30/06/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	360 000	36 000 000 FRF	82 800 000 FRF	828 000
AG du 27/12/1999	Augmentation capital / numéraire	100 FRF	-	262 400	26 240 000 FRF	109 040 000 FRF	1 090 400
23/02/2000	Division du nominal par 40	2,5 FRF	-	42 525 600	-	109 040 000 FRF	43 616 000
CA du 21/03/2000 (introduction en bourse)	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	1 306 308 237 FRF	13 000 000	32 500 000 FRF	141 540 000 FRF	56 616 000
CA du 4/05/2000	Augmentation capital / numéraire (avant exercice de l'option de surallocation)	2,5 FRF	156 859 317 FRF	1 560 000	3 900 000 FRF	145 440 000 FRF	58 176 000
AG du 29/05/2001	Conversion du capital social en Eur et augmentation du capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	0,4 €	-1 098 214 €	-	+1 098 214 €	23 270 400 €	58 176 000
AG du 28/06/2002	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	30 963 229,77€	10 091 221	4 036 488,4€	27 306 888,4 €	68 267 221
AG du 29/09/2003	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	2 975 €	1 095	438 €	27 307 326,4 €	68 268 316
CA du 01/03/2004	Exercice d'option	0,4 €	598,47 €	300	120 €	27 307446,4 €	68 268 616
CA du 14/02/2005	Exercice d'option	0,4 €	32 128,94 €	23 799	9 519,6 €	27 316 966,0 €	68 292 415
CA du 13/02/2006	Exercice d'option	0,4 €	430 004,22 €	295 545	118 218 €	27 435 184 €	68 587 960
AG du 16/05/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	117 916 488,60 €	17 039 955	6 815 982 €	34 251 166 €	85 627 915
CA du 27/06/06	Exercice d'option	0,4 €	186 980,22 €	88 644	35 457,6 €	34 286 623,6 €	85 716 559
AG du 1/08/06	Augmentation capital / apport en nature	0,4 €	50,47 €	6	2,4 €	34 286 626 €	85 716 565
CA du 9/02/07	Exercice d'option	0,4 €	1 106 815,56 €	691 741	276 696,40 €	34 563 322,40 €	86 408 306
CA du 15/02/08	Exercice d'option	0,4 €	1 355 825,42 €	470 396	188 158,40 €	34 751 480,80 €	86 878 702
CA du 12/02/09	Exercice d'option	0,4 €	85.109€	46.835	18.734€	34.770.214,80 €	86.925.537
CA du 12/02/10	Exercice d'option	0,4 €	1.378.823,75€	391.023	156.409,20€	34.926.624 €	87.316.560
CA du 14/02/11*	Exercice d'option	0,4 €	1 715 307,52 €	391 556	156 622,4 €	35 083 246,4 €	87 708 116
CA du 14/02/12*	Exercice d'option	0,4 €	521 788,52 €	124 252	49 700,8 €	35 132 947,20 €	87 832 368

* Président Directeur Général sur délégation du Conseil d'Administration.

- **Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années**

Le capital social de la Société au cours de 3 dernières années a été augmenté à la suite de l'exercice des options de souscription d'actions comme suit :

- exercice d'options en 2009 constaté par le Conseil d'Administration du 12 février 2010 et émission de 391 023 actions ;
- exercice d'options en 2010 constaté par décision du Président Directeur Général du 15 février 2011 et émission de 391 556 actions ;
- exercice d'options en 2011 constaté par décision du Président Directeur Général du 14 février 2011 et émission de 124 252 actions.

2.2.2 - Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Au 31/12/2011		Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
	Nombre de titres	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
Société Générale	48 912 759	55,7%	55,8%	55,5%
Flottant	17 825 755	20,5%	20,2%	20,5%
Groupe	18 208 059	20,7%	20,8%	20,9%
« La Caixa » *				
Auto détention	2 741 366	3,1%	3,2%	3,1%
Total	87 832 368	100%	100%	100%

* Le Groupe "La Caixa" comprend l'ensemble des participations détenues dans Boursorama par les différentes entités du groupe : Hodefi (17 039 955 actions), CaixaBank (précédemment Criteria CaixaCorp) (1 168 103 actions) et EOC Caixa (1 action).

Les salariés de Boursorama ne détiennent pas de droits de vote au titre d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ; ils bénéficient du plan mondial d'épargne salariale du Groupe Société Générale.

Aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de direction ne détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation applicable.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Les actions de la Société sont libres de tous nantissements, privilèges, garanties ou sûreté.

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital.

2.2.3 - Rachat par la Société de ses propres actions

- **Une résolution autorisant un nouveau programme de rachat des actions de la Société sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale aux fins principalement :**

- d'assurer l'animation du marché par un Prestataire de Services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achats d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne pourront excéder 5% du capital de la Société.

- **Contrat de liquidité et de tenue de marché**

Un contrat de liquidité a été signé le 18 juillet 2011 entre Boursorama et Gilbert Dupont SNC avec prise d'effet au 1^{er} août 2011. Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et est établi en conformité avec la charte AMAFI de mars 2011.

• **Compte rendu de l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée du 19 mai 2011**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Les objectifs du programme de rachat d'actions décidés lors de cette Assemblée Générale sont :

- **objectif 1** : d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- **objectif 2** : de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options d'achat d'actions et toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées, notamment dans le cadre d'attribution gratuite d'actions, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou au titre d'un plan d'épargne entreprise, dans les limites prévues par la loi ;
- **objectif 3** : de remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société.

Au cours de l'année 2011, 638 767 actions ont été achetées à un prix moyen de 7,03 Eur et 567 000 actions ont été vendues à un prix moyen de 7,11 Eur.

Aucune réallocation à d'autres finalités n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Le compte-rendu détaillé des opérations effectuées dans le cadre de l'objectif 1 & 2 se situe au paragraphe 3.6 ci-après.

Données au 31 décembre 2012 (Contrat de liquidité et Programme de rachat d'actions)

Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte :	3,1%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille :	2 741 366

2.2.4 - Accords existants entre la Société et ses actionnaires

Un pacte d'actionnaires concernant Boursorama a été conclu le 16 mai 2006, entre la Société Générale et Hodefi (SAS) (société du Groupe La Caixa), en présence de Boursorama.

Aux termes du pacte d'actionnaires, les signataires ont déclaré ne pas agir de concert vis-à-vis de Boursorama.

En vertu de ce pacte et sous réserve que la Société Générale détienne le contrôle de Boursorama, la Société Générale dispose d'un droit de préemption sur les actions de Boursorama émises en rémunération de l'apport au profit de Hodefi en cas de :

- transfert par Hodefi hors marché d'un ou plusieurs blocs d'actions émises en rémunération de l'apport représentant, au moment de cette cession, 3% ou plus du capital social de Boursorama, ou
- cession sur Eurolist par Hodefi sur une période de cinq jours de bourse consécutifs d'un nombre d'actions émises en rémunération de l'apport représentant, au moment de cette cession, 3% ou plus du capital social de Boursorama.

Hodefi doit notifier le projet de cession(s) à la Société Générale en indiquant le prix et l'identité du potentiel acquéreur laquelle pourra exercer son droit de préemption pour acquérir, aux conditions déterminées dans le pacte d'actionnaires, les actions faisant l'objet du projet notifié, étant précisé que la Société Générale sera en droit de se substituer un tiers pour l'achat des actions Boursorama.

Hodefi peut à tout moment et sans aucune restriction (sans que la Société Générale puisse exercer son droit de préemption) (i) céder tout ou partie des actions Boursorama à toute filiale dont elle détiendra au moins 75% du capital social et des droits de vote, sous réserve toutefois, dans ce dernier cas, que ladite filiale transfère en retour lesdites actions à Hodefi lorsqu'elle ne satisfera plus les critères mentionnés ci-dessus et que ladite filiale accepte d'être tenue par les termes du pacte d'actionnaires, et (ii) apporter tout ou partie des actions Boursorama à une offre publique qui serait lancée sur les titres de Boursorama.

Pour information, l'option de vente consentie par la Société Générale à Hodefi pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 mai 2006 est devenue caduque le 16 mai 2009.

Le pacte d'actionnaire prendra fin automatiquement à la date à laquelle Hodefi détiendra moins de 3% du capital social de Boursorama ou à la date à laquelle la Société Générale ne détiendra plus aucune action de Boursorama.

2.2.5 - Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

2.2.6 - Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Boursorama doit exposer les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Boursorama considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques à ce titre ; les éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont évoqués dans le présent document de référence au titre d'autres obligations :

- participation directe dans le capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.2 « Répartition du capital et des droits de vote »
- accords entre actionnaires dont Boursorama a la connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent dans le présent chapitre dans la section 2.2.4

2.2.7 - Opérations effectuées par les mandataires sociaux sur titres de la Société

Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire en Eur	Montant de l'opération en Eur
9/12/2011	Acquisition	5,55	4 917,3
9/12/2011	Acquisition	5,54	2 083,0
9/12/2011	Acquisition	5,51	3 074,6
10/05/2011	Acquisition	9,03	17 969,7
19/04/2011	Acquisition	8,74	43 700,0
18/04/2011	Cession	8,71	43 540,4

2.2.8 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et leur utilisation en 2011

Autorisation de délégation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	Date de l'autorisation / durée	Date d'expiration	En 2011
Autorisation de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions	AGM du 15/05/09 pour 38 mois	Valable jusqu'au 15/07/2012	Non utilisée
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	AGE du 15/05/2009 pour 38 mois	Valable jusqu'au 15/07/2012	Non utilisée
Autorisation d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	AGM du 15/05/2009 pour 26 mois	Valable jusqu'au 15/07/2011	Non utilisée

2.3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIETE

- **Dénomination sociale**

BOURSORAMA

- **Siège social**

18, Quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt

Tel : +33 (1) 46 09 50 00

Fax : +33 (1) 46 09 50 01

Site internet : www.boursorama.com

- **Forme juridique**

Société anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce.

- **Date de constitution et durée de la Société**

La Société a été constituée le 7 juin 1989, sous la dénomination sociale Gif Futures. Cette dernière a été modifiée en Fimatex SA par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 septembre 1995, sans modification de son objet social. Par décision en date du 29 novembre 2002, les actionnaires de la Société ont décidé d'adopter Boursorama comme nouvelle dénomination sociale de la Société, décision prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2003. Par décision en date du 29 septembre 2003, les actionnaires de la Société ont décidé d'opter pour un objet social de banque prestataire de services d'investissement.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 7 juin 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

- **Identification**

Registre du Commerce et des Sociétés : Nanterre 351 058 151.

Code NAF et dénomination du secteur d'activité : 6419Z – Autres intermédiations monétaires (anciennement 651-C : Banque)

Code ISIN : FR0000075228 (BRS)

- **Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société**

Les documents suivants peuvent être consultés en support électronique sur le site <http://groupe.boursorama.fr> ou en support physique au siège social (Boursorama - 18, quai du Point du Jour - 92 100 Boulogne-Billancourt) :

- le document de référence ;
- les statuts de l'émetteur ;
- le règlement intérieur ;
- les comptes ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes ;
- les informations financières générales sur le Groupe ;
- les procès-verbaux d'Assemblées Générales.

- **Objet social (article 2 des statuts)**

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

- **Exercice social (article 23 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

- **Assemblées Générales (article 19 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

- **Franchissement de seuils de participation statutaire dans le capital social**

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du cinquième du quart, du tiers, de la moitié ou des deux tiers, du dix-huit vingtième ou du dix-neuf vingtième du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L. 233-14 du Code de commerce et plus particulièrement devra informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception. Par ailleurs, une autorisation de franchissement de seuil dès 5% devra être donnée par les autorités de tutelle (ACP).

Outre les seuils légaux, aucune déclaration statutaire n'est prévue. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

- **Identification des détenteurs de titres au porteur : Titres au Porteur Identifiables "TPI" (article 7 des statuts)**

Conformément à l'article L 228-2 du Code de commerce, la Société peut recourir à tout moment auprès d'Euroclear France à la procédure d'identification des Titres au Porteur.

- **Droits de vote double (article 9 des statuts)**

Aucun droit de vote double n'est attaché aux actions.

- **Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes**

Néant

- **Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires**

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

- **Dispositif ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle**

Néant

- **Cession des actions**

Aucune clause statutaire ne restreint la cession des actions.

- **Documents**

Les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration sont insérés dans le présent Document de Référence.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1 - ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE BOURSORAMA

Pour l'exercice 2011, le Groupe Boursorama enregistre un Produit Net Bancaire (PNB) de 218,7 millions d'euros, en progression de +7 %. L'augmentation du PNB est soutenue par la croissance de l'activité bancaire en France et par le dynamisme des activités des filiales internationales. Au total, les actifs gérés par le Groupe Boursorama montrent une bonne résistance dans un contexte de marchés baissiers, avec des encours totaux qui s'élèvent à 14,4 milliards d'euros à fin d'année.

Au niveau du Groupe, les charges d'exploitation sont sous contrôle à 149 millions d'euros (+3 %). Le résultat brut d'exploitation (RBE) s'établit à 69,7 millions d'euros, en hausse de +16 %.

Le RNPG 2011 atteint 43,4 millions d'euros, soit une augmentation de +16 % par rapport à la même période en 2010 hors dépréciation du goodwill d'OnVista de 29,8 millions d'euros.

Sur le quatrième trimestre 2011, le PNB Groupe est en repli à 51,7 millions d'euros (-3 %) en raison d'une faible activité courtage. Les charges d'exploitation diminuent à 32,9 millions d'euros (-8 %) en raison notamment de dépenses marketing moins soutenues. Le RBE s'établit à 18,8 millions d'euros, en hausse de 5 % et le RNPG hors dépréciation du goodwill d'OnVista atteint 10,3 millions d'euros, soit en légère augmentation (+1 %).

France

Le PNB France de l'exercice 2011 s'établit à 173,9 millions d'euros, en progression de 5 % grâce à la croissance de l'activité bancaire, dont la part dans le PNB France est en augmentation de 5 points par rapport à 2010 :

- **Le PNB de l'activité bancaire** s'élève à 92,2 millions d'euros (+16 %), soit 53 % du PNB France,
- **Le PNB de l'activité courtage** est en retrait de 5 % à 70,4 millions d'euros, soit 41 % du PNB France ;
- **Les revenus de l'activité portail Internet** sont en baisse de 2 % à 11,2 millions d'euros, soit 6 % du PNB France.

Les charges d'exploitation augmentent de +7 % à 105,4 millions d'euros et comprennent deux éléments non récurrents : la provision de regroupement des moyens et compétences commerciales au siège pour un montant de 4,5 millions d'euros d'une part, et une reprise de provisions sur des engagements sociaux de 2,5 millions d'euros, d'autre part.

Le RBE est en progression de 3 % et s'élève à 68,5 millions d'euros. Hors éléments non récurrents, le RBE est en croissance de 5 %

Le RNPG affiche une légère progression (+1 %) et s'établit à 42,6 millions d'euros en 2011, hors éléments non récurrents le RNPG progresse de 4 %.

- **Activité bancaire**

Une offre bancaire attractive : forte progression du fonds de commerce depuis 2009

Depuis fin 2009, le stock de comptes à vue a doublé et atteint 217 245 comptes courants fin 2011. Le rythme d'acquisition de nouveaux comptes s'est maintenu à un niveau élevé : 63 367 nouveaux comptes (hausse de +4 % par rapport à 2010) avec un taux d'attrition demeurant faible (3,0 % en moyenne sur l'année).

La croissance du fonds de commerce s'est accompagnée d'une accélération de la hausse des dépôts bilanciaux de +20 % à 3,0 milliards d'euros contre +18 % en 2010. Les dépôts sur comptes courants augmentent de +18 % à 636 millions d'euros, les dépôts sur les comptes d'épargne bancaire (CSL, LDD, Livret A, etc.) croissent fortement (+37 %) à 1,7 milliard d'euros.

Crédit immobilier : une offre bien positionnée

Grâce à un positionnement compétitif¹, la production de crédit immobilier atteint 300 millions d'euros en 2011. Les encours de crédits progressent de manière régulière : +6 % à 1,5 milliard d'euros à fin 2011.

Epargne hors bilan : collecte nette positive pour l'Assurance Vie

La dégradation du contexte de marché en 2011 a provoqué une désaffection des épargnants pour ce type de support. En conséquence, l'encours total Assurance Vie et OPCVM est stable à 3,2 milliards d'euros.

- Assurance Vie : dans un marché en fort repli la collecte nette de Boursorama Vie demeure positive à 190 millions d'euros (mais en baisse de 32 % par rapport à son niveau de 2010). L'encours total s'élève à 2,4 milliards d'euros (+10 % vs 2010) et le rapport UC/Euros reste élevé à 22 %.
- OPCVM : les encours d'OPCVM sont en retrait de 24 % à 760 millions d'euros par rapport à 2010 et restent caractérisés par une surexposition en fonds non-monétaires à hauteur de 89 %.

¹ 3,90 % sur 14 ans TEG annuel fixe au 31 décembre 2011

- Dans un contexte de marchés baissiers, les titres sous gestion voient leur valorisation diminuer de 16 % par rapport à 2010 à 2,5 milliards d'euros.

Le montant d'actifs hors bilan gérés par Boursorama pour ses clients en France s'élève au total à 5,6 milliards d'euros (épargne hors bilan et titres sous gestion).

- **Activité de courtage**

Le PNB de l'activité courtage s'élève à 70,4 millions d'euros, en retrait de 5 % par rapport à 2010. L'année a été marquée par l'instabilité et la baisse des marchés financiers européens. Avec près de 4 millions d'ordres traités en 2011, Boursorama maintient un niveau proche des volumes enregistrés en 2010.

L'année 2011 a été marquée par l'enrichissement de l'offre de courtage avec le lancement de « Direct Emetteurs », une nouvelle plate-forme qui permet aux investisseurs particuliers de négocier en direct avec les émetteurs partenaires sur les warrants, certificats et turbos. Boursorama a également introduit le tarif « Découverte » permettant de passer des ordres à partir de 1,99€, destiné principalement aux particuliers qui souhaitent entrer en bourse à moindre frais. En conséquence, le nombre de comptes de trading est en progression de 5 % par rapport à 2010. Boursorama conserve son leadership selon le panel ACSEL, avec 32,6 % de part de marché en moyenne en 2011.

- **Fermeture du réseau d'agences**

A la suite de l'annonce du projet de regroupement des moyens et des compétences commerciales au siège, une provision de 4,5 millions d'euros a été comptabilisée en 2011. La fermeture du réseau d'agences est prévue à horizon juin 2012.

- **Forte croissance de l'audience du site boursorama.com**

Boursorama a procédé à une refonte de son site Internet au cours du second semestre 2011. Les principales nouveautés sont l'amélioration de l'ergonomie et l'enrichissement des contenus (vidéos, nouvelles pages taux, devises et matières premières). En un an l'audience a fortement progressé : 10,6 millions de visiteurs uniques en décembre 2011¹, soit une progression de 54 % par rapport à décembre 2010.

- **Innovation et développement de la banque en ligne sur mobile**

Boursorama propose une application mobile bancaire sur iPhone et Android parmi les plus complètes du marché. Ainsi, sur la même application, les clients de Boursorama Banque peuvent gérer à la fois leurs opérations bancaires et boursières courantes (gestion des comptes et passage d'ordres). L'application offre également aux clients la possibilité d'utiliser des services innovants comme l'accès au MoneyCenter, Envoyer un Chèque ou l'Augmentation des Plafonds CB. La multiplication par trois de l'utilisation de ces fonctionnalités illustre l'accélération de l'usage des mobiles dans la relation bancaire au quotidien.

International

Royaume-Uni

Dans un marché en repli (volume d'ordres en baisse de -17 %)² la part de marché de Selftrade croît pour atteindre environ 10 % avec 1 109 664 ordres. Le PNB 2011 est stable à 19,2 millions d'euros. En 2011, Selftrade a enregistré deux éléments non récurrents, charges FSCS et Crest pour un montant de 1,5 million d'euros. Hors ces éléments, Selftrade réalise une performance opérationnelle satisfaisante compte tenu d'un marché peu porteur : le RNPG est en augmentation de +4 % sur l'année. Par ailleurs, avec l'obtention de la licence bancaire, Selftrade propose depuis décembre 2011 un Cash Investment Saving Account (Cash ISA) complétant son offre en ligne.

Allemagne

Avec un nombre d'ordres en hausse (+66 % à 1 225 951, +28 % à périmètre constant), et des revenus issus de l'activité média en augmentation (+11 % à 8,3 millions d'euros), le PNB d'OnVista progresse fortement, +36 % à 18,7 millions d'euros. Sur l'année 2011, avec la réduction des frais généraux (-7 %), le résultat net part du Groupe est positif à 0,4 million d'euros.

Espagne

En Espagne, la concentration des efforts de développement sur les activités de courtage (volume d'ordres en augmentation de +15 % à 209 000) et épargne a permis une croissance de 21 % du PNB, à 6,9 millions d'euros. La diminution des charges d'exploitation s'est poursuivie en 2011 (-14%), contribuant à la réduction de la perte nette annuelle de -57 % à -1,1 million d'euros.

¹ Source : Google Analytics

² Source : étude Compeer, marché « Execution Only » au Royaume-Uni

L'activité du Groupe en 2011 est résumée dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'ordres exécutés	2010	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	2011
Groupe	6 233 424	1 896 676	1 436 027	1 750 093	1 428 404	6 511 200
France	4 095 682	1 184 992	892 521	1 034 560	853 893	3 965 966
Royaume-Uni	1 215 277	339 050	250 669	301 905	219 006	1 110 630
Allemagne	740 708	316 934	250 546	358 858	299 613	1 225 951
Espagne	181 757	55 700	42 291	54 770	55 892	208 653

Ouvertures de nouveaux comptes	2010	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	2011
Groupe	187 724	50 042	40 039	44 095	39 113	173 289
France	131 566	37 850	32 221	35 562	33 498	139 131
<i>comptes titres</i>	<i>14 699</i>	<i>4 022</i>	<i>2 537</i>	<i>5 506</i>	<i>4 996</i>	<i>17 061</i>
<i>comptes épargne</i>	<i>13 828</i>	<i>4 161</i>	<i>3 093</i>	<i>1 863</i>	<i>801</i>	<i>9 918</i>
<i>comptes courants</i>	<i>60 694</i>	<i>16 296</i>	<i>15 785</i>	<i>15 512</i>	<i>15 774</i>	<i>63 367</i>
<i>CSL et autres</i>	<i>42 345</i>	<i>13 371</i>	<i>10 806</i>	<i>12 681</i>	<i>11 927</i>	<i>48 785</i>
Royaume-Uni	21 658	6 537	3 792	3 242	2 132	15 703
Allemagne	18 429	1 435	1 056	2 852	1 156	6 499
Espagne	16 071	4 220	2 970	2 439	2 327	11 956
<i>comptes titres</i>	<i>2 460</i>	<i>957</i>	<i>746</i>	<i>689</i>	<i>763</i>	<i>3 155</i>
<i>comptes épargne</i>	<i>1 783</i>	<i>584</i>	<i>235</i>	<i>199</i>	<i>174</i>	<i>1 192</i>
<i>comptes courants</i>	<i>5 942</i>	<i>1 347</i>	<i>993</i>	<i>776</i>	<i>696</i>	<i>3 812</i>
<i>CSL et autres</i>	<i>5 886</i>	<i>1 332</i>	<i>996</i>	<i>775</i>	<i>694</i>	<i>3 797</i>

Stocks de comptes	2010	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	2011
Groupe	814 991	854 198	883 965	918 981	949 791	949 791
France	512 930	544 759	570 571	600 993	629 094	629 094
<i>comptes titres</i>	<i>142 077</i>	<i>143 070</i>	<i>142 693</i>	<i>146 093</i>	<i>148 569</i>	<i>148 569</i>
<i>comptes épargne</i>	<i>116 542</i>	<i>120 498</i>	<i>122 810</i>	<i>124 543</i>	<i>124 774</i>	<i>124 774</i>
<i>comptes courants</i>	<i>159 599</i>	<i>174 311</i>	<i>188 524</i>	<i>202 401</i>	<i>217 245</i>	<i>217 245</i>
<i>CSL et autres</i>	<i>94 712</i>	<i>106 880</i>	<i>116 544</i>	<i>127 956</i>	<i>138 536</i>	<i>138 536</i>
Royaume-Uni	215 412	219 315	220 977	221 536	221 797	221 797
Allemagne	39 412	39 071	38 897	40 913	41 443	41 443
Espagne	47 237	51 053	53 520	55 539	57 399	57 399
<i>comptes titres</i>	<i>22 185</i>	<i>22 944</i>	<i>23 430</i>	<i>23 921</i>	<i>24 448</i>	<i>24 448</i>
<i>comptes épargne</i>	<i>8 388</i>	<i>8 936</i>	<i>9 135</i>	<i>9 306</i>	<i>9 454</i>	<i>9 454</i>
<i>comptes courants</i>	<i>8 373</i>	<i>9 632</i>	<i>10 522</i>	<i>11 203</i>	<i>11 796</i>	<i>11 796</i>
<i>CSL et autres</i>	<i>8 291</i>	<i>9 541</i>	<i>10 433</i>	<i>11 109</i>	<i>11 701</i>	<i>11 701</i>

Encours en M€	2010	T1-11	T2-11	T3-11	T4-11	2011
Dépôts bilanciaux	3 311	3 572	3 684	3 662	3 861	3 861
<i>comptes titres</i>	1 488	1 506	1 467	1 397	1 477	1 477
<i>comptes courants</i>	543	571	601	604	639	639
<i>CSL et autres</i>	1 280	1 495	1 615	1 661	1 744	1 744
OPCVM	1 518	1 483	1 463	1 243	1 260	1 260
Assurance Vie	2 271	2 375	2 435	2 407	2 394	2 394
Titres vifs	7 881	8 592	7 960	7 052	6 923	6 923
Total AUA	14 980	16 021	15 542	14 365	14 438	14 438

3.2 - INDICATEURS DE GESTION

- **Analyse du compte de résultat consolidé**

Le Groupe a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 un produit net bancaire de 218,7 MEur contre 204,2 MEur au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 7 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 149,0 MEur contre 144,0 MEur en 2010 soit une hausse de 3,4%.

Le coût du risque de l'exercice s'élève à -1,5 MEur.

Les gains et pertes nets sur autres actifs s'élèvent à 0,3 MEur.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 26,2 MEur.

Le résultat consolidé de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 43,4 MEur contre 7,6 MEur au titre de l'exercice précédent.

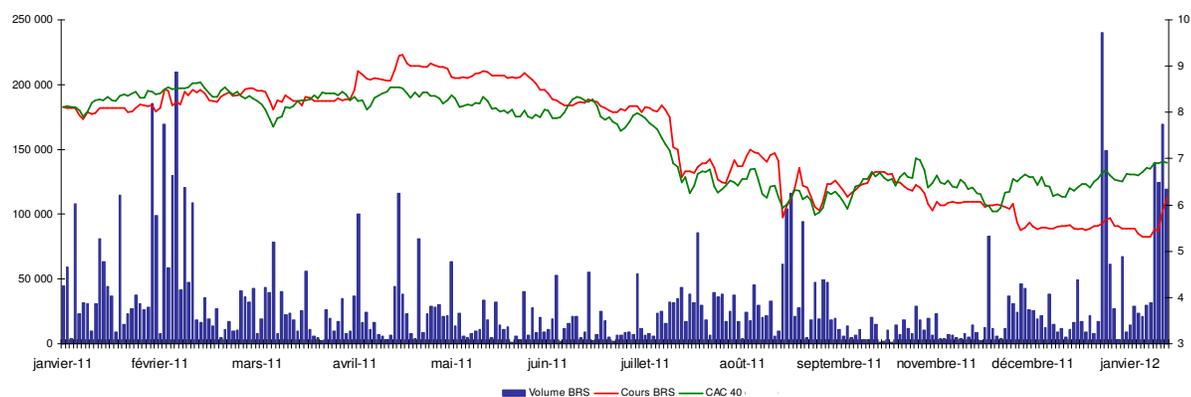
3.3 - SYNTHÈSE DE RESULTAT SOCIAL - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 41,8 MEur que nous vous proposons d'affecter à la réserve légale à hauteur de 20 kEur et au compte report à nouveau à hauteur de 41.757 kEur.

3.4 - DIVIDENDES VERSES AU COURS DE TROIS DERNIERS EXERCICES

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

3.5 - DONNEES BOURSIERES



3.6 - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2011, la société détenait 2 741 366 actions propres (dont 143 114 dans le cadre du contrat de liquidité et 2 598 252 dans le cadre du programme de rachat d'actions).

- **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité 2011**

2011	Achats			Ventes		
	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)	Nombre de titres	Cours moyen	Montant (Eur)
Janvier	25 709	8,00	205 579,25	36 234	8,18	296 497,94
Février	30 542	8,20	250 524,09	56 676	8,31	470 993,28
Mars	31 501	8,25	259 786,35	36 823	8,36	307 686,17
Avril	10 522	8,52	89 663,70	37 150	8,54	317 386,00
Du 1 ^{er} au 19 Mai	27 014	8,97	241 328,11	14 355	9,04	129 680,98
Sur autorisation de l'AG du 19 mai 2011 (du 20 mai 2011 au 31 décembre 2011) :						
Du 20 au 31 mai	9 176	8,77	80 872,71	7 455	8,87	66 414,28
Juin	41 949	8,43	353 482,16	9 223	8,88	81 901,62
Juillet	19 226	8,08	155 362,28	2	8,07	16,13
Août	133 437	7,06	941 514,23	96 376	7,02	676 128,76
Septembre	106 273	6,54	694 822,12	86 122	6,56	565 176,77
Octobre	73 020	6,42	469 142,50	50 410	6,41	323 341,27
Novembre	44 870	6,02	269 971,65	67 667	6,11	413 694,85
Décembre	85 528	5,56	475 823,15	68 507	5,55	380 019,87
Total	638 767	7,03	4 487 872,30	567 000	7,11	4 028 937,92

- **Compte-rendu des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions en 2011**

Aucune opération n'a été effectuée depuis juin 2009.

3.7 - EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

Avec la multiplication par deux du nombre de comptes bancaires depuis fin 2009 en France et une forte hausse des résultats, l'année 2011 a été marquée par les succès de la refonte du site boursorama.com, du développement de la banque sur mobile et des initiatives sur la bourse.

En 2012, la conquête de clients bancaires reste prioritaire et la croissance de Boursorama s'appuiera sur l'accélération des innovations notamment en matière de mobilité dans la relation bancaire.

Par ailleurs, le Groupe continuera d'enrichir son offre de produits et services à la fois dans le domaine du courtage en ligne et de la banque en ligne.

Enfin, la croissance de Boursorama en 2012 s'appuiera sur une contribution plus importante des filiales internationales.

3.8 - TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2010	2009	2008	2007
Situation financière en fin de période					
Capital social (1)	35 133	35 083	34 927	34 770	34 751
Nombre d'actions	87 832 368	87 708 116	87 316 560	86 925 537	86 878 702
Résultats globaux des opérations effectuées					
Produit net bancaire	167 631	151 007	178 154	155 185	175 966
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation	66 437	53 255	120 263	46 287	70 332
Participation des salariés due au titre de l'exercice	813	101	2 607	-	-
Impôt sur les bénéfices	-19 166	-13 422	-28 238	-13 799	-578
Résultat après impôts, amortissements et provisions	41 778	-3 702	83 812	26 443	62 920
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en Eur)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,529	0,453	1,024	0,374	0,803
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,476	- 0,011	0,96	0,304	0,724
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel (effectif fin de période)					
Nombre de salariés	533	512	504	594	634
Montant de la masse salariale	25 741	22 633	26 356	29 734	39 277

(1) Au 31 décembre 1999, le capital social de Fimatex SA est de 82 800 milliers de francs et se compose de 828 000 actions d'une valeur nominale de 100 francs. L'augmentation de capital de 26 240 milliers de francs décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 1999, a été souscrite et versée en janvier 2000, portant le capital social à 109 040 milliers de francs, divisé en 1 090 400 actions de 100 francs.

En date du 23 février 2000, le nominal ayant été divisé par 40, le capital social se compose de 43 616 000 actions de 2,50 francs.

A l'occasion de l'introduction de Fimatex SA au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 21 mars 2000, le capital a été porté à 145 440 milliers de francs, 75% de ce capital étant détenus directement et indirectement par la Société Générale.

A l'occasion de la conversion du capital en Eur (arrondi de la valeur nominale au dixième d'euro supérieur), le capital a été augmenté par incorporation de la prime d'émission (1 098 215 Eur).

En rémunération de l'apport des actions Finance Net SA, Boursorama a émis 10 091 221 actions nouvelles le 28 juin 2002.

En rémunération de l'apport des actions Selftrade non détenues par Boursorama, Boursorama a émis 1 095 actions nouvelles le 30 septembre 2003.

Au 31 décembre 2003, le capital s'élève à 27 307 milliers d'Eur et se compose de 68 268 316 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

A la suite de levées d'options au cours de l'exercice 2004, le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 27 317 milliers d'Eur et se compose de 68 292 415 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2005, compte tenu des levées d'options intervenues au cours de l'année (295 545 titres), le capital social se compose de 68 587 960 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur et s'élève à 27 435 milliers d'Eur.

Le 16 mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de CaixaBank France, Boursorama a procédé à une augmentation de capital de 17 039 955 titres. Ces titres sont valorisés en consolidation au cours du jour de l'augmentation de capital, soit 11,70 Eur.

Au 31 décembre 2006, après les levées d'option intervenues sur l'exercice 2006 (780 385 titres), le capital social se compose de 86 408 306 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2007, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2007 (470.396 titres), le capital social se compose de 86 878 702 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2008, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2008 (46 835 titres), le capital social se compose de 86 925 537 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2009, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2009 (391 023 titres), le capital social se compose de 87 316 560 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2010, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2010 (391 556 titres), le capital social se compose de 87 708 116 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Au 31 décembre 2011, après les levées d'options intervenues sur l'exercice 2011 (124 252 titres), le capital social se compose de 87 832 368 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

3.9- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Boursorama vise à se conformer, dans la mesure du possible, au code AFEP-MEDEF. Lorsque certaines recommandations ne sont pas suivies, elles sont mentionnées dans ce chapitre 4.

4.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1.1 - Composition du Conseil d'Administration

Au 1^{er} mars 2012, le Conseil d'Administration comprend les neuf administrateurs suivants :

Inès-Claire MERCEREAU

SOCIETE GENERALE, représentée par Didier VALET

Alain BOZZI

Jean-François SAMMARCELLI

Véronique de la BACHELERIE

Henri CUKIERMAN

Alain TARAVELLA

CAIXA, représentée Antonio MASSANELL LAVILLA

CAIXABANK, représentée Tomas MUNIESA

MANDATS SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2011

Au 31 décembre 2011, le Conseil d'Administration est composé de 8 membres.

Au cours de 2011, les mandants sociaux étaient les suivants :

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Inès-Claire MERCEREAU 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt	03/10/2010	31/12/2015	Président– Directeur Général	Aucune	Membre du Directoire : SG VIET FINANCE (Vietnam), Administrateur : Sogecap (France), Sogefinancement (France), Talos Holdings Ltd. (GB), Talos Securities Ltd. (GB), Self Trade Bank SA (Espagne), Société Générale (China) Ltd (Chine) Président du Conseil de Surveillance : Onvista Bank GmbH (Allemagne) Membre du Conseil de Surveillance : Eurobank (Pologne)	Mandats terminés au cours de 2011 : Eurobank (Pologne) (Président du Conseil de Surveillance) La Banque Postale Financement (France) Fidelity (Italie) ESSOX Sro (République Tchèque) SGEF BRASIL (Brésil) SKT Bank (Russie) Banco Cacique (Brésil) Banco Pecunia (Brésil) Family Credit Ltd (Inde) ALD Automotive China (Chine) Banco SG Brazil SA (Brésil) Mandats antérieurs à 2011 : Geneval (France), Groupama Banque (France), ALD Automotive Bresil (Brésil), SG Leasing and Renting Co Ltd (Chine), ALD International (France), ALD International Participations SAS (France), ALD Automotive Pologne (Pologne), Franfinance (France), SG Consumer France (France), Sogepus (France), Sogessur (France), ALD International Group Holdings GmbH (Allemagne), Axus Italiana (Italie), SG Global Solution Centre Private (Indes), ALD Automotive Roumanie (Roumanie), LLC Rusfinance (Russie), Rusfinance Bank (Russie), SG Equipement Finance (France), ALD Italie (Italie), Prostofinance (Russie), CGL (France) Directeur délégué du pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances de la Société Générale jusqu'au 03/10/2010

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Administrateur et Directeur Général Délégué :						
Ramon BLANCO 18 quai du Point du Jour 92100 Boulogne Billancourt Démissionnaire le 16/11/2011	12/02/2010	Démissionnaire le 16/11/2011	Jusqu'au 16/11/2011 : Directeur Général Délégué	Aucune	Jusqu'au 16/11/2011 Administrateur : Talos Holdings Ltd. (GB) Talos Securities Ltd. (GB) Self Trade Bank S.A. (Espagne) Vice-président du Conseil de Surveillance : OnVista AG (Allemagne) Président du Conseil de Surveillance : OnVista Bank GmbH (Allemagne)	Directeur General de SelfTrade Bank Espagne (fin : mars 2008)
Autres administrateurs :						
Jean-François SAMMARCELLI 17 cours Valmy – 92972 Paris La Défense	15/05/2009	31/12/2014	Aucune	Directeur Général Délégué de la Société Générale Directeur des Réseaux de Banque de détail en France de Société Générale	Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord, Sogecap, SOGEPROM, Sopra Geneval Membre du Conseil de Surveillance : Banque Tarneaud, SG Marocaine de Banques Fonds de Garantie des dépôts Représentant permanent du Crédit du Nord, membre du Conseil de Surveillance et Conseil d'Administration de Banque Rhône Alpes et la Société Marseillaise de Crédit Directeur Général Délégué : Société Générale SGPM	Président du Conseil d'Administration : CGA Administrateur : NSGB CGA SG Equipment Finance S.A. Membre de Conseil de Surveillance : SKB Banka SOGESSUR Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'Administration de Franfinance
SOCIETE GENERALE représentée par : Didier VALET 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense A remplacé Jacques Ripoll à compter du 11 février 2011	17/11/1995	31/12/2015 Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010	Aucune	Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale	Directeur Général : SG FSH, Inter Europe Administrateur : Newedge Group, SG FSH, Inter Europe, Amundi Group	Administrateur : Société de Financement de l'Economie Française

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Alain BOZZI 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense	02/04/2004	31/12/2015 Mandat renouvelé par AGO du 21/05/2010	Aucune	Directeur Délégué de la Conformité de la Société Générale	Administrateur : SGA SG Acceptance NV	Administrateur : Newedge Singapor PTE Ltd., Newedge Derivatives Hong Kong, Newedge Canada Inc., Newedge Hong Kong, Newedge Group, Newedge Facilities Management Inc., Newedge US LLC, Pareli, Newedge Nominees (UK) Ltd, Newedge Broker Ltd, SGA SG Acceptance NV Directeur Général Délégué : Newedge Group Président et Directeur Général de Pareli Représentant permanent: de la Société Générale pour Fimat SNC, de Newedge Group pour Fimat Futures UK Senior Executive Officer de Fimat futures Ltd.

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Olivier LECLER 11 Avenue de Grande Bretagne 98000 Monaco Mandat ayant pris fin le 19/05/2011	10/05/2005	Fin de mandat : 19/05/2011	Aucune	Directeur Général et administrateur de SG Private Banking (Monaco)	Administrateur : Caishen Fund Président : Caishen Fund	Président du Conseil d'Administration : Euromirabelle Membre du Comité de Surveillance : SGAM Negociation, SGAM AI Pierre Patrimoine, SGAM AI Pierre Entreprise, Etoile gestion, Pierre patrimoine 3, Etoile gestion Administrateur : AD PLAY, EXECUTION SERVICES GROUP LTD, SGAM AI SIF Umbrella, SGAM AI Edge Inc. , SGAM Banque, COUPOLE Investment Management, SGAM Luxembourg S.A., SG Investment Management, Execution Services Group Ltd , SGAM AI Multi Strategy Fund, SGAM Venture Fund Gérant : Lorraine Internet Président : SGAM Venture Fund, SGAM AI SIF Umbrella, SGAM Luxembourg S.A., SGAM AI Multi Strategy Fund, SGAM, Coupole IM Directeur Général : SGAM, Coupole IM

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
Véronique de la BACHELERIE 17 cours Valmy 92972 Paris La Défense	19/05/2011	31/12/2016	Aucune	Directeur Financier de Banque de détail en France de Société Générale	Président Directeur Général : Genefimmo, Pirix Administrateur : Genefimmo, Génébanque, Généras, Sophia Bail, SG SFH, SG SCF, SG Ré, Essox, UIB, SG Services Représentant : Genefimmo, administrateur de Sogeprom, Genefim, Odiprom et Maxiges SG, administrateur de UIB	Président du Conseil d'administration : Inter Europe Conseil Directeur Général/Directeur Général Délégué : Genefim, Inter Europe Conseil Administrateur : Inter Europe Conseil Représentant : Généfinance, administrateur de Sogéparts SG et de Socogéfi
Henri CUKIERMAN 59 bd de la Saussaye 92 200 Neuilly s/ Seine	16/03/2000	31/12/2012 Mandat renouvelé par AGO du 16/05/2007	Aucune		Président du Conseil de Surveillance : Groupe Rétif Développement Administrateur : Solidarité et Logement SA Gérant : Cities Capital Partners SARL, Cukierman SARL Président de la Chambre de Commerce France Israël	
CAIXABANK, S.A. Représenté par Gonzalo GORTAZAR ROTAECHE Avda.Diagonal, 621- 629, 08028 Barcelone SPAIN Remplacé par Tomas MUNIESA le 26 janvier 2012	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	Directeur Financier (Chief Financial Officer) de CaixaBank (depuis 17/11/2011)	Président: Inversiones Autopistas, S.L. (fin du mandat 22/ 06/11) Vice-Président : CaixaBank, S.A. (fin du mandat : 17/11/2011) Directeur Général : Criteria CaixaHolding S.A. (de juillet à décembre 2011) Administrateur : Criteria CaixaHolding S.A. (de juillet à décembre 2011), CaixaBank S.A. (fin du mandat : 29/12/2011) Port Aventura Entertainment, S.A. (fin du mandat 20/07/11) Abertis Infraestructuras, S.A. Saba infraestructuras, S.A. SegurCaixa Adeslas, S.A. de Seguros y Reaseguros VidaCaixa, S.A. de Seguros y Reaseguros Administrateur suppléant : Grupo Financiero Inbursa	Managing Director de Morgan Stanley
Loïc LE MEUR Démissionnaire le 2/10/2011	16/03/2000	Démissionnaire le 2/10/2011	Aucune	CEO de Seismic Inc Seismic Inc 1550 Bryant, Suite 890 San Francisco CA 94103		Administrateur de Meetic S.A (fin du mandat : 05/06/2009)

	Date de 1ère nomination	Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2011	Anciens mandats et fonctions exercés dans toute société (5 dernières années)
LA CAIXA Représentée par : Antonio MASSANELL LAVILLA Adresse : Avenida Diagonal, 621-629 08028 Barcelone Espagne	16/05/2006	31/12/2011	Aucune	Directeur Général de CaixaBank	Directeur Général Adjoint Exécutif : « la Caixa » (fin du mandat : 06/ 2011) Administrateur : Port Aventura, S.A. (Président), Telefonica, S,A, Telefonica Digital, E-LA CAIXA, S.A., Caixa Capital Risc, S.G.E.C.R. S.A., Serveis Informàtics « la Caixa », S.A. (SILK) Viceprésident : Mediterranea Beach& Golf Community S.A. Conseiller : Telefonica España, S.A. (fin du mandat octobre 2011), Barcelona Digital Centre Tecnològic (Président), Association Barcelona Centre Financer Europeu (Vice-Président), Apd Zona Mediterranea (Conseiller) Membre : Chambre de Commerce de Barcelona	Président exécutif : SERVEIS INFORMATICS «la Caixa », S.A. (fin du mandat : 15/11/2007) Administrateur : Mediterranea Beach& Golf Community, S.A. (fin du mandat : 22/01/2010) TELEFONICA DE ESPAÑA, SA (fin du mandat : 31/12/2009) CAIXA CAPITAL DESARROLLO, S.C.R. de Régimen Simplificado, S.A (fin du mandat : 19/05/08) ESPACIO PYME, S.A. (fin du mandat : 07/02/2008) OCCIDENTAL HOTELS MANAGEMENT, B.V. (Conseil Consultatif) (Représentant de la société Caixa Corp) (fin du mandat : 30/07/2007) MOVENDUS GLOBAL, S.A. (fin du mandat : 29/06/2007) TELEFONICA MOVILES, S.A. (fin du mandat : 29/07/2006) BAQUEIRA BERET, S.A. (fin du mandat : 27/04/2006) Administrateur conjoint (« Administrador mancomunado ») : E-LA CAIXA 1, S.A. (fin du mandat : 03/12/2006)

4.1.2 - Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

L'objectif et le rôle du Conseil d'Administration est d'exercer une surveillance à l'égard de la gestion des activités de la société.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration, selon les principes du gouvernement d'entreprise présentés dans le code AFEP-MEDEF, sont définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration adopté le 25 mars 2003 et modifié le 14 février 2011.

Le Règlement Intérieur précise notamment les compétences du Conseil d'Administration, les modalités de convocation et de tenue des réunions dont le nombre minimal est fixé à trois par an, fixe le niveau d'information à adresser aux administrateurs et ses modalités. Il définit en outre des obligations déontologiques des administrateurs en définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et censeur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt.

4.1.3 - Complément d'information sur le Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2011, la composition du Conseil d'Administration a été affectée par les événements suivants :

- Par décision de Société Générale en date du 11 février 2011, M. Didier Valet a remplacé M. Jacques Ripoll en qualité de représentant permanent de Société Générale, administrateur de Boursorama ;
- La nomination de Mme Inès-Claire Mercereau en qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2010 en remplacement de M. Hugues Le Bret, démissionnaire, a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2011 conformément à la loi, pour une durée expirant à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- Le mandat de M. Olivier Lecler a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011 ;
- Mme Véronique de la Bachelerie a été nommée administrateur de Boursorama, en remplacement de M. Olivier Lecler, par l'Assemblée Générale du 19 mai 2011 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
- M. Loïc Le Meur, administrateur indépendant, a démissionné de son mandat d'administrateur de Boursorama le 2 octobre 2011 ;
- M. Ramon Blanco a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué et d'administrateur de Boursorama le 16 novembre 2011.

En remplacement de M. Loïc Le Meur, le Conseil d'administration du 14 février 2012 a coopté un nouvel administrateur indépendant, M. Alain Taravella, président fondateur et actionnaire principal du groupe Altarea Cogedim, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

4.2 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRECTEURS GENERAUX

4.2.1 - Absence de conflit d'intérêts

A la connaissance de Boursorama :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre Boursorama et les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué à titre de leurs intérêts personnels ou professionnels. Le Règlement Intérieur du Conseil (Art.7) régit les conflits d'intérêt ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec l'un des principaux actionnaires de la société, ses clients, prestataires de services, fournisseurs ou autres, en vertu desquels l'une des personnes susvisées a été sélectionnée pour devenir administrateur ou dirigeant de la Société ;
- il n'existe pas d'accord liant l'une des personnes susvisées avec la société ou l'une des sociétés de son groupe ou l'un de ses dirigeants ;
- aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

4.2.2 - Absence de condamnation

A la connaissance de Boursorama :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général Délégué ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels) ;
- aucun administrateur, Directeur Général ou Directeur Général Délégué n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.3 - DIRECTION GENERALE

Au 1^{er} mars 2011 :

Mme Inès-Claire MERCEREAU

Président Directeur Général

Première nomination : 3 octobre 2010

Echéance du mandat : 2016

M. Patrick SOMMELET

Directeur Général Adjoint

Nomination : 16 février 2012

(non mandataire social)

4.4 - COMITE EXECUTIF

Le pilotage stratégique du groupe est assuré, sous l'autorité du Président Directeur Général, par le Comité Exécutif composé au 1er mars 2012 de membres suivants :

- **Mme Inès-Claire MERCEREAU**, Président Directeur Général de Boursorama
- **M. Patrick SOMMELET**, Directeur Général Adjoint
- **M. Benoît GRISONI**, Directeur de Boursorama France
- **M. Charles MORANE**, Directeur des Ressources
- **M. Klaus-Juergen BAUM**, Directeur Général d'OnVista AG (Allemagne)
- **M. Paul GREETHAM**, Directeur Général de SelfTrade (Royaume-Uni)
- **M. Alberto NAVARRO**, Directeur Général de SelfBank (Espagne).

Le Comité Exécutif est assisté dans la gestion de l'entreprise par des comités fonctionnels permanents :

- Comité de Résultats Mensuels (revue des résultats mensuels ; proposition de mesures correctives)
- Comité Financier (définition et surveillance de risques structurels ; définition de la politique ALM)
- Comité Risques et Conformité (cf. note 2 ci-après pour une description détaillée)
- Comité IT (définition et pilotage de projets IT / sécurité informatique)
- Comité des Ressources Humaines (définition et supervision de la politique RH)
- Comité de Nouveaux Produits (examen des nouveaux produits et services).

Ces comités sont présidés par le Président Directeur Général et se réunissent une fois par mois, à l'exception du Comité Nouveau Produits qui se tient à l'occasion de l'étude d'un nouveau produit ou service.

4.5 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce imposent au Président du Conseil d'Administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

Le rapport du Président est préparé en amont du Conseil d'Administration qui approuve les comptes annuels. Les différents services de Boursorama, le secrétariat général, la direction financière, la direction des risques et du contrôle permanent et la direction des ressources, contribuent à la préparation du rapport du Président. La communication financière consolide et revoit les contributions respectives de ces services puis la relecture est effectuée par la direction générale.

La partie du rapport sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques est décrite dans la section 4.7 ci-dessus.

4.5.1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil

Boursorama est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n°351.058.151.

Boursorama veille également à respecter les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Ce Code est consultable sur le site internet AFEP/MEDEF ainsi qu'au siège de Boursorama au 18 Quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt.

Depuis 2003, le fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration est régi par un Règlement Intérieur adopté le 25 mars 2003 et modifié le 14 février 2011. Le Règlement Intérieur et les statuts de la Société seront mis à la disposition des actionnaires dans le Document de Référence.

4.5.1.1 - Le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur Général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Au sein de Boursorama, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG) sont exercées par la même personne, le Président Directeur Général soit Mme Inès-Claire Mercereau, nommée es qualité le 3 octobre 2010. M. Ramon Blanco, le Directeur Général Délégué a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué le 16 novembre 2011.

Considérant l'évolution de la Société, le Conseil d'Administration estime que l'organisation actuelle reposant sur l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général par la même personne est la mieux adaptée au fonctionnement de la Société. Il estime que la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, leurs modalités de fonctionnement, la manière dont le Président exerce ses fonctions et ses relations avec le Conseil d'Administration donnent des garanties suffisantes d'équilibre des pouvoirs.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs de Directeur Général, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement Intérieur et aux orientations fixées par le Conseil d'Administration.

a) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend actuellement 8 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée.

Au 1^{er} janvier 2012, le Conseil d'Administration compte deux femmes (Mme Inès-Claire Mercereau, le Président Directeur Général et Mme Véronique de la Bachelerie, administrateur de Boursorama, nommée par l'assemblée générale du 19 mai 2011 en remplacement de M. Olivier Lecler, démissionnaire) et six hommes.

La Société s'est conformée aux dispositions de l'article L. 226-4-1, II, 2^{ème} alinéa du Code de commerce (tel que modifié par la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle) qui prévoit que le Conseil d'Administration doit être composé d'au moins un membre du sexe opposé dans les six mois de la promulgation de la loi et, a d'ores et déjà atteint la proportion des administrateurs de chaque sexe égale à 20% rendue obligatoire par la loi précitée en 2014 au plus tard.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration comprend un administrateur indépendant, M. Henri Cukierman, M. Loïc Le Meur a démissionné de son mandat d'administrateur indépendant de Boursorama le 2 octobre 2011. Les recommandations AFEP-MEDEF stipulent également que l'administrateur indépendant de Boursorama n'entretienne « aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ». De ce fait, Boursorama respecte partiellement le Code AFEP-MEDEF qui recommande que dans les sociétés cotées la part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration soit moins d'un tiers. A la suite de la démission de M. Le Meur, le Conseil d'administration a coopté M. Alain Taravella en qualité d'administrateur indépendant sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale. M. Alain Taravella est fondateur-gérant du Groupe Altarea Cogedim lequel, depuis janvier 2012, contrôle notamment RueduCommerce, acteur majeur du e-commerce en France. Sur proposition du Conseil d'administration, la nomination d'autres administrateurs indépendants pourra être proposée à l'Assemblée Générale de mai 2012. Boursorama ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé (pour une présentation des administrateurs et de leurs différents mandats voir la section 7.1 ci-dessus du Rapport de Gestion).

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de supprimer l'obligation statutaire pour les administrateurs de détenir 1 action de Boursorama.

Au cours de l'année 2011, la composition du Conseil d'Administration a été affectée par les événements détaillés à la fin de la section 4.1.3 ci-dessus

b) Fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

• Compétences

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. En outre, le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires, en ce compris, une fois par an, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration examine et approuve dans leur ensemble au moins une fois par an les orientations stratégiques du Groupe, les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques en ce compris toutes les opérations de croissance externe du montant unitaire supérieur à 5 millions d'Euros et les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les Administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations.

• Fonctionnement

Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration sont régies par Règlement Intérieur, modifié le 14 février 2011. Celui-ci est convoqué par tous moyens (lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement) et se réunit au moins trois fois par an. Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil peut se réunir par vidéoconférence et tous autres moyens de télécommunications permettant l'identification des administrateurs conformément à la loi sauf pour les opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise. Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits dans la partie consacrée à la rémunération des dirigeants (cf. section 1.3 de l'Annexe 1).

Le Règlement Intérieur contient en outre des règles déontologiques applicables aux administrateurs définissant notamment le degré de confidentialité auquel est tenu chaque administrateur et les mesures à prendre en cas de conflit d'intérêt. L'article 7 régit les conflits d'intérêts en prévoyant que l'administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun. Aucun administrateur n'a de lien de parenté avec un autre administrateur.

Depuis l'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 qui décrit le cadre sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, une liste des initiés a été créée le 12 octobre 2004 dans laquelle les administrateurs de Boursorama ont été inclus.

Boursorama ne dispose pas à ce jour d'outils formels d'évaluation des dirigeants par son Conseil d'Administration.

- **Travaux du Conseil d'Administration 2011**

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011, le 14 février, le 3 mai, le 29 juillet et le 2 novembre. Le taux de présence pour l'année 2011 était de 80 %.

Le Conseil a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels. Il a délibéré sur plusieurs projets stratégiques conformément à son règlement. Il a examiné le budget 2012.

4.5.1.2 – Comités

Le Règlement Intérieur prévoit que les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés composés d'Administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (le **CACIR**) (ex-Comité d'audit et des comptes);
- le Comité des rémunérations (le **COREM**)

Les attributions et modalités de fonctionnement des comités sont fixées respectivement aux articles 5 et 6 du Règlement Intérieur.

a) Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR)

Le CACIR est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Au moins un des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Par décision du Conseil d'Administration du 14 février 2011, M. Henri Cukierman, administrateur indépendant de Boursorama et membre du Comité, a été nommé le Président du Comité. M. Massanell et, en remplacement de M. Olivier Lecler, Mme Véronique de la Bachelerie ont été nommés membres du Comité par décisions du Conseil d'Administration respectivement du 14 février 2011 et du 3 mai 2011 (cette dernière étant confirmée par le Conseil d'administration du 29 juillet 2011).

A la suite de ces nominations, le CACIR est composé au 1er janvier 2012, de quatre membres : M. Henri Cukierman (Président et administrateur indépendant), Mme Véronique de la Bachelerie, M. Alain Bozzi et M. Antonio Massanell.

Le Conseil d'Administration du 14 février 2011 a également étendu les attributions du Comité notamment en matière de contrôle des risques et provisionnement et en conséquence a modifié sa dénomination en Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

Les attributions ainsi modifiées du CACIR sont les suivantes :

- a) assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;

- c) porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, si besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité :
- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application établi de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cet élargissement des missions, le Comité peut également se saisir des questions relatives aux risques de contreparties ; en conséquence, le Comité des Contreparties a été dissout avec effet au 14 février 2011.

Le Comité peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et du respect de l'éthique. Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Par ailleurs, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques peut avoir recours à des experts extérieurs.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Les documents relatifs à une séance d'un Comité d'audit, de contrôle interne et des risques sont communiqués aux membres généralement 4 jours avant la séance.

Compte rendu de l'activité du CACIR pour 2011

Le Comité s'est tenu le 11 février, le 3 mai, le 29 juillet et le 2 novembre 2011. Le taux de présence des administrateurs pour l'année 2011 était de 87%.

Le Président Directeur Général, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier et le Directeur de l'Audit participent à chaque Comité.

Lors de chaque Comité, celui-ci a entendu la présentation des comptes faite par la Direction financière, la présentation des travaux de la direction des Risques et du Contrôle Permanent ainsi que celle de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux et ont souligné les points essentiels des résultats et des options comptables retenues au cours des Comités des comptes relatifs aux arrêtés semestriels et annuels.

Le Comité a examiné les projets de comptes sociaux et consolidés pour l'arrêté annuel ainsi que les projets de comptes consolidés trimestriels et semestriels avant leur présentation au Conseil. Il échange sur les faits marquants de chaque période. Il suit de près l'évolution des différents revenus et frais généraux ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan. Il donne au Conseil son avis sur ces comptes.

Il a étudié les propositions du Comité des Contreparties avant leur présentation au Conseil ; il a suivi l'évolution des engagements par contrepartie et par maturité. Il a suivi l'évolution des risques structurels.

Il examine le rapport de gestion de l'exercice ainsi que le rapport annuel du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Les rapports annuels réglementaires sont présentés aux membres du Comité d'Audit et des Comptes. Il s'agit des rapports suivants :

- rapport 97-02 art 42 & 43 du CRBF relatif au contrôle interne et à la surveillance des risques à l'attention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel,
- rapport du Responsable du Contrôle des Services d'Investissement adressé à l'Autorité des Marchés Financiers,
- rapport de Boursorama Banque sur la protection des avoirs de la clientèle, en application de l'article 313-17-1 du Règlement Général de l'AMF,
- rapport relatif au contrôle des chèques dans le cadre du Règlement 2002-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme).

Par ailleurs, tout sujet concernant des évolutions réglementaires importantes pour Boursorama fait l'objet d'une présentation ad-hoc.

Le Comité a discuté et validé le programme de travail annuel de l'Audit interne, fait le point sur les plans de continuité d'activité dans le Groupe Boursorama, examiné les conclusions des rapports des missions effectuées et a été informé des éventuels manquements dans la mise en place des recommandations formulées par l'Audit.

b) Le Comité des rémunérations

Le COREM est composé de trois Administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Au 1er janvier 2012, le COREM est composé de trois membres, M. Henri Cukierman (administrateur indépendant), M. Jean-François Sammarcelli et M. Didier Valet, ce dernier ayant remplacé, par décision du Conseil d'administration du 14 février 2011, M. Jacques Ripoll en qualité de membre du Comité (par décision du 11 février 2011, la Société Générale a nommé M. Didier Valet en qualité de représentant permanent au sein de Boursorama en remplacement de M. Jacques Ripoll). Le Président Directeur Général peut être présent aux réunions traitant des questions ne le concernant pas.

Le COREM a les missions suivantes :

- proposer au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, des principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- proposer au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- préparer les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- rédiger un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Informations sur les séances du Comité des rémunérations en 2011

Au cours de l'année 2011, le COREM s'est tenu deux fois le 8 février 2011 et le 29 avril 2011.

Le taux de présence était de 100%.

Conformément aux critères fixés par décision du Conseil d'administration du 29 octobre 2010, le COREM du 8 février 2011 a préparé une proposition, pour délibération du Conseil d'administration du 14 février 2012, de la rémunération variable du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des membres du Comité Exécutif.

Le COREM du 29 avril 2011 a examiné, pour délibération du Conseil d'administration du 3 mai 2011, les modalités d'attributions de LTI (*long term incentives*) à un nombre limité de collaborateurs et mandataires sociaux de Boursorama dans le cadre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions de Performance Société Générale 2011.

4.6 - POLITIQUE DE REMUNERATION

4.6.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code du commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de Boursorama. Pour les mandataires sociaux de Boursorama exerçant des fonctions salariées au sein du groupe Société Générale, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par Boursorama sont inclus (jetons de présence).

4.6.1.1 - Principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration et approuvées par ce dernier.

La rémunération du Président Directeur Général de Boursorama est établie selon les principes suivants :

- la rémunération est conforme aux normes définies par la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010, transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, qui vise les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du groupe. En application de ces normes, la rémunération du Président Directeur Général comprend une partie fixe susceptible d'être modifiée et une partie variable laquelle se décompose en une part acquise (payée en numéraire et actions Société Générale soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama) et une part non acquise (payée en numéraire et actions Société Générale soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama) dont le paiement est différé sur un à trois ans,
- la part acquise est subordonnée à la réalisation des objectifs de performance de Boursorama et se subdivise en deux parties dont une dépend de critères quantitatifs (RNPG, PNB, nombre de comptes à vue ouverts en France, nombre de comptes bourse ouverts en France et à l'étranger) et l'autre dépend de critères qualitatifs (établis de manière précise), chaque partie pouvant atteindre 60% de la rémunération fixe maximum,
- les actions de performance de la part non acquise sont soumises à des conditions de présence et de performance de Boursorama (RNPG, nombre de comptes à vue ouverts en France) et leur valeur plafonnée au montant de la rémunération fixe,
- les jetons de présence dus au Président Directeur Général sont reversés à Boursorama.

Mme Inès-Claire Mercereau continue en outre à bénéficier des dispositions du contrat de travail conclu avec la Société Générale dans le cadre duquel elle a été mise à disposition de Boursorama dans ses fonctions de Président Directeur Général de Boursorama en application d'une convention conclue entre Boursorama et la Société Générale, préalablement approuvée par le Conseil d'Administration du 29 octobre 2010 sur le fondement des conventions réglementées.

4.6.1.2 –Rémunération des autres mandataires sociaux : modalités de répartition des jetons de présence

En 2011, la règle de répartition des jetons de présence était la suivante :

- la moitié des jetons de présence est répartie en parts égales entre chacun des administrateurs, les membres du CACIR recevant toutefois chacun deux parts ;
- l'autre moitié est répartie entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquels chacun a participé au cours de l'exercice. La présence au CACIR est pondérée d'un coefficient double par rapport aux présences aux séances du Conseil d'Administration ou du COREM.

Sur cette base, l'allocation des jetons de présence pour l'exercice 2011 est la suivante :

Administrateurs	Montant des jetons de présence alloués en Eur (au 31/12/2011)
Société Générale*	6 250
Alain Bozzi*	15 625
Jean-François Sammarcelli	7 812,50
Olivier Lecler*	7 812,50
Véronique de la Bachelerie*	10 937,50
Henri Cukierman	14 843,75
Loïc Le Meur	5 468,75
Caixa**	13 281,25
CaixaBank (ex-Criteria Caixacorp)**	5 468,75
Inès-Claire Mercereau	6 250
Ramon Blanco	6 250

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein de Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale

** Ces administrateurs salariés et mandataires sociaux de La Caixa ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein de Boursorama, ceux-ci revenant à La Caixa

Le Conseil d'administration du 14 février 2012 a modifié la règle de répartition des jetons de présence qui seront désormais alloués aux administrateurs en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil ainsi qu'aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et du Comité des Rémunérations, le montant de jetons de présence versé aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques sera toutefois majoré d'un tiers. La part des absents ne sera pas redistribuée aux autres administrateurs mais restera acquise à Boursorama.

Afin de mettre à jour le montant de l'enveloppe fixé en 2004 et tenir par ailleurs compte de l'accroissement du temps consacré par les administrateurs au service de Boursorama, il sera également proposé à la prochaine Assemblée Générale de porter le montant global des jetons de présence de 100kEur à 125kEur pour l'exercice 2012 et les exercices suivants.

4.6.1.3 - Rémunération individuelle et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

Au titre de l'année 2011, les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux sont les suivantes :

- Mme Inès-Claire Mercereau : la rémunération fixe (en brut) s'élève à 250kEur ; la rémunération variable s'élève à 375 KEur dont 270 KEur versés en différé sur un à trois ans.
- M. Ramon Blanco : la rémunération fixe (en brut) s'élève à 140,3kEur ; aucune rémunération variable n'est versée au titre de 2011.

4.6.1.4 - Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés des sociétés Boursorama, Fimat Banque, Fimat SNC et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société (Plans n°1 et 2).

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de certains mandataires sociaux et salariés de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (Plan n°3).

Les autorisations du 16 mai 2006 ont été remplacées par de nouvelles autorisations de 38 mois consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'Administration de la Société lequel a été autorisé de consentir au profit de certains mandataires sociaux (et salariés) de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 n'ont pas, à ce stade, été utilisées et en conséquence, aucunes options de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société n'ont été attribuées aux mandataires sociaux ni actions émises à leur profit sur le fondement de ces autorisations.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

▪ **Options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux en 2011**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites de Boursorama n'a été attribuée sur l'année 2011.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice	Dates d'échéance	N° du plan
Options attribuées durant l'exercice par chaque mandataire social	Aucune			

	Nombre d'actions attribuées
Actions gratuites consenties à chaque mandataire social	Aucune

Des actions Société Générale soumises aux conditions de présence et de performance Boursorama ont été attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de Boursorama au titre de l'année 2010 dans le cadre du plan LTI du 7 mars 2011.

▪ **Les options distribuées et levées par les mandataires sociaux en 2011**

Les options de souscription ou d'achat d'actions suivantes ont été levées par les mandataires sociaux en 2011 :

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2011
Inès-Claire Mercereau	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Ramon Blanco	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

4.6.2 - Rémunération du Comité Exécutif autres que les mandataires sociaux en 2011

En Eur	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale	Rémunération globale à la charge du Groupe
Membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux*	873 284	639 471	1 512 755	1 512 755

* concernent les 6 membres du COMEX

4.6.3 - Les options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions aux salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 février 2000 et l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2002 ont autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de salariés et de certains mandataires sociaux des sociétés Boursorama (Fimat Banque, Fimat SNC) et de la Société Générale ou de toutes ses filiales en France ou à l'étranger, des options de souscription de la Société (Plans n°1 et 2).

De plus, l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2006 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à consentir au profit de salariés et de certains mandataires sociaux de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (Plan n°3).

Les autorisations du 16 mai 2006 ont été remplacées par de nouvelles autorisations de 38 mois consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 au Conseil d'Administration de la Société a été autorisé de consentir au profit de salariés et de certains mandataires sociaux de Boursorama et des sociétés qui lui sont liées, des options de souscriptions d'actions nouvelles de la Société ou des options d'achat d'actions existantes ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi que de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Les autorisations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2009 n'ont pas, à ce stade, été utilisées et en conséquence, aucunes options de souscription d'actions nouvelles ou d'achat d'actions existantes de la Société n'ont été attribuées aux mandataires sociaux ni actions émises à leur profit sur le fondement de ces autorisations.

L'historique des attributions est indiquée dans le tableau ci-dessous « Suivi des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ».

▪ Options ou actions gratuites attribuées aux salariés en 2011

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites n'a été attribuée au cours de l'année 2011.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	N° du plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé. 10 premiers salariés	aucune			

	Nombre d'actions attribuées
Actions gratuites consenties par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux premiers attributaires salariés	Aucune

En outre, le 2 novembre 2010, le Conseil d'administration de la Société Générale a décidé d'attribuer gratuitement 40 actions Société Générale, à l'ensemble des salariés du groupe en ce compris les salariés de Boursorama, sous conditions de présence et de performance.

Des actions Société Générale soumises aux conditions de présence et de performance Boursorama ont été également attribuées à certains salariés de Boursorama au titre de l'année 2010 dans le cadre du plan LTI du 7 mars 2011.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

- Options de souscription ou d'achat d'actions de Boursorama

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	57 621	326	12 000	Néant	125001	Néant	77 808
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	13 200	44 802	66 250	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	114 357	541 363	0	575 003	271 312	560 317

- **Options Selftrade**

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2011	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	0	20,00
05/06/2000	21/07/2000	0	19,25
05/06/2000	21/07/2000	0	20,725
05/06/2000	16/08/2000	0	21,75
05/06/2000	23/01/2001	0	15,95

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade sont arrivés à expiration.

SUIVI DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES DE BOURSORAMA

Date du Conseil d'Administration	16 juin 2006	3 novembre 2006	26 juin 2008
Nombre total de droits attribués	335 000	14 000	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :			
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 nov. 2008 et 50% le 3 nov. 2009	50% le 26 juin 2010 et 50% le 26 juin 2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2011	335 000	14 000	25 589
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2011	0	0	144 429
Nombre de droits restants au 31/12/2011	0	0	0
Modalités d'exercice	Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.		Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'acquisition

TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableaux de synthèse des rémunérations 2011

Le Comité des rémunérations s'est réuni le 8 février 2012 et a proposé de verser aux dirigeants mandataires sociaux des rémunérations comme indiquées ci-dessous.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2011	Exercice 2010
Inès-Claire Mercereau, PDG		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	628 356	126 862,03 **
Valorisation* des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation* des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	110 000	39 062
Ramon Blanco, DGD		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	140 274	336 054,33
Valorisation* des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	n/a	160 000
TOTAL		

* à la date de l'attribution.

** à compter du 3 octobre 2010

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2011		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Inès-Claire Mercereau				
Président Directeur Général et administrateur à compter du 3 octobre 2010				
Rémunération fixe	250 000	250 000	62 502	62 502
Rémunération variable non différée	105 000	105 000	58 438	58 438
Rémunération variable différée	105 000	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable différée soumise aux conditions de performance	165 000	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence*	6250	Néant	4 632,03	Néant
Avantages en nature	3 356	3 356	1 290	1 290
TOTAL	628 364	358 356	126 862,03	122 230
Ramon Blanco				
Directeur Général Délégué et administrateur à compter du 12 février 2010 – démission le 16 novembre 2011				
Rémunération fixe	140 274	140 274	160 000	160 000
Rémunération variable non différée	Néant	Néant	160 000	160 000
Rémunération différée	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence*	6 250	Néant	6 580,09	Néant
Avantages en nature	8 684,72	8 684,72	9 474,24	9 474,24
TOTAL	146 524	140 274	336 054,33	329 474,24

* Les jetons de présence alloués reviennent directement à Boursorama

Tableau 3

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants dues au titre de l'exercice 2011 (non approuvés)	Montants versés au cours de l'exercice 2010
Société Générale*		
Jetons de présence	6 250	7 229,44
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Bozzi*		
Jetons de présence	15 625	13 809,52
Autres rémunérations	Néant	Néant
Véronique de la Bachelerie*		
Jetons de présence	10 937,50	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-François Sammarcelli		
Jetons de présence	7 812,50	8 528,14
Autres rémunérations	Néant	Néant
Olivier Lecler*		
Jetons de présence	7 812,50	15 108,23
Autres rémunérations	Néant	Néant
Henri Cukierman		
Jetons de présence	14 843,75	17 056,28
Autres rémunérations	Néant	Néant
Loïc Le Meur		
Jetons de présence	5 468,75	5 930,74
Autres rémunérations	Néant	Néant
La Caixa**		
Jetons de présence	13 281,25	5 930,74
Autres rémunérations	Néant	Néant
CaixaBank (ex-Criteria Caixa Corp)**		
Jetons de présence	5 468,75	4 632,03
Autres rémunérations	Néant	Néant

* Ces administrateurs salariés de la Société Générale ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein de Boursorama, ceux-ci revenant à la Société Générale

** Ces administrateurs salariés et mandataires sociaux de La Caixa ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein de Boursorama, ceux-ci revenant à La Caixa

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Ramon Blanco	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Inès-Claire Mercereau	Néant	Néant	Néant
Ramon Blanco	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 6

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice *	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance**
Inès-Claire Mercereau Plan Société Générale au 02/03/2012		2 322	55 000	03/2014	10/2014	oui
		2 322	55 000	03/2015	10/2015	oui
TOTAL		4 644	110 000			

*Nombre d'actions Société Générale soumises aux conditions de présence et de performance de Boursorama attribuées au titre de l'année 2011

**Voir la section 4.6.1.1 ci-dessus

Tableau 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX									
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
								A	B
Date du Conseil d'Administration	21 mars 2000	10 juillet 2000	10 janvier 2001	18 juillet 2002	30 juin 2004	27 juillet 2005	16 juin 2006	26 juin 2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
Les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin	350 000	0	50 000	140 000	100 000	0	150 000	55 406	55 406
Olivier Lecler	30 000		30 000	70 000	70 000				
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution						7 ans	7 ans	
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,70	15,70	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7,00	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	57 621	326	12 000	Néant	125 001	Néant	77 808
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	13 200	44 802	66 250	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	114 357	541 363	0	575 003	271 312	560 317

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2011	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	0	20,00
05/06/2000	21/07/2000	0	19,25
05/06/2000	21/07/2000	0	20,725
05/06/2000	16/08/2000	0	21,75
05/06/2000	23/01/2001	0	15,95

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade sont arrivés à expiration.

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 3	Plan n° 2	Plan Selftrade
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant				
Options détenues sur l'émetteur levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant				

Des actions Société Générale soumises aux conditions de performance Boursorama ont été attribuées à certains salariés au titre de l'année 2010 dans le cadre du plan LTI du 7 mars 2011.

Tableau 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Inès-Claire Mercereau	X*		X			X		X
Ramon Blanco	X**			X		X		X

* Mme Inès-Claire Mercereau bénéficie d'un contrat de travail avec la Société Générale. Dans ce cadre, elle continue à bénéficier des dispositions du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres « hors classification » établi en janvier 1991 par la Société Générale tel que décrit dans le Document de référence de Société Générale.

**M. Ramon Blanco a bénéficié d'un contrat de travail avec SelfTrade Bank en Espagne.

4.7 - RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Les articles L225-37 et L225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1er août 2003 imposent au président du Conseil d'Administration de toute société cotée, ayant son siège social en France, de rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, « des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ».

Le rapport sur les procédures de contrôle interne s'appuie sur des principes décrits dans le « *Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs* ».

Le rapport du Président est préparé en amont du Conseil d'Administration qui approuve les comptes annuels.

La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport est décrite dans la section 4.5 ci-dessus.

4.7.1 - Les conditions d'exercice du contrôle interne

a) Au plan réglementaire

Boursorama a été dûment habilitée par le CECEI en tant que banque prestataire de services d'investissement. L'exercice du Contrôle Interne s'inscrit dans le cadre du règlement n°97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements n° 2001-01 du 26 juin 2001 et n°2004-02 du 15 janvier 2004 et par les arrêtés du 31 mars 2005, du 17 juin 2005, des 20 février et 2 juillet 2007, du 11 septembre 2008, du 14 janvier 2009, du 5 mai 2009, deux arrêtés du 29 octobre 2009, les arrêtés du 3 novembre 2009, du 19 janvier 2010, du 25 août 2010 et par l'arrêté du 13 décembre 2010) et dans le cadre fixé par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le règlement n°97-02 définit le Contrôle Interne comme un outil permettant de vérifier :

- la conformité des procédures d'exercice des différents métiers des entreprises concernées aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques, aux orientations de l'organe exécutif ;
- le strict respect des procédures de décision et de prise de risques ;
- la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'organe exécutif et à l'organe délibérant, transmise aux autorités de tutelle et de contrôle ou qu'elle figure dans les documents destinés à être publiés ;
- les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication.

Il spécifie par ailleurs un certain nombre d'obligations relatives à la mesure des différents risques des activités des entreprises concernées et des procédures via lesquelles l'organe délibérant évalue la qualité du Contrôle Interne.

En France :

- **L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)** est chargée de contrôler le respect par les établissements de crédit et par les entreprises d'investissement des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Ceci comprend ainsi le respect de la réglementation établie par le CRBF en application de l'article 33 de la loi 84-46 du 24 janvier 1984 qui définit notamment « les règles applicables à l'organisation comptable, aux mécanismes de contrôle et de sécurité dans le domaine informatique ainsi que les procédures de Contrôle Interne ». L'Autorité de Contrôle Prudentiel peut procéder par contrôles sur place ou demander communication des rapports des Commissaires aux Comptes ou de manière générale, de tous documents jugés utiles.
- **L'Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, instituée par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et par la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (Directive MIF) entrée en vigueur le 1er novembre 2007, contrôle l'activité de prestataire de services d'investissement de Boursorama. Dans le cadre de son règlement général, l'AMF institue différentes règles devant être respectées par Boursorama (nomination d'un RCSI, cadre des relations contractuelles avec ses clients, cadre des obligations des employés, protection des intérêts du marché et des clients, règles de bonne conduite, contrôle des abus de marché,...).

En Allemagne, les règles générales de Contrôle Interne sont définies dans le paragraphe 25a du German Banking act. Par ailleurs, les exigences particulières en matière de Contrôle Interne et de Gestion des Risques sont définies dans le MaRisk (Minimum Requirements for Risk Management). OnVista est supervisé par la Deutsche Bundesbank et la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

En Espagne, les autorités de tutelle qui contrôlent les activités de Selftbank sont la Comisión Nacional del Mercado de Valores (CNMV) pour l'activité titre et la Banco de España pour l'activité bancaire.

Au Royaume-Uni, l'activité de la filiale Talos Securities Ltd, sous la marque Selftrade est soumise au Financial Services Authority (FSA), régulateur britannique. Les pouvoirs statutaires du FSA sont fixés par le Financial Services and Markets Act 2000. Le cadre du Contrôle Interne est précisé dans le FSA Handbook, Senior Management Arrangements, Systems & Controls, section SYSC 3.

b) Au plan interne

• L'application du règlement CRBF 97-02

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, un responsable du contrôle permanent et des risques ainsi qu'un responsable du contrôle périodique ont été désignés par Boursorama. Les responsabilités de ces fonctions ont respectivement été attribuées au Directeur des Risques et du Contrôle Permanent et au Directeur du Contrôle Périodique de Boursorama.

Le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité, de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations, est assuré par la Direction des Risques et de la Conformité de Boursorama, qui s'appuie sur les Contrôleurs Internes de chaque pays dédiés à cette fonction ainsi que sur d'autres agents exerçant des activités fonctionnelles (Cf. 2.2) :

ETP au 31/12/2011	Risque Opérationnel (RCSA, perte, continuité d'activité, surveillance permanente)	Conformité, AML	Sécurité Système d'Information	Total
Siège	0,6	0,5	1	2,1
France	3,1	6,3	2,4	11,8
Allemagne	1,2	3,7	0,3	5,2
Royaume-Uni	2,1	6,0	0,1	8,2
Espagne	2,9	0,8	1	4,7
Total	9,9	17,3	4,8	32,0

Le responsable du contrôle permanent est également en charge de la lutte quotidienne contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et à ce titre est le correspondant Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

Boursorama est soumis au contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs mis en place. Ce contrôle est assuré par le département d'Audit Interne de Boursorama, département composé de 5 Auditeurs Internes et supervisé par le Directeur du Contrôle Périodique. La mission de l'Audit Interne est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système de Contrôle Interne. Il couvre l'ensemble des activités et entités du groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Le service d'Audit de la Société Générale ainsi que l'Inspection Générale de la Société Générale peuvent également intervenir à tout moment.

Le rapport annuel 97-02 de l'année 2010, au titre des articles 42 et 43 du règlement précité, a été formellement présenté aux administrateurs de Boursorama membres du Comité d'Audit et des Comptes, le 3 mai 2011. Le rapport a été circularisé par voies électronique à l'ensemble des membres du Comité d'Audit et du Contrôle Interne et des Risques et à l'ensemble des administrateurs dans le courant du mois d'avril. Les réponses à leurs questions leur ont été apportées et leurs remarques ont été intégrées dans le rapport qui a été transmis à l'ACP fin avril 2011.

L'application du règlement général de l'AMF

Dans le cadre des règles établies par l'AMF et de ses évolutions, un RCSI (Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement) a été nommé. Son rôle est notamment de s'assurer que l'activité de Prestataire de Service d'Investissement, exercée par Boursorama et ses collaborateurs, est en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques en vigueur.

Le RCSI rédige chaque année un rapport portant sur la déontologie et sur le contrôle des Services d'Investissement, qui est transmis à l'AMF. Ce rapport a été présenté aux administrateurs de Boursorama membres du Comité d'Audit et des Comptes, le 3 mai 2011.

4.7.2 - Les procédures de Contrôle Interne

4.7.2.1 - Les modalités de la surveillance permanente

Pierre angulaire du système de contrôle interne, la surveillance permanente se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir au niveau opérationnel la régularité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- la sécurité au quotidien ;
- la supervision formalisée.

La sécurité au quotidien

La sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents. Elle est la base de la sécurité et de la qualité des opérations. Elle repose sur le respect permanent par chaque agent, pour toutes les opérations qu'il traite, des règles et procédures en vigueur.

Ces dernières sont conçues de façon à respecter les principes fondamentaux du contrôle interne tels que la séparation des fonctions (*Front/Back Office* ; ordonnancement/paiement, etc.), la délimitation des responsabilités, l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction, le rapprochement entre informations de provenances différentes (soldes comptables et existences, confirmations, etc.).

La supervision formalisée

La supervision formalisée a pour objet la vérification par la hiérarchie du respect par les agents des règles et procédures de traitement et de l'efficacité de la sécurité au quotidien. Elle inclut généralement un volet comptable.

Au niveau du groupe Boursorama, la coordination de la surveillance permanente est placée sous la responsabilité de la Direction du contrôle permanent. Celle-ci est notamment chargée d'évaluer, sur la base des informations fournies par un réseau de Correspondants Surveillance Permanente disséminés dans l'ensemble des entités et directions du groupe, le fonctionnement de la Surveillance permanente et d'en informer la Direction générale de Boursorama. Cette information est fournie lors des Comités mensuel Risques et Conformité qui réunit l'ensemble des Responsables des Risques et de la Conformité de chacune des entités autour de la Direction Générale et du Comité Exécutif de Boursorama.

Chaque entité ou Direction fonctionnelle est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la surveillance permanente dans son périmètre d'activité et, pour cela, s'appuie sur des correspondants permanents qu'elle désigne. Ces correspondants permanents ont notamment pour responsabilités de préparer à partir des résultats de ces contrôles et des constats relevés, des états de synthèse à l'attention de la Direction du contrôle permanent au niveau du groupe Boursorama.

4.7.2.2 Les modalités du contrôle permanent

Outre les Contrôleurs Internes présents dans les principales entités du groupe, les directions fonctionnelles sont également des acteurs du contrôle permanent. Au sein de la Direction des Fonctions Supports :

- la Direction Financière assure le contrôle comptable et financier, conformément à la directive n°90 du Groupe Société Générale ;
- la Direction des Risques assure la surveillance des risques de conformité, de crédit, de marché, des risques opérationnels et de la sécurité ;
- le Secrétariat Général assure la surveillance des risques juridiques.

L'organe exécutif participe au Comité Risques et Conformité. Sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, ce comité mensuel réunit l'ensemble des membres du Comité Exécutif, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, les responsables des Risques et de la Conformité de chacun des pays.

Sont inclus dans le périmètre du Comité l'ensemble des problématiques liées aux risques Opérationnels, y compris ceux liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment des capitaux, aux risques de Crédit (immobilier, titre, contrepartie), à la Sécurité Informatique et au plan de continuité.

Des sujets ponctuels liés à l'actualité « Risque », à des incidents entraînant des pertes opérationnelles significatives ou révélant un risque particulier, sont revus au-delà des indicateurs récurrents.

Chaque Comité donne lieu à un compte-rendu dans lequel sont mentionnées les décisions prises.

La surveillance permanente à la charge des Contrôleurs Internes locaux, constitue le premier niveau de contrôle formalisé à destination du Directeur des Risques et de la Conformité et de la Direction Générale.

Chaque entité du Groupe Boursorama a mis en place un programme de Surveillance Permanente en fonction de son activité et de ses zones de risques. Ainsi, la Surveillance Permanente de Boursorama Banque est composée de 305 points de contrôles, celle d'Onvista Bank de 64 points de contrôles, celle de Selftrade UK de 53 points de contrôles et celle de SelfBank de 37 points de contrôle.

4.7.2.3 - Les modalités du contrôle périodique

En complément des Contrôleurs Internes en charge du contrôle permanent, l'Audit Interne de Boursorama est en charge du contrôle périodique. Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble des entités du groupe Boursorama, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne.

Un plan d'audit annuel est élaboré par le Directeur du Contrôle Périodique selon la méthodologie d'évaluation des risques de la Direction du Contrôle Périodique de Société Générale. Il est approuvé par le Président Directeur Général de Boursorama et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

Les préconisations formulées par les différents audits font l'objet d'un suivi par l'Audit Interne.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques se tient avant chaque publication des comptes, soit quatre fois par an. Il consiste notamment à :

- examiner les comptes qui sont soumis à l'approbation du Conseil afin d'en vérifier leurs conditions d'établissement et leur pertinence, et de s'assurer de la permanence des méthodes ;
- prendre connaissance des préconisations formulées par les différents audits et de leur suivi ;
- donner un avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de Contrôle Interne.

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne (97-02), adressé à l'ACP et établi pour partie par le Directeur du Contrôle Périodique, est présenté au Comité d'audit et des comptes et au Conseil d'Administration.

4.7.2.4 - La direction des risques

a) Présentation synthétique des principaux risques de l'activité :

Les principaux risques engendrés par les activités de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Autres Risques** : Risque de Blanchiment et risque lié aux systèmes d'information

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

b) Missions de la Direction des Risques

La Direction des Risques du Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques en place est solide et efficace.

Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques de crédit et risques opérationnels. Elle participe à la définition des stratégies commerciales dont la dimension risques est significative et s'attache à améliorer constamment la capacité d'anticipation et de pilotage des risques transversaux. Elle contrôle la bonne application de cette politique et le respect des procédures. Elle assure le suivi des remontées de risques opérationnels pour le Groupe. Enfin, elle organise le Comité Risques et Conformité mensuel du Groupe.

La Direction des Risques assure le secrétariat du Comité Nouveaux Produits au sein duquel chaque Direction et filiale doit soumettre, de façon formalisé, tout projet d'activité nouvelle ou produit nouveau. Il s'agit d'un point d'échange et de validation opérationnelle permettant de s'assurer qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attaches à cette activité ou à ce produit sont pompris, mesurés et approuvés pat les fonctions supports ad hoc. Après la validation par le Comex, les ressources internes peuvent être activées.

Pour une description détaillée des risques se référer à la section VI Gestion des risques.

4.7.3 - La production et le contrôle de l'information financière et comptable

4.7.3.1 - La production des données financières et de gestion

a) Les acteurs

▪ L'organisation des directions financières

Les directions financières de chaque entité (succursale ou filiale) sont constituées d'équipes de 3 à 21 personnes, en fonction de la taille de l'entité (3 personnes en Espagne, 6 personnes en Allemagne, 7 personnes au Royaume-Uni et 21 personnes en France). L'ensemble des données financières et de gestion sont établies par chaque direction financière.

Les directions financières reportent au directeur de l'implantation qui valide les informations financières avant de les communiquer au siège du Groupe où elles sont consolidées. Les directions financières reportent donc fonctionnellement à la direction financière du Groupe.

▪ Les différents reportings établis par les directions financières

Chaque entité établit sur base quotidienne, un reporting sur l'activité de la veille indiquant notamment le nombre d'ordres exécutés et les commissions facturées. Ce reporting quotidien permet de suivre l'évolution de l'activité par rapport au budget ou par rapport aux périodes passées. Tout écart peut ainsi être rapidement identifié afin de mettre en place les mesures correctrices.

Sur base mensuelle, les entités du Groupe produisent deux reportings :

- un reporting comptable (bilan et compte de résultat) ;
- un reporting de contrôle de gestion, appelé CRM.

Le reporting comptable permet d'établir des comptes consolidés du Groupe Boursorama sur une base mensuelle. Cette consolidation permet notamment d'établir les reportings réglementaires de Boursorama France et les reportings mensuels au département consolidation de la Société Générale.

Le CRM, établi par le contrôle de gestion est construit selon un format standard pour toutes les entités du Groupe, il s'agit d'un compte de résultat complété de nombreux indicateurs de gestion :

- le Produit Net Bancaire est analysé par type de produit. Les revenus nets des commissions sont ainsi analysés en fonction du nombre d'ordres exécutés, de la taille moyenne des ordres, du ratio d'activité par compte. Les commissions reçues et payées sont également analysées par catégories. Cette analyse est complétée des indicateurs spécifiques à l'activité de chaque entité ;
- en France, la marge financière et les commissions issues de l'activité bancaire (activité monétique notamment) sont analysées en fonction des indicateurs de gestion pertinents ;
- les charges d'exploitation sont réparties par rubrique économique afin de suivre leur évolution de la façon la plus fine possible. Les principales rubriques économiques sont les coûts de personnel, les dépenses marketing, les loyers, les dépenses informatiques détaillées par grands postes (tels que les flux d'information, les coûts liés à l'exploitation du contrat Atos, les coûts télécoms), les amortissements, le coût du risque.

En 2011, les performances mensuelles de l'ensemble des entités du Groupe sont comparées avec le budget qui a également été établi sous ce format de reporting dit CRM.

Chaque entité s'assure de la concordance entre les deux reportings. Par ailleurs, le rapprochement des données consolidées est également effectué sur base mensuelle.

b) Les normes et principes comptables applicables

Les états financiers de Boursorama sont établis selon les normes comptables applicables : en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe Boursorama doit établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

Ce référentiel comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

A compter du 1^{er} janvier 2011, Boursorama a appliqué les nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes :

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	8 octobre 2009	23 décembre 2009
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	28 octobre 2010	30 juin 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées	4 novembre 2009	19 juillet 2010
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	25 novembre 2011	19 juillet 2010
IFRIC 19 Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres	25 novembre 2009	23 juillet 2010
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	18 février 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe. Par ailleurs, les principes comptables et les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont présentés dans les notes annexes aux comptes consolidés.

c) Les modalités de production des données financières et comptables (information trimestrielle et semestrielle)

Les données financières et comptables intermédiaires sont produites par chaque entité. Ces comptes individuels des filiales de Boursorama sont ensuite consolidés au siège du Groupe.

Informations trimestrielles :

Depuis 2004, Boursorama publie des informations trimestrielles. Ces informations font l'objet d'une lecture attentive de la part des Commissaires aux Comptes.

Comptes semestriels :

Les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui établissent un rapport sur cet examen limité.

Comptes annuels :

Les comptes annuels sociaux et consolidés font l'objet d'un examen complet par les Commissaires aux Comptes du Groupe qui établissent ses rapports sur ces examens.

d) Le système d'information

Les systèmes comptables utilisés sont CODA en France, SAP, SAGE OFFICE Line et Microsoft Dynamics NAV en Allemagne, SAGE Line 50 en Angleterre et CONTAPLUS ELITE en Espagne.

En France, le système comptable est interfacé en amont avec différents systèmes :

- les outils de back office (Cotre, pour la comptabilité titres, est le système utilisé par la Société Générale et mis à disposition de Boursorama ; GMI, pour la comptabilité des opérations sur dérivés, est le système utilisé par Newedge et mis à disposition de Boursorama ; CIS, pour la comptabilité des opérations bancaires, lui-même alimenté par Evolan Treasury, logiciel de gestion des opérations de trésorerie) ;

- le logiciel de gestion commerciale et de facturation des espaces publicitaires du site Boursorama.com (AdFront, développé par la société Fivia) ;
- les données de paie (administrées à l'aide de l'outil Hypervision mis à disposition de Boursorama par la société ADP GSI) ;
- l'outil de gestion des immobilisations (Abel Immo, développé par la société Abel) ;
- les relevés bancaires mis à disposition sous forme électronique de façon quotidienne par la Société Générale sont intégrés dans les outils de rapprochement bancaire.

En France, le système comptable est interfacé en aval avec différents systèmes :

- l'outil de consolidation (BO Finance développé par la société SAP) ;
- le système de reporting à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (Evolan Report, développé par la société Sopra) ;
- le logiciel permettant l'établissement de la liasse fiscale (Etafi) ;
- Le logiciel de décisionnel Cognos 8 permettant de détailler les indicateurs de gestion.

4.7.3.2 - Le contrôle interne de la production comptable

a) Le contrôle au quotidien (vérification de la réalité économique des informations reportées, gestion des suspens et des passerelles comptabilité/gestion)

Les soldes bancaires sont rapprochés des soldes comptables. En fonction du volume de transactions, ce rapprochement est effectué :

- sur base quotidienne pour les comptes les plus actifs (comptes de back office notamment) ;
- au moins une fois par mois pour les comptes les moins fréquemment mouvementés.

En France, le département opérations bancaires est constitué de 18 personnes. Ce département est en charge du suivi de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'activité des clients de Boursorama. Il effectue, en outre, sur base quotidienne, les rapprochements bancaires des comptes sur lesquels transitent l'ensemble de ces opérations cash : virements entrants et sortants, remises et demandes de chèques, prélèvements, opérations étranger. Ces rapprochements sont effectués pour partie à l'aide d'un outil de rapprochement spécifique développé en interne et pour partie de façon manuelle.

Par ailleurs, la direction financière de chaque entité du Groupe réconcilie les soldes des comptes clients figurant en balance générale avec les soldes extraits des systèmes de back office.

Pour l'activité média en France, la facturation des espaces publicitaires est établie à l'aide du logiciel AdFront. Une personne effectue un suivi de la facturation et du recouvrement des revenus liés à la commercialisation des espaces publicitaires (publicité commerciale et communication financière), des prestations BtoB (sites boursiers, espaces actionnaires).

Les comptes auxiliaires fournisseurs sont également rapprochés du solde figurant en balance générale. En France, une personne est en charge à temps complet du suivi des postes fournisseurs.

Enfin, les autres soldes du bilan sont également analysés sur base mensuelle ou trimestrielle en fonction de leur nature.

b) Le contrôle de premier niveau par les Directions Financières

Les Directions Financières de chaque entité s'assurent de la pertinence des résultats arrêtés mensuellement. Elles effectuent une revue du résultat par rapport aux mois précédents et par rapport au budget afin d'identifier et de justifier toutes les variations significatives tant au niveau des revenus qu'au niveau des charges.

Les directions financières s'assurent également de la correspondance entre le résultat économique et le résultat comptable ; toute différence, temporaire, est dûment justifiée puis éliminée. Ce travail de rapprochement est également effectué en central au niveau du résultat consolidé.

La Direction Financière du Groupe revoit les comptes consolidés avec la Direction Générale.

Ces comptes sont par ailleurs transmis à la Société Générale pour consolidation. Boursorama reporte, sur base mensuelle, un « package » de consolidation et un reporting économique.

c) Le contrôle de la consolidation

La consolidation des comptes est effectuée sur base mensuelle à l'aide du logiciel BO Finance développé par SAP.

Elle est contrôlée par la Direction Financière du Groupe à plusieurs niveaux : vérification de la correcte annulation des opérations réciproques, vérification de la correcte annulation des titres de participation et des dotations aux succursales, vérification du tableau de variation des capitaux propres notamment.

Cette consolidation est transmise sur base mensuelle à la Société Générale pour être intégrée dans la consolidation des comptes du Groupe Société Générale, à l'aide du logiciel Magnitude. Elle fait à ce stade également l'objet d'un contrôle par le service consolidation de la Société Générale.

d) Le contrôle comptable (surveillance permanente en matière comptable, certification comptable dans le cadre des missions d'audit, audit des directions financières)

La surveillance permanente mise en place au niveau du Groupe Boursorama intègre la fonction finance.

En outre, les vérifications spécifiques prévues par la loi ont été assurées par les Commissaires aux Comptes conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Dans le cadre du process I2C mis en place par la Société Générale en 2011, chaque trimestre, la direction comptable de Boursorama France établit une certification comptable. Cette attestation est validée conjointement par le directeur financier et par le président directeur général avant d'être transmise à la Société Générale.

4.7.3.3 - La liaison avec les CAC

Les Commissaires aux Comptes du Groupe au 31 décembre 2011 sont Deloitte et Ernst & Young ; ils audient les comptes consolidés du Groupe.

Ernst & Young audite les comptes de la filiale anglaise Talos et de la filiale allemande. Deloitte est en charge de l'audit de la filiale espagnole. Les deux cabinets se répartissent les tâches pour l'audit des comptes de la France.

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est aussi fréquente que possible. Ainsi, les options de clôture significatives font l'objet d'une discussion au préalable avec les Commissaires aux Comptes afin d'intégrer au plus tôt toutes leurs remarques (comptabilisation des acquisitions par exemple).

Les Commissaires aux Comptes du Groupe interviennent à trois reprises au cours de chaque exercice, dans chacune des entités : ils procèdent à un examen limité des comptes au 30 juin (en juillet-août), et audient les comptes du 31 décembre (deux interventions en novembre-décembre et en janvier-février).

A l'issue de chaque intervention, les conclusions des Commissaires aux Comptes sont présentées et discutées avec le management des entités dans le cadre de réunion de synthèse.

Dans le cadre de la publication des comptes trimestriels, les Commissaires aux Comptes lisent attentivement les comptes consolidés arrêtés par Boursorama.

Les Commissaires aux Comptes participent aux comités d'audit et des comptes trimestriels et y présentent les conclusions de leurs travaux. Ils participent également aux séances du Conseil d'Administration.

Procédure de sélection des Commissaires aux comptes

La loi sur la Sécurité financière du 1er août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux Comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

En choisissant comme Commissaires aux Comptes Ernst & Young Audit et Deloitte et Associés, Boursorama, filiale du groupe Société Générale, s'est conformée au dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe Société Générale et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de remplacer la société Ernst & Young Audit par Ernst & Young et Autres.

4.8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Boursorama

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boursorama et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

4.9 - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la Société Générale

a. Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord entre votre société et la Société Générale relatif à la mise à disposition de Mme Inès Claire Mercereau afin qu'elle y exerce le mandat de président-directeur général. Cette convention fait suite à une décision du conseil d'administration de votre société en date du 3 octobre 2010.

Modalités

Mme Mercereau percevra une rémunération annuelle garantie telle que décidée par le conseil d'administration de votre société. Elle pourra, en outre, recevoir une rémunération variable. La charge de l'ensemble incombera à votre société.

A seule fin de faciliter les règlements de Mme Mercereau, votre société donne expressément mandat à la Société générale de régler à Mme Mercereau, pour son compte, la rémunération lui incombant.

Par conséquent, la Société Générale versera à Mme Mercereau, aux dates normalement prévues, la totalité des éléments de rémunération lui revenant et elle établira mensuellement le décompte des rémunérations versées et des charges patronales afférentes, tant fiscales que sociales, supportées pour le compte de votre société qui remboursera le montant exact des dépenses.

Cette convention prend effet à partir du 3 octobre 2010 et elle est conclue pour une durée indéterminée. Les parties signataires pourront dénoncer cette convention en respectant un préavis de deux mois, sauf accord particulier entre les parties.

Au titre de l'exercice 2011, la rémunération brute fixe et variable de Mme Mercereau s'élève à K€ 625.

b. Nature et objet

Un emprunt à durée indéterminée de M€ 110 a été contracté entre votre société (emprunteur) et la Société Générale (prêteur) le 16 mai 2006 pour une durée minimale de cinq ans dans l'optique de renforcer les fonds propres réglementaires dans le cadre de l'acquisition de Caixa Bank. Cet emprunt ne peut être remboursé qu'après l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire.

Modalités

Le paiement des intérêts est établi de la manière suivante :

- Pour les dix premières années : (du 16 mai 2006 au 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 0,6 %.
- Pour les années suivantes : (après le 15 mai 2016) : EURIBOR 12 mois + 2,10 %.

Votre société peut différer le paiement des intérêts durant les exercices où l'entité ne distribue pas de dividendes.

Au 31 décembre 2011, la charge d'intérêts comptabilisée au titre de cet emprunt est de K€ 2.683.

2. Avec la Caixa

Nature et objet

Cette convention porte sur la conclusion d'un accord de « Joint Venture » avec la Caixa, relatif à la création d'une banque en ligne en Espagne, filiale des deux sociétés.

Modalités

Dans le cadre de cette convention signée le 2 juillet 2008, l'apport de votre société est de K€ 9.195 initiaux en espèces et de K€ 35.000 additionnels correspondant à la valorisation de la branche espagnole de votre société. L'apport de la Caixa est de K€ 8.835 initiaux en espèces et de K€ 33.627 additionnels en espèces. A l'issue de ces apports, les contributions de votre société et de la Caixa au capital de la « Joint Venture » sont de 51 % et de 49 % respectivement.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc Mickeler

Bernard Heller

5. SITUATION FINANCIERE

5.1 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF		IFRS		
		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
<i>En k EUR</i>				
Caisse, Banques centrales	Note 3	15 748	3 029	2 058
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	1 683	3 093	4 137
Instruments dérivés de couverture	Note 5	7	55	225
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 6	622 702	486 707	107 141
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 7	1 296 064	762 523	748 791
Prêts et créances sur la clientèle	Note 8	1 826 940	1 775 191	1 701 657
Opérations de location financement et assimilées		3 699	4 128	4 523
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	8 666	5 451	4 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs d'impôts	Note 10	8 341	24 210	10 753
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 11	184 655	283 449	296 166
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 12	79 254	78 662	72 896
Ecarts d'acquisition	Note 13	178 649	177 377	204 026
Total		4 226 408	3 603 874	3 156 973

PASSIF		IFRS		
		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
<i>En k EUR</i>				
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4	1 506	2 888	3 915
Instruments dérivés de couverture	Note 5	8 892	5 614	4 904
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	Note 14	58 266	92 297	75 617
Dettes envers la clientèle	Note 15	3 323 334	2 731 118	2 286 364
Dettes représentées par un titre	Note 16	8	8	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 9	5	24	59
Passifs d'impôts	Note 10	17 639	7 940	22 018
Autres passifs financiers	Note 17			
Autres passifs	Note 17	106 582	98 828	93 787
Provisions	Note 18/19	16 002	13 039	13 081
Total dettes		3 532 234	2 951 756	2 499 754
CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres part du Groupe				
Capital souscrit		35 133	35 083	34 927
Instruments de capitaux propres et réserves liées		120 000	120 000	120 000
Réserves consolidées		494 434	487 344	438 548
Résultat de l'exercice		43 359	7 583	48 702
Sous total		692 927	650 010	642 177
Gains ou pertes latents ou différés		24 341	24 436	14 441
Sous total Capitaux propres part du Groupe		717 268	674 446	656 618
Participations ne donnant pas le contrôle		25 588	26 543	29 483
Total capitaux propres		742 856	700 989	686 101
Total Passif		4 226 408	3 603 874	3 156 973

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		IFRS		
<i>En k EUR</i>		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	Note 23	129 367	108 569	112 485
Intérêts et charges assimilées	Note 23	(43 247)	(34 578)	(37 277)
Revenus des titres à revenu variable		37	44	93
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 24	149 016	145 642	138 006
Commissions (charges)	Note 24	(48 505)	(45 136)	(40 258)
Résultat net des opérations financières		1 439	53	(186)
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 25	43	46	(176)
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 26	1 396	7	(10)
Produits des autres activités	Note 27	32 926	31 040	27 525
Charges des autres activités	Note 27	(2 352)	(1 396)	(168)
Produit net bancaire		218 681	204 238	200 220
Frais de personnel	Note 28	(60 131)	(55 008)	(56 722)
Autres frais administratifs		(81 735)	(83 615)	(69 992)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(7 141)	(5 359)	(5 571)
Résultat brut d'exploitation		69 674	60 256	67 936
Coût du risque	Note 30	(1 465)	(2 633)	(1 687)
Résultat d'exploitation		68 209	57 623	66 249
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 31	322	157	14 625
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 13	-	(29 792)	(11 000)
Résultat avant impôt		68 530	27 988	69 874
Impôts sur les bénéfices	Note 32	(26 154)	(23 096)	(23 548)
Résultat net de l'ensemble consolidé		42 376	4 892	46 326
Participations ne donnant pas le contrôle		983	2 691	2 377
Résultat net part du Groupe		43 359	7 583	48 702
Résultat par action		0,488	0,071	0,542
Résultat dilué par action		0,486	0,070	0,539

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2008 au 31 DECEMBRE 2009

	Capitaux propres part du groupe								Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers							
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
Capitaux propres au 31 décembre 2008	34 770	120 000	(22 666)	414 230	71	(18 612)		75	49 900	577 768	3 850	581 618
Augmentation de capital	156			1 379						1 535		1 535
Elimination des titres auto-détenus			(415)							(415)		(415)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1 460						1 460	72	1 532
Distribution 2007				(4 495)						(4 495)	0	(4 495)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	156	0	(415)	(1 656)	0	0	0	0	0	(1 915)	72	(1 844)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(202)	(56)		85		(174)	(12)	(186)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat					(71)					(71)		(71)
Affectation du résultat 2007				49 900					(49 900)	0		0
Résultat 2008									48 702	48 702	(2 377)	46 326
Sous-total	0	0	0	49 900	(273)	0	(56)	85	(1 197)	48 458	(2 389)	46 069
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence										0		0
Ecart de conversion et autres variations				(845)		4 345		(75)		3 426		3 426
Réserves hors groupe										0	27 950	27 950
Sous-total	0	0	0	(845)	0	4 345	0	(75)	0	3 426	27 950	31 376
Capitaux propres au 31 décembre 2009	34 927	120 000	(23 081)	461 629	(202)	(14 267)	(56)	85	48 702	627 736	29 483	657 219

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2009 au 31 DECEMBRE 2010

	Capitaux propres part du groupe									Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale	
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers				Résultat de l'exercice part groupe			Total capitaux propres part groupe
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
Capitaux propres au 31 décembre 2009	34 927	120 000	(23 081)	461 629	(202)	(14 267)	(56)	85	48 702	627 736	29 483	657 219
Augmentation de capital	157			1 715						1 872		1 872
Elimination des titres auto-détenus			(572)							(572)		(572)
Emissions d'instruments de capitaux propres S O				572						0	34	606
Distribution (1)				(1 751)						(1 751)	0	(1 751)
Sous-total	157	0	(572)	536	0	0	0	0	0	121	34	155
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(18 255)		86	6 147		(12 021)	(283)	(12 304)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2009				48 702					(48 702)	0		0
Résultat 2010									7 583	7 583	(2 691)	4 892
Sous-total	0	0	0	48 702	(18 255)	0	86	6 147	(41 120)	(4 439)	(2 974)	(7 413)
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations										0		0
Ecart de conversion et autres variations				130		2 027				2 157	1	2 158
Réserves hors groupe										0		0
Sous-total	0	0	0	130	0	2 027	0	0	0	2 157	1	2 158
Capitaux propres au 31 Decembre 2010	35 083	120 000	(23 653)	510 998	(18 457)	(12 241)	30	6 232	7 583	625 576	26 543	652 118

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2010 au 31 DECEMBRE 2011

	Capitaux propres part du groupe								Résultat de l'exercice part groupe	Total capitaux propres part groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres part totale
	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers							
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Réserve de conversion	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt				
<i>En k EUR</i>												
Capitaux propres au 31 décembre 2010	35 083	120 000	(23 653)	510 998	(18 457)	(12 241)	30	6 232	7 583	625 576	26 543	652 118
Augmentation de capital	50			522						572		572
Elimination des titres auto-détenus			(466)							(466)		(466)
Emissions d'instruments de capitaux propres										0		0
S O				949						949	40	990
Distribution (1)				(1 440)						(1 440)	0	(1 440)
Sous-total	50	0	(466)	31	0	0	0	0	0	(385)	40	(344)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(820)		(30)	612		(238)	(13)	(251)
Variation de valeur des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat										0		0
Affectation du résultat 2010				7 583					(7 583)	0		0
Résultat 2011									43 359	43 359	(983)	42 376
Sous-total	0	0	0	7 583	(820)	0	(30)	612	35 777	43 121	(996)	42 125
Honoraires d'acquisition										0		0
Quote-part dans les variations										0		0
Ecarts de conversion et autres variations				(59)		334				274		274
Réserves hors groupe										0		0
Sous-total	0	0	0	(59)	0	334	0	0	0	274	0	274
Capitaux propres au 31 Decembre 2011	35 133	120 000	(24 119)	518 553	(19 277)	(11 907)	(0)	6 844	43 359	668 586	25 588	694 174

(1) La distribution de dividendes impactant les capitaux propres part du Groupe correspond au versement des intérêts sur les emprunts subordonnés à durée indéterminée net des impôts différés y afférent.

ETAT DE RESULTAT GLOBAL
COMPTE DE RESULTAT GLOBAL
IFRS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Résultat Net	42 376	4 892	46 326
Ecart de conversion	334	2 027	4 345
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(830)	(18 555)	(285)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(30)	86	(56)
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts	610	6 164	10
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	83	(10 278)	4 014
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	42 459	(5 386)	50 340
dont part du groupe	43 455	(2 412)	52 728
dont participations ne donnant pas le contrôle	(996)	(2 974)	(2 389)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>K euros</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Trésorerie à l'ouverture	22 420	150 226	(82 633)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	702 827	370 859	255 774
Intérêts et commissions perçus	269 270	245 048	256 722
Intérêts et commissions versés	(80 328)	(79 128)	(81 826)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(135 918)	(142 194)	(106 392)
Dépôts de garantie versés	105 216	16 823	(147 383)
Impôts	1 294	(43 599)	(31 097)
Autres produits d'exploitation	28 683	29 055	28 899
Gains et pertes de change	1 978	653	1 826
<i>Augm/Diminution des actifs opérationnels</i>			
Opérations sur titres autres que titres disponibles à la vente	0	0	0
Dépôts détenus à des fins réglementaires	(12 718)	(976)	1 407
Opérations avec la clientèle	(50 115)	(71 976)	73 300
<i>Augm/Diminution des passifs opérationnels</i>			
Dépôts reçus des clients	575 465	417 153	260 317
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(622 760)	(497 971)	(16 999)
Acquisitions d'immobilisations *	(7 296)	(5 921)	(3 908)
Acquisition/Cession de titres disponibles à la vente	(145 389)	(371 884)	(104 372)
Produits des cessions de titres disponibles à la vente	1 230	7	227
Prêts à terme	(495 183)	(123 707)	(16 030)
Emprunts à terme	20 469	(16 308)	64 743
Acquisition de filiale	0	0	(49)
Cession de filiales	0	0	1
Ouverture aux minoritaires	0	0	42 389
Entrée de périmètre	(400)	19 842	0
Sortie de périmètre	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(5 791)	(693)	(5 918)
Augmentation de capital	572	1 872	1 536
Actions propres	(300)	106	(598)
Dividendes versés	(6 062)	(2 671)	(6 856)
Instruments de capitaux propres			
Trésorerie à la clôture	96 696	22 420	150 226

La trésorerie comprend les éléments suivants : caisse, créances et dettes à vue avec les établissements de crédits, comptes et prêts JJ.

*cf. note 12 des annexes

NOTE 1 - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Boursorama (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLIQUEES PAR LE GROUPE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union Européenne
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	8 octobre 2009	23 décembre 2009
Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	28 octobre 2010	30 juin 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	4 novembre 2009	19 juillet 2010
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	25 novembre 2011	19 juillet 2010
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	25 novembre 2009	23 juillet 2010
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	18 février 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

- **Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »**

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, warrants...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

- **Amendements à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »**

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

- **IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »**

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

- **Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »**

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

- **IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »**

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur

comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

- **Amélioration aux IFRS – mai 2010**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2010 et en 2011.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Boursorama et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Boursorama. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du Groupe Boursorama.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Boursorama et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

La méthode de consolidation appliquée est **l'intégration globale**.

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de la période. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en gains ou pertes latents ou différés - écart de conversion.

Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE

OnVista Bank GmbH, la filiale de Boursorama en Allemagne, a acquis le portefeuille des clients allemands du courtier en ligne suédois Nordnet.

L'entité Allemande de Nordnet comprend près de 10 000 clients, et représente plus de 870 000 ordres exécutés en 2009. Grâce à cette acquisition, OnVista Bank accentuera sa part de marché en Allemagne, avec 10,000 clients supplémentaires, et bénéficiera d'économies d'échelle.

Périmètre au 31 décembre 2011

Société	Pays	Méthode	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
Selftrade Espana	Espagne	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Self Bank	Espagne	Intégration globale	51%	51%	51%	51%
Talos holding	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Selftrade Marketing Services	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Talos Securities	UK	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
OnVista AG	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
IFVB Institut GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Namendo GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Beteiligungs-Holding GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Financial Services GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
OnVista Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Trade & Get GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%
Toast Media GmbH	Allemagne	Intégration globale	92,92%	92,92%	92,92%	92,92%

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition » ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les Participations ne donnant pas le contrôle sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les Participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré en écart d'acquisition. En cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité contrôlée de manière exclusive, une plus-value de dilution est enregistrée au compte de résultat dans *Gains et Pertes sur Actifs immobilisés*.

Au-delà d'une période de 12 mois suivant l'acquisition, l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'un ajustement que dans le cas spécifique de l'activation des reports déficitaires de la société acquise ou d'ajustement du prix d'acquisition. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », ces écarts d'acquisition font l'objet des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, les écarts d'acquisition sont affectés à une ou plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

La valeur recouvrable de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie auxquelles elles sont rattachées. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne Perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Compte tenu des activités gérées, Boursorama a retenu une segmentation des UGT selon les implantations géographiques : France, Allemagne, Espagne et Royaume Uni.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et de modèles de risques dans le cas des produits complexes.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non-dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

- **Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat**

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance**

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont les actifs financiers non-dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- Si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

- Si des circonstances rares entraînent un changement de stratégie de détention d'actifs financiers non-dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à la juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat. Boursorama n'a pas utilisé cette possibilité de reclassement.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus au taux d'intérêt effectif sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus au taux effectif attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat du compte de résultat*.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts - Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* » tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux de Boursorama. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• **Actifs financiers évalués au coût amorti**

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels sont similaires à ceux retenus par la réglementation comptable française pour considérer un encours comme douteux.

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un «événement générateur de pertes») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en Coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en Coût du risque, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en Coût du risque une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, jusqu'à 5 000 euros, les pertes sont passées par la Direction des Crédits (créances douteuses non contentieuses) ou le service contentieux (créances douteuses contentieuses). Au-delà de 5 000 euros, le passage à perte est autorisé par le Comité Risques qui se réunit mensuellement.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en contrepartie du compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvert quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution non durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective d'une dépréciation durable de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dette et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

- **Opérations de location financement et assimilées**

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilés* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition ; les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des biens. Les durées d'amortissement ainsi pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les actifs non corporels qui peuvent être séparés et être vendus, transférés, concédés par licence, loués ou échangés, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié, ou qui résultent de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Les immobilisations à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement linéaire pratiqué sur ladite durée. Les durées d'utilité sont examinées chaque année et un test de dépréciation est réalisé dès qu'il y a un indice de perte de valeur. La durée d'amortissement des logiciels est de 1 à 3 ans.

La marque Boursorama, valorisée à 31,5 MEur, la marque Selftrade Espagne, valorisée à 6 MEur, et la marque OnVista, valorisée à 22,2 MEur à l'actif du bilan, sont considérées comme des actifs à durée d'utilité indéterminée. La marque Selftrade n'a pas été valorisée en France dans la mesure où le Groupe exerce son activité sous la marque Boursorama Banque. Il en est de même pour la marque Selftrade au Royaume-Uni du fait du projet initial du Groupe de céder la filiale anglaise.

Ces marques font l'objet d'une revue régulière en utilisant la méthode de la redevance. Celle-ci consiste à évaluer le montant de la redevance que la société paierait si elle n'était pas propriétaire de la marque.

Boursorama n'a pas effectué de tests de sensibilité sur la valorisation des marques dans la mesure où les valorisations obtenues dans le cadre des tests de dépréciation sont significativement supérieures aux valeurs des marques enregistrées dans le bilan de Boursorama.

A l'issue de cette revue et en cas de changements défavorables significatifs intervenus, il est procédé à l'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle.

- **Provisions**

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

- **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

- **Engagements de financement**

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

- **Garanties financières données**

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

- **Opérations SRD**

Les engagements au titres des ordres stipulés à Règlement Différé sont présentés dans les notes annexes au titre d'engagement de recevoir et de livrer des espèces d'une part et d'un engagement de recevoir et de livrer des titres d'autre part. L'engagement de livrer les espèces est honoré au jour le jour par Boursorama par le versement à ses négociateurs d'appels de fonds correspondant au règlement au comptant des ordres SRD de ses clients.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES - ACTIONS PROPRES

- **Distinction entre dettes et capitaux propres**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres. Dès lors que le remboursement et la rémunération des titres est discrétionnaire par le Groupe, les instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

Ces emprunts subordonnés sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

- **Participations ne donnant pas le contrôle**

Les Participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe ; ils regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

- **Actions propres**

Les actions Boursorama détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédits futurs. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif, qui est le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions - Prestation de services et autres*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraites des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• **Avantages postérieurs à l'emploi**

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies,
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut),
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

- **Avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT EN ACTIONS AUX SALARIES

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique Rémunérations du personnel selon les modalités décrites ci-après.

- **Plans d'options et actions gratuites**

Le Groupe attribue à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions et des actions gratuites.

Les options et les actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

La méthode retenue pour la valorisation des plans d'options du Groupe est le modèle Black & Scholes. Les actions gratuites sont valorisées en tenant compte de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres, la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des réserves consolidées en capitaux propres. A chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique Rémunérations du personnel depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 MEur) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution complémentaire de 5% pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 MEur.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique *Charge fiscale différée* ou en capitaux propres selon le principe de symétrie. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les taux d'imposition observés au 31 décembre 2011 sont :

France	36,10 %
Allemagne	31,6 %

Espagne	30 %
Royaume-Uni	25 %

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation.

3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

En application des amendements aux normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, le libellé des rubriques « Intérêts minoritaires » au bilan et dans le compte de résultat consolidés est remplacé par « *Participations ne donnant pas le contrôle* ». Ce changement de libellé n'a pas d'incidence significative sur le contenu de ces rubriques.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A des fins d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation le 31 décembre. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de plans d'options ou d'attributions d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

NORMES COMPTABLES, INTERPRETATIONS OU AMENDEMENTS ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	22 novembre 2011	1 ^{er} juillet 2011

- **Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »**

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2011

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010 et 16 décembre 2011	1er janvier 2015
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1er janvier 2012
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	1er janvier 2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	12 mai 2011	1er janvier 2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »	12 mai 2011	1er janvier 2013
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	1er janvier 2013
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »	12 mai 2011	1er janvier 2013
Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »	12 mai 2011	1er janvier 2013
Amendements à IAS 1 « Présentations des éléments de détail de l'OCI »	16 juin 2011	1er janvier 2013
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	1er janvier 2013
IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »	19 octobre 2011	1er janvier 2013
Amendements à IFRS 7 et IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers	16 décembre 2011	1er janvier 2013 au plus tôt

- **IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

- **Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »**

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

- **IFRS 10 « Etats financiers consolidés »**

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

- **IFRS 11 « Accords conjoints »**

Cette norme supprime l'intégration proportionnelle et définit deux types d'accords conjoints (joint venture et joint operation) tout en précisant leurs modes de comptabilisation différents et obligatoires.

- **IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »**

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.

- **IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »**

Cette norme définit la juste valeur, présente un cadre pour les évaluations à la juste valeur et précise l'information à fournir sur les modalités d'évaluations à la juste valeur.

- **Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »**

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

- **Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »**

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 dans les participations dans les entreprises associées et les joint venture.

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des éléments de détail de l'OCI »**

Ces amendements modifient certaines dispositions relatives à la présentation des OCI (autres éléments de résultat global) : présentation groupée des différentes composantes des autres éléments de résultat global (recyclage ou non en résultat) et de l'effet d'impôt lié à chaque composante d'autres éléments de résultat global.

- **Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »**

Les principales modifications portent essentiellement sur les écarts actuariels qui seront obligatoirement constatés en OCI. De plus, en cas de modification de plan, le coût des services passés sera comptabilisé immédiatement en résultat, que les droits soient acquis ou non.

- **IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »**

Cette interprétation définit les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

- **Amendements à IFRS7 et à IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers**

L'amendement à IFRS 7 requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32 apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 2 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Autres Risques** : Risque de Blanchiment et risque lié aux systèmes d'information

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement au Président Directeur Général de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

1. Organisation, procédures et méthodes

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement à l'organe exécutif de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales.

La gestion des risques structurels de taux, de la liquidité et du change ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département ALM de la Direction Financière.

Une revue systématique des principaux enjeux de gestion des risques de Boursorama est organisée à l'occasion d'un Comité des risques et de la conformité mensuel réunissant le Comex, le Directeur des Risques Groupe, le Responsable de la Sécurité des Systèmes Informatiques ainsi que les responsables Risques et Conformité de chacune des entités. Sont inclus dans le périmètre du Comité l'ensemble des problématiques liées aux risques Opérationnels, y compris ceux liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment des capitaux, aux risques de Crédit (immobilier, titre, contrepartie), à la Sécurité Informatique et au plan de continuité.

Des sujets ponctuels liés à l'actualité « Risque », à des incidents entraînant des pertes opérationnelles significatives ou révélant un risque particulier, sont revus au-delà des indicateurs récurrents.

Par ailleurs chaque Direction et Filiale doit soumettre tout projet d'activité nouvelle ou produit nouveau, avant les spécifications et/ou le démarrage des développements. Cela se passe à travers le Comité Nouveau Produit qui réuni autour du Comex l'ensemble des compétences internes (Marketing, Operations, Risques, Juridiques, Informatique...). L'ensemble des aspects opérationnels, risques, informatique, juridique...sont revus sur la base de documents formels afin de recueillir la validation ou le rejet de la Direction Générale de Boursorama. Le Secrétariat de ce Comité est assuré par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent du Groupe.

2. Les risques de crédit

2.1. Principes généraux de prise de risque

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de Margin Trading en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit et des comptes et par le Conseil d'Administration.

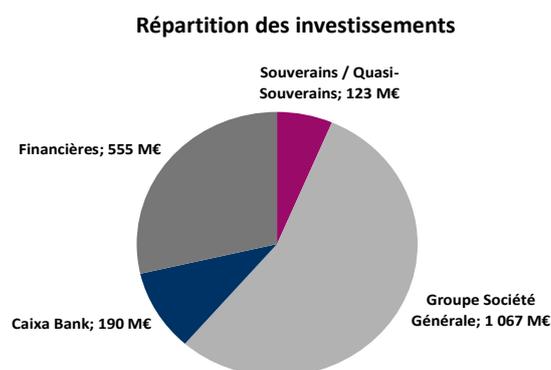
Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à notre orientation vers la clientèle de particuliers.

- **Le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances**

Le programme d'investissement bilanciel de Boursorama est lié à sa situation excédentaire en dépôts.

Les investissements de Boursorama sont guidés par (i) le respect des ratios réglementaires, (ii) les limites de contreparties fixées par le CACIR de Boursorama et le Département des Risques de la Société Générale (iii) le respect des limites de sensibilité du bilan de Boursorama fixées par la Direction Financière de la Société Générale, et (iv) la maximisation de la marge d'intérêt.

En conséquence Boursorama a un portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits (93%), souverains et quasi-souverains (7%), classés en actifs disponibles à la vente. Au 31/12/2011 il s'élevait à 1 934 514 k€ contre 1 252 259 k€ au 31/12/2010.



Les contreparties financières sur lesquelles l'encours est supérieur à 100 MEuros sont par ordre décroissant la Société Générale et la Caixa auxquelles vient s'ajouter la Caisse des Dépôts et Consignation auprès de laquelle Boursorama centralise le remplacement des dépôts Livret A et LDD de ses clients. Les trois premières contreparties souveraines ou quasi-souveraines sont par ordre décroissant la Cades, la Banque Européenne d'Investissement et la Deutsche BundesBank. Aucune contrepartie n'est notée en dessous de « upper medium grade ». Boursorama ne détient pas de titres ou d'exposition souveraine envers l'Italie, l'Irlande, la Grèce, le Portugal ou l'Espagne à l'exception d'une créance d'un montant non significatif de 93 KEur sur le Royaume d'Espagne et d'un dépôt JJ de 1,8 MEur auprès de la Banque centrale d'Espagne dans le cadre de l'activité bancaire quotidienne de SelfBank.

La politique d'investissement est approuvée par le Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques. Chaque nouvel encours, renouvellement d'encours et maturité sur une contrepartie fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Risques de Boursorama. Après une première revue le Département des Risques de la Société Générale est préalablement consulté pour s'assurer des limites disponibles au niveau consolidé sur cette contrepartie et de l'absence de risque significatif. Les encours par maturité et par contrepartie sont suivis trimestriellement par le CACIR et mensuellement lors du Comité Risques et Conformité.

- **Les prêts immobiliers et engagements**

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits ou la Direction des Risques des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque et de la typologie des emprunteurs ;
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle. La grille de délégation en vigueur accorde un niveau de délégation à la Direction des Crédits et à la Direction des Risques en fonction de l'encours sollicité. Au-delà des niveaux de délégations de chacune des Directions, seul le Comité des Risques a le niveau de délégation nécessaire. Ces limites ont été fixées en février 2011.

L'objectif de la banque est de prêter à l'emprunteur les fonds dont il a besoin pour réaliser un projet immobilier économiquement justifié. En revanche, notre établissement ne couvre en aucun cas le risque de l'emprunteur à sa place. D'où :

- a) l'étude approfondie, la compréhension du projet et de la capacité financière de l'emprunteur à rembourser le crédit ;
- b) l'obligation pour l'emprunteur de couvrir ses risques de mauvaise santé et de décès pendant la durée du crédit ;
- c) l'obligation pour l'emprunteur d'apporter des garanties en fonction du financement accordé.

L'activité de Boursorama est orientée vers une clientèle de particuliers ou de SCI principalement familiales pour des acquisitions réalisées en France, évitant ainsi toute concentration des risques. Le flux des encours est garanti quasi-exclusivement par Crédit Logement (99 %). 52% du stock des encours est cautionné par Crédit Logement ou CNP Caution, le solde étant garanti par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements). Les biens financés, par des crédits amortissables uniquement sont les résidences principales ou secondaires des emprunteurs, les travaux relatifs à ces biens et les investissements locatifs.

Les frais de notaire et de garantie sont exclus du montant de l'opération. Pour les opérations dont la durée est supérieure à 20 ans, l'apport personnel doit être de 10 % minimum du prix d'acquisition en plus de l'ensemble des frais liés à l'opération. Cette condition d'apport doit être remplie également concernant les travaux quelle que soit la durée du prêt. Les parts de SCPI peuvent être financées sur une durée entre 7 et 15 ans maximum pour un encours n'excédant pas 30 % du patrimoine immobilier de l'emprunteur.

Le taux d'endettement, ratio charges/revenus est généralement compris entre 30 % et 35 % mais peut atteindre 40%. Concernant les prêts relais le montant maximum est de 80 % du prix de vente en cas de paiement mensuel des agios et de 70 % dans le cas de paiement in fine. En cas de financement locatif alors le calcul d'endettement se fait en différentiel entre les revenus locatifs et les charges sur la partie locative et avec un endettement total maximum de 35 %.

- **Le Service à Règlement Différé**

Ce service est disponible dans l'entité française de Boursorama uniquement. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2009.

Les taux de couverture utilisés au 31/12/2011 sont de :

- 20 % pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
- 33 % pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25 % autorisé par le marché).
- 40 % pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
- 100 % pour les autres actions (contre 40 % autorisé par le marché).
- Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.

En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 kEur, une position unique sur plus de 60 % de leurs engagements totaux.

- **Le marché des dérivés**

Le marché des produits dérivés, futures et options, est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur la centrale des risques développée par Atos qui applique la méthode SPAN à partir des paramètres de marché (LCH Clearnet pour la France et Eurex pour l'Allemagne).

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est une application de la société Atos.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés :

- **Boursorama Banque** : 130 % ;
- **OnVista Bank** : 130 %.

En outre, il existe des coefficients spécifiques aux vendeurs d'options :

- de 0 à 500 kEur : 130 % ;
- de 500 kEur à 1 MEur : 140 % ;
- de 1 à 1,5 MEur : 160 % ;
- aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEur n'est autorisée.
- **Self Bank** : 130 %.

- **Les comptes de margin trading**

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

- **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, Onvista Bank applique un taux de couverture de 70 % pour les titres 90 % pour les bons du Trésor allemand et 50 % pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification impose de limiter à 60 % la prise de position maximum sur une seule valeur.

En cas de faible liquidité, Onvista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Suite à la reprise de la clientèle de Nordnet en 2010, Onvista Bank a lancé l'activité « Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise d'une position et de sa clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 kEur, la décision est locale ; au delà de 150 kEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Self Bank**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20 % pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

« Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25 % et 10 % selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 kEur, la décision est locale; de 150 kEur à 1 MEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

- **Le crédit « Lombard »**

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama à proposer une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : un suivi des positions en quasi-temps réel, des appels de marge quotidiens et des débouchements immédiats contractuellement possibles.

2.2. Le suivi et le contrôle des risques

- **Le risque titre**

Pour le risque titre, chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par la Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau par la centrale des risques** (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- **Analyse de deuxième niveau par le Service Risques**. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- **Analyse de troisième niveau lors du Comité Risque et Conformité mensuel**.

- **Le risque de crédit immobilier**

Concernant le risque sur le portefeuille de crédits immobiliers le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Credits ou la Direction des Risque de Boursorama, afin de valider les encours octroyés ;
- **Analyse de deuxième niveau** du risque de crédit par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels à travers le coût du risque.

- **Le risque de prêts interbancaires et de titres de créances**

Concernant le risque sur le portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Risque de Boursorama et celle de la Société Générale, afin de valider les nouveaux encours et leurs maturités sur des contreparties ;
- **Analyse de deuxième niveau** par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels.

2.3. Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(En KEur)	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Actifs financiers en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	177	205	222
Instruments financiers dérivés de couverture	7	55	225
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	642 063	505 233	107 013
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	1 296 064	762 523	748 791
Prêts et créances émis sur la clientèle	1 826 940	1 775 191	1 701 657
Opérations de location-financement et assimilées	3 699	4 128	4 523
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	3 768 950	3 047 334	2 562 430
Engagements de financement donnés	269 250	254 469	164 820
Engagements de garantie donnés	11 510	16 259	1 059
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciations	280 760	270 728	165 879
Total de l'exposition nette de dépréciations (*)	4 049 710	3 318 062	2 728 309

(*) La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4. Couverture du risque de crédit

• Garanties et collatéraux

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2011, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	648	35%	781	44%	917	53%
CNP Caution	22	1%	27	1%	32	2%
Nantissement de produits de placement	46	3%	58	3%	59	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	968	53%	797	45%	591	34%
Sans Garantie	155	8%	125	7%	117	7%
Encours Brut Total	1 839	100%	1 789	100%	1 716	100%

• Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques et de la conformité mensuel.

A partir de l'entrée en douteux (3 mois après la survenance du débit pour les comptes courants ; 6 mois après le 1^{er} impayé pour les crédits immobiliers), le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 %

pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Le portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains et classés en actifs disponibles à la vente et fait l'objet d'une valorisation mensuelle.

2.5. Analyse du portefeuille de crédit

Les encours du portefeuille crédit au bilan, (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location-financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31/12/ 2011 :

Encours (En MEur)	31.12.2011			31.12.2010			31.12.2009		
	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total	Clientèle	Etablissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	1 797	1 296	3 093	1 744	763	2 507	1 668	749	2 416
Encours non dépréciés avec impayés	18		18	19		19	19		19
Encours dépréciés	24		24	25		25	29		29
Total encours bruts	1 839	1 296	3 135	1 789	763	2 551	1 716	749	2 465
Dépréciations	-8		-8	-9		-9	-10		-10
Total	1 831	1 296	3 127	1 779	763	2 542	1 706	749	2 455

Au 31 décembre 2011, la répartition des encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
France	
Total opérations avec la clientèle	1658,6
Dont :	
- Encours bruts de crédits	1654,9
incluant :	
Intérêts courus non échus	3,6
Crédits irréguliers et impayés	14,2
Crédits douteux	22,2
- Comptes trading débiteurs	2,8
- Comptes trading douteux	1,0
Opérations spécifiques	160,2
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	92,2
- Opération de financement de porte-conteneurs	64,3
- Crédit bail	3,7
Espagne	
Comptes sur marge	15,7
Comptes débiteurs	0,2
Allemagne	
Comptes débiteurs	3,7
UK	
Comptes débiteur	0,5
TOTAL	1839,0

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont Boursorama a acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à l'activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2011, l'encours moyen net d'un dossier de crédit (hors opérations spécifiques) est de 113 KEur.

Couverture des crédits douteux en provisions et garanties au 31 décembre 2011 :

	Montant en MEur
Douteux	22,2
Provision	7,2
Provisions / Total Douteux	32,4%

Garantie	13,5
<i>Garanties/Total Douteux</i>	<i>60,8%</i>

✓ **Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2011 :**

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	88%	64%
SCI	8%	24%
Personnes morales, hors SCI	4%	13%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	43%	20%
Résidence secondaire	4%	9%
Résidence locative	40%	27%
Rachat de créance	1%	0%
Travaux	1%	6%
Murs ou locaux commerciaux	1%	3%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	10%	35%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	86%
<i>Taux variable et révisable</i>	19%	50%
<i>Taux fixe</i>	74%	34%
Crédits à court terme	2%	14%

✓ **Répartition des douteux par activité et niveau de couverture par provision**

Répartition des douteux par activité (en Meur)	Encours douteux	Valeur des collatéraux	Provision
Crédits à long terme et à court terme	22.2	15.0	7.2
Comptes trading	1.7	0.4	1.3

✓ **Répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux**

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
61%	29%	11%

✓ **Répartition par garanties**

Compte tenu de l'orientation vers les financements immobiliers, les encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2011, la répartition des encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	648	35%	781	44%	917	53%
CNP Caution	22	1%	27	1%	32	2%
Nantissement de produits de placement	46	3%	58	3%	59	3%
Crédit Logement et autres garanties	968	53%	797	45%	591	34%
Sans Garantie	155	8%	125	7%	117	7%
Encours Brut Total	1 839	100%	1 789	100%	1 716	100%

- **Information relative à la concentration des risques**

Conformément à une activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2011, l'encours moyen net d'un dossier de crédit hors opérations spécifiques est de 113 KEur.

- **Répartition des encours non dépréciés avec impayés par âge**

Au 31 décembre 2011, les encours non dépréciés avec impayés se répartissent comme suit :

Portfeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayées non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 662	1 994	3 642	761			12 059
Revolving	430	112	18				560
Particuliers autres crédits	4 443	1					4 444
TPE	1043	77					1 120
Total	11 578	2 184	3 660	761	-	-	18 183

Au 31 décembre 2010, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portfeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayées non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	5 971	3 108	1 778	1 166			12 024
Revolving	335		162	53			550
Particuliers autres crédits	4 815	6		12			4 832
TPE	1 181	571					1 752
Total	12 302	3 846	1 831	1 178	-	-	19 158

Au 31 décembre 2009, les encours non dépréciés avec impayés se répartissaient comme suit :

Portfeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayées non douteux						Total
	1-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90 à 179 jours	180 à 1 an	+ 1 an	
Etablissements de crédit							-
Prêts à l'habitat	7 447	2 635	1 271	1 580	11		12 944
Revolving	207	107	21				335
Particuliers autres crédits	4 886	24	4	1			4 916
TPE	1 258	26	5		3		1 292
Total	13 798	2 792	1 301	1 581	14	-	19 486

- **Garanties et collatéraux des encours impayés et dépréciés**

Au 31 décembre 2011, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se répartissent comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
PME	-	-	-	-	677	-	677	100%
Prêts à l'habitat	10 624	1380	12 059	99%	11 884	140	13 145	91%
Revolving	-	-	560	0%	-	-	2 857	0%
Particuliers autres crédits	2 568	-	4 444	58%	929	-	3 668	25%
TPE	1 065	-	1 120	95%	2 521	-	4 259	59%
Total	14 257	1 380	15 637	85%	15 334	140	24 606	66%

Au 31 décembre 2010, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	11 787	214	12 024	100%	12 994	104	14 130	93%
Revolving	-	-	550	0%	-	-	2 591	0%
Particuliers autres crédits	2 229	-	4 832	46%	488	-	4 987	10%
TPE	1 750	-	1 752	100%	1 800	-	3 656	49%
Total	15 766	214	19 158	83%	15 282	104	25 364	61%

Au 31 décembre 2009, les sûretés se répartissaient comme suit :

Portefeuille Bâlois (En KEur)	Encours impayés non dépréciés				Encours dépréciés			
	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Impayés	% couverts par des sûretés	Tranche couverte par un collatéral	Tranche couverte par une garantie	Encours dépréciés	% couverts par des sûretés
Prêts à l'habitat	12 406	337	12 944	98%	15 690	539	17 668	91%
Revolving	-	-	335	0%	-	-	1 845	0%
Particuliers autres crédits	3 624	-	4 916	74%	667	5	4 982	12%
TPE	1 252	-	1 292	97%	2 630	-	4 850	56%
Total	17 283	337	19 486	90%	18 987	544	29 345	67%

3. Risques de marché

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

4. Les risques structurels de taux, de change et de liquidité

4.1. Organisation de la gestion des risques structurels

Les risques structurels sont suivis par le Comité Financier. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échéancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

4.2. Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle.

Le suivi du risque de taux est réalisé au travers des positions à taux fixe des ressources (dépôts clientèle et emprunts interbancaires) et emplois (crédits clientèle et placements sur des contreparties bancaires via des prêts interbancaires, obligations, et certificats de dépôts) du bilan sur la base des échéancements contractuels, de modélisations comportementales de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations).

La détermination des positions à taux fixe permet ensuite de calculer la sensibilité de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 %.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité du Groupe Boursorama s'établit à 2,6 MEUR.

Le tableau ci dessous consolide les risques de taux en tombées en EUR de Boursorama au 31/12/2011 seules les tombées en taux fixe sont reportées :

(En MEur)	JJ à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1 584	352	282	270	238	1 501
Actifs financiers	-1 531	-362	-350	-292	-232	-1 460
Hors bilan	76	-2	-6	-6	-6	-57
Position nette avant instruments dérivés	129	-12	-74	-27	1	16
Instruments dérivés	-50	0	0	0	0	50
Position nette après couverture	79	12	74	27	1	34

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading ;
- Investissements et placements : ces opérations (prêts à terme, obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité financier.

4.3. Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe hors impôts différés. Au 31 décembre 2011, la contrevaletur en EUR des 34,8 MGBP empruntés est égale à 41,7 MEUR.
- mise en place d'opérations de change à terme calibrées en fonction de la variation de situation nette trimestrielle. Au 31 décembre 2011, Boursorama n'a pas d'engagements de contrats de change à terme.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

Le tableau suivant présente les positions en GBP contre-valorisées en Eur :

Passif financiers	Actifs financiers	Hors Bilan	Position nette avant couverture	Instruments de couverture	Position nette après couverture
-75 MEur	127 MEur	0	52 MEur	42 MEur	10 MEur

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10 % du taux de change GBP/EUR :

Devise GBP	Impact sur les capitaux propres	
	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2011 en MEur	1	-1
Année 2010 en MEur	1	-1
Année 2009 en MEur	4	-4

Devise GBP	Impact sur le résultat	
	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2011 en MEur	0	0
Année 2010 en MEur	0	0
Année 2009 en MEur	0	0

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en EUR, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

4.4. Risque structurel de liquidité

Le risque structurel de liquidité provient des positions résiduelles en liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme l'échéancier net des emplois et ressources de l'ensemble du bilan sur la base des échéancements contractuels, de modélisations comportementales de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations, liquidité des titres détenus en portefeuille).

Au 31 décembre 2011, la position résiduelle de liquidité est un excédent de ressources par rapport aux emplois sur l'ensemble des maturités.

Pour répondre aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- ligne de crédit d'une maturité de 5 ans auprès de Société Générale pour un montant de 460 MEUR. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- prêts/Emprunts destinés à placer/comblent les positions résiduelles de liquidité.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou La Caixa pour les emprunts, avec les contreparties autorisées pour les prêts ou investissements. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

NOTE 3 - CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	6	5	11
Banques centrales	15 742	3 024	2 048
Total	15 748	3 029	2 058

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En k EUR	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
<u>ACTIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 506			1 506	2 888	3 915
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs de transaction	1 506			1 506	2 888	3 915
<i>dont titres prêtés</i>				559	596	1 709
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres instruments de dettes						
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾						
Autres actifs financiers						
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat						
<i>dont titres prêtés</i>						
Sous-total actifs distincts relatifs aux avantages au personnel						
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
Swaps						
FRA						
Instruments conditionnels						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars		177		177	205	222
Sous-total dérivés de transaction		177		177	205	222
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 506	177	-	1 683	3 093	4 137

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie une dette sur titres empruntés en passif de transaction pour un montant de 1,5 MEur.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En k EUR	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
<u>PASSIF</u>						
Portefeuille de transaction						
Dettes représentées par un titre						
Dettes sur titres empruntés	1 506			1 506	2 888	3 915
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert						
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert						
Autres passifs financiers						
Sous-total passifs de transaction	1 506			1 506	2 888	3 915
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
Swaps						
FRA						
Instruments conditionnels						
Options sur marché organisé						
Options de gré à gré						
Caps, floors, collars						
Sous-total dérivés de transaction						
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 506			1 506	2 888	3 915

La filiale espagnole Self Bank permet à ses clients de vendre à découvert certaines actions. Les titres prêtés et empruntés dans ce cadre figurant en portefeuille de transaction ont pour contrepartie 1,5 MEur.

NOTE 5 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>		8 892		5 614	166	4 848
<i>FRA</i>						
Instruments conditionnels						
<i>Options sur marché organisé</i>						
<i>Options de gré à gré</i>						
<i>Caps, floors, collars</i>	7		25		59	
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
Instruments sur actions et indices						
Instruments conditionnels sur actions et indices						
COUVERTURE DE CASH-FLOW						
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>						
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET A L'ETRANGER						
Instruments de change						
<i>Swaps financiers de devises</i>						
<i>Change à terme</i>			30			56
Total	7	8 892	55	5 614	225	4 904

NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En k EUR	31.12.2011			Total	31.12.2010	31.12.2009
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché			
ACTIVITE COURANTE						
Effets publics et valeurs assimilées	11 001			11 001		
Créances rattachées	132			132		
Dépréciation						
Obligations et autres instruments de dettes	594 074			594 074	470 525	106 210
Créances rattachées	17 217			17 217	15 925	688
Dépréciation						
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	148			148	125	130
Créances rattachées						
Dépréciation	(0)			(0)	(2)	(2)
Prêts et avances						
Créances rattachées						
Dépréciation						
Sous-total	622 573			622 573	486 573	107 025
TITRES ACTIONS DETENUS A LONG TERME			164	164	169	157
Créances rattachées						
Dépréciation			(35)	(35)	(35)	(42)
Sous-total			129	129	134	115
Total des actifs financiers disponibles à la vente	622 573		129	622 702	486 707	107 141

⁽¹⁾ Y compris les OPCVM

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente	au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2009
En K EUR			
Solde d'ouverture au 1er janvier	486 707	107 141	2 316
Acquisitions	411 344	723 218	289 565
Cessions/remboursements	(297 048)	(336 955)	(184 530)
Amortissement de la prime /décote	(1 160)	(1 216)	(57)
Reclassements et variations de périmètre	-	0	(13)
Gains et pertes sur variations de juste valeur	(832)	(18 557)	(214)
Recyclage en résultat	-	-	27
Variation des dépréciations	2	6	(35)
Pertes de valeur			
Variation des créances rattachées	22 662	13 071	81
Différences de change	1 027	0	0
Solde de clôture fin de période	622 702	486 707	107 141

NOTE 7 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
COMPTES ET PRETS			
A vue et au jour le jour			
Comptes ordinaires	102 481	67 061	161 276
Prêts et comptes au jour le jour et autres			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
A terme			
Prêts et comptes à terme	993 147	675 375	475 319
Prêts subordonnés et participatifs	6 216	4 738	4 271
Valeurs reçues en pension à terme			
Créances rattachées	19 475	11 037	8 113
Total brut	1 121 319	758 211	648 979
Dépréciation			
Dépréciation sur créances individualisées			
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes			
Réévaluation des éléments couverts			
Total net	1 121 319	758 211	648 979
Titres reçus en pension livrée	174 745	4 312	99 812
Total	1 296 064	762 523	748 791
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 296 064	762 523	748 791

La filiale anglaise Talos a obtenu la licence bancaire le 31 octobre 2011. Elle est désormais autorisée à collecter les dépôts des clients. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 527 M (630 M€) au 31 décembre 2011 dont £ 57 M (68 M€) figurent au bilan. Les dépôts des clients s'élevaient à £ 509 M (592 M€) au 31 décembre 2010 et £ 447 M (504 M€) au 31 décembre 2009.

NOTE 8 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales			
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	131 015	116 881	110 955
Crédits à l'exportation			
Crédits à l'équipement	162 431	190 854	233 860
Crédits à l'habitat	1 437 222	1 352 484	1 232 191
Autres crédits	66 452	84 218	92 783
Sous-total	1 797 121	1 744 437	1 669 788
Prêts à la clientèle financière	580	1 022	1 594
Comptes ordinaires débiteurs	9 166	9 060	5 946
Créances rattachées	4 741	4 736	4 760
Total sains	1 811 607	1 759 255	1 682 088
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses	3 481	4 142	6 553
Dépréciation sur créances douteuses	(1 128)	(2 580)	(2 905)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses	20 199	21 210	22 786
Dépréciation sur créances douteuses	(7 219)	(6 837)	(7 043)
Total douteux nets	15 333	15 935	19 391
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes			
Réévaluation des éléments couverts			178
Total net	1 826 940	1 775 191	1 701 657
Valeurs reçues en pension			
Titres reçus en pension livrée			
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 826 940	1 775 191	1 701 657
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1 835 601	1 780 618	1 706 199

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Clientèle non financière			
Entreprises	370 915	418 113	517 008
Particuliers	1 423 991	1 323 608	1 149 660
Collectivités locales	40	-	52
Professions libérales	1 997	2 414	3 068
Gouvernements et Administrations Centrales	-	39	-
Autres	177	263	-
Total	1 797 121	1 744 437	1 669 788

NOTE 9 – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

<i>En k EUR</i>	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur						
Opérations avec la clientèle	8 666	5	5 451	24	4 600	59
Total	8 666	5	5 451	24	4 600	59

NOTE 10 - CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Créances d'impôts exigibles	5	14 763	
Actifs d'impôts différés	8 336	9 447	10 753
Dont sur éléments du bilan	8 336	9 447	10 753
Dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents			
Total	8 341	24 210	10 753

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dettes d'impôts exigibles	5 982	236	14 212
Passifs d'impôts différés	11 657	7 704	7 806
Dont sur éléments du bilan	18 501	13 936	7 891
Dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(6 844)	(6 232)	(85)
Total	17 639	7 940	22 018

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie versés	109 360	214 576	231 399
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 944	518	2 257
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 320	5 558	5 409
Autres débiteurs divers	68 528	63 311	57 576
Total brut	185 152	283 962	296 641
Dépréciation	(497)	(513)	(476)
Total net	184 655	283 449	296 166

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2011	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2010	Dotations aux amortissements de l'année 2011	Cessions	Autres	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010
<i>En k EUR</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	33 764	3 327	(186)	907	37 812	(27 805)	(3 945)	186	(228)	(31 791)	6 021	5 960
Immobilisations générées en	3 625	744		742	5 112	(2 533)	(496)			(3 029)	2 083	1 092
Marques	59 700				59 700	-					59 700	59 700
Immobilisations en cours	630	1 758		(1 521)	867						867	630
Autres	8 659	37	(476)		8 220	(1 038)	(1 308)	185	183	(1 978)	6 242	7 621
Sous-total	106 379	5 866	(662)	128	111 710	(31 376)	(5 748)	371	(45)	(36 798)	74 912	75 003
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	30		(15)		15	(5)	(1)			(6)	9	25
Immobilisations en cours		555		22	576						576	
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés												
Autres	21 198	1 586	(588)	75	22 271	(17 563)	(1 392)	504	(63)	(18 515)	3 756	3 634
Sous-total	21 227	2 141	(602)	96	22 862	(17 568)	(1 393)	504	(63)	(18 521)	4 341	3 659
Immeubles de placement												
Terrains et constructions												
Immobilisations en cours												
Sous-total												
Total immobilisations corporelles et incorporelles	127 606	8 007	(1 265)	224	134 572	(48 944)	(7 141)	875	(108)	(55 319)	79 254	78 662

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

<i>En k EUR</i>	Effet périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Valeur brute - autres mouvements 2011	Effet Périmètre	Effet Change	Reclassements et autres	Amortisseme nts et dépréciations - autres
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique		99	808	907		(45)	(183)	(228)
Immobilisations générées en Marques		29	714	742				
Immobilisations en cours			(1 521)	(1 521)				
Autres							183	183
Sous-total		128	0	128		(45)	(0)	(45)
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions								
Immobilisations en cours		22	0	22				
Actifs de location simple des sociétés de financements spécialisés								
Autres		75	(0)	75		(64)	0	(63)
Sous-total		96	(0)	96		(64)	0	(63)
Total immobilisations corporelles et incorporelles		224	0	224		(109)	0	(108)

NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION

Ventilation des écarts d'acquisition par UGT

Entités	Valeur nette au 31.12.2009	Valeur brute au 31.12.2010	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Change	Valeur brute au 31.12.2011	Dépréciation au 31.12.2010	Perte de valeur	Dépréciation au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010	Valeur nette au 31.12.2011
Ecart d'acquisition sur Finance Net	4 339	4 339				4 339				4 339	4 339
Ecart d'acquisition sur Fimatex-SG	1 576	1 576				1 576				1 576	1 576
Ecart d'acquisition sur Selftrade	19 818	19 818				19 818				19 818	19 818
Ecart d'acquisition sur Caixabank	79 556	79 556				79 556				79 556	79 556
Sous-total UGT France	105 288	105 288				105 288				105 288	105 288
Ecart d'acquisition sur Veritas											
Ecart d'acquisition sur On Vista	70 139	83 401	400			83 801	(40 792)		(40 792)	42 609	43 009
Sous-total UGT Allemagne	70 139	83 401	400			83 801	(40 792)		(40 792)	42 609	43 009
Ecart d'acquisition sur ESGL (1)	28 599	29 480			872	30 352				29 480	30 352
Sous-total UGT UK	28 599	29 480			872	30 352				29 480	30 352
Ecart d'acquisition Total	204 026	218 169	400		872	219 441	(40 792)		(40 792)	177 377	178 649

(1) Le Goodwill ESGL est suivi en devises.

Le groupe a réalisé un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés les écarts d'acquisition. Une perte de valeur est affectée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée par la méthode des flux de trésorerie nets d'impôts actualisés (discounted cash flow).

Pour les unités de trésorerie France et UK, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 5 années à venir.

Pour l'unité génératrice de trésorerie Allemagne, les flux de trésorerie ont été déterminés sur un plan d'affaire des 7 années à venir en raison du démarrage récent de l'activité en structure cible.

Le taux de croissance à l'infini a été défini à +3% et les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 9,5% pour l'Allemagne, 9,7% pour le UK et 10,6% pour la France. De même qu'au 31 décembre 2010, ces taux ont été déterminés par référence aux taux utilisés par les différents analystes qui suivent la valeur du Groupe Boursorama et aux données de marché.

A la suite des tests de dépréciation réalisés, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée au 31 décembre 2011.

Des tests de sensibilité ont par ailleurs été effectués sur la base d'une variation du taux d'actualisation de 9 % à 11,5 % et des taux de croissance à l'infini de 2,5 % à 3,5 %. Sur l'UGT Allemagne, une hausse du taux d'actualisation et une baisse du taux de croissance à l'infini pourraient aboutir à une dépréciation complémentaire de l'écart d'acquisition.

NOTE 14 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En K EUR)	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	85	8 730	51
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	5 706	35 916	11 010
Sous-total	5 791	44 646	11 061
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	52 378	47 574	64 405
Valeurs données en pension à terme			
Sous-total	52 378	47 574	64 405
Dettes rattachées	98	77	152
Réévaluation des éléments couverts			
Titres donnés en pension			
Total	58 266	92 297	75 617
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	58 266	92 297	75 617

NOTE 15 - DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En k EUR	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	1 443 956	943 103	623 830
A terme	355 157	339 713	324 322
Sous-total	1 799 113	1 282 816	948 152
Autres dépôts clientèle à vue			
Sociétés et entrepreneurs individuels	79 872	75 679	94 790
Particuliers	1 184 516	1 078 497	922 297
Clientèle financière	300	112	
Autres	2 500	3 439	149
Sous-total	1 267 188	1 157 727	1 017 236
Autres dépôts clientèle à terme			
Sociétés et entrepreneurs individuels	210 514	261 996	295 554
Particuliers	878	1 576	10 461
Clientèle financière	19 000	12 300	800
Autres			
Sous-total	230 392	275 872	306 814
Dettes rattachées	26 640	14 702	13 991
Réévaluation des éléments couverts			171
Total dépôts clientèle	3 323 334	2 731 118	2 286 364
Valeurs données en pension à la clientèle			
Titres donnés en pension à la clientèle			
Total	3 323 334	2 731 118	2 286 364
Juste valeur des dettes envers la clientèle	3 323 334	2 731 118	2 286 364

La filiale anglaise Talos a obtenu la licence bancaire le 31 octobre 2011. Elle est désormais autorisée à collecter les dépôts des clients. Les dépôts des clients s'élèvent à £ 527 M (630 M€) au 31 Décembre 2011 dont £ 57 M (68 M€) figurent au bilan. Les dépôts des clients s'élevaient à £ 509 M (592 M€) au 31 décembre 2010 et £ 447 M (504 M€) au 31 décembre 2009.

NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Dettes rattachées			
Sous-total	8	8	8
Réévaluation des éléments couverts			
Total	8	8	8
Dont montant des dettes à taux variable			
Juste valeur des dettes représentées par un titre			

NOTE 17 - AUTRES PASSIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie reçus	6 168	7 071	5 586
Comptes créditeurs sur opérations en devises			
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	149	962	44
Autres opérations sur titres			
Charges à payer sur engagements sociaux	15 712	14 421	16 422
Produits constatés d'avance	5 050	3 577	2 730
Autres créditeurs divers	79 502	72 798	69 006
Total	106 582	98 828	93 787

NOTE 18 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement		
ancienneté de moins de 4 ans	18 490	11 364
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	24 968	24 064
ancienneté de plus de 10 ans	15 719	10 181
Sous-total	59 177	45 609
Comptes épargne-logement	10 660	7 826
Total	65 849	53 435

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement		
ancienneté de moins de 4 ans	363	382
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		
ancienneté de plus de 10 ans		
Total	363	382

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

En k EUR	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2010
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	(211)	(122)		(89)
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	(105)	(88)		(17)
Sous-total	(316)	(209)		(107)
Comptes épargne-logement	(28)	(29)		2
Total	(343)	(239)		(105)

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 19 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A. Dépréciations d'actifs

En K EUR	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Établissements de crédit			
Crédits à la clientèle	(8 347)	(9 417)	(9 948)
Créances de location financement et assimilées			
Groupes d'actifs homogènes			
Actifs disponibles à la vente	(35)	(37)	(44)
Immobilisations	(847)	(775)	(417)
Ecart d'acquisition	(40 792)	(40 792)	(11 000)
Autres	(497)	(513)	(476)
Total	(50 518)	(51 535)	(21 885)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

En K EUR	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Mouvements de réévaluation	Reclassement	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Établissements de crédit										
Crédits à la clientèle	(9 417)	(1 726)	1 396	(330)	1 081	320		0	(0)	(8 347)
Créances de location financement et assimilées										
Groupes d'actifs homogènes										
Actifs disponibles à la vente	(37)		2	2						(35)
Immobilisations	(775)	(440)	93	(347)	275					(847)
Ecart d'acquisition	(40 792)									(40 792)
Autres	(513)	(219)	219	0	16			(0)		(497)
Total	(51 535)	(2 385)	1 710	(675)	1 372	320		0	(0)	(50 518)

B. Provisions

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit			
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle			
Provisions sur avantages au personnel	6 057	9 956	9 934
Provisions fiscales	6	6	506
Provisions pour restructuration	3 929		51
Provisions pour autres risques et charges	6 010	3 076	2 590
Total	16 002	13 039	13 081

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation /PEL CEL	Transfert	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit									
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle									
Provisions sur avantages au personnel	9 956	974	(1 820)	(846)			(3 054)		6 057
Provisions fiscales	6								6
Provisions pour restructuration		4 485	(556)	3 929					3 929
Provisions pour autres risques et charges	3 076	2 337	(2 129)	208	(362)		3 088	(1)	6 010
Total	13 039	7 797	(4 506)	3 291	(362)		35	(1)	16 002

Dans le cadre de sa revue annuelle des engagements et des provisions pour risques et charges, Boursorama a requalifié une partie de ses provisions long terme en provisions pour risques.

Les provisions sur avantages au personnel sont détaillées en note 20

NOTE 20 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2010	Coût des services passés	Coût financier	Ecart actuariel	Prestations servies	Transfert	31.12.2011
Régimes de retraite	3 404	135	189	21	(61)	-	3 688
Autres régimes postérieurs à l'emploi	6 049	-	265	(1 476)	(287)	(3 054)	1 497
Autres avantages à long terme	504	471	4	-	(106)	-	872
Provisions pour avantage au personnel	9 956	606	457	(1 455)	(455)	(3 054)	6 057

Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre . Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.

Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.

Les différents taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Prime retraite France	5,00%	4,13%	5,08%
Retraite article 19 France	4,00%	3,44%	4,16%
Retraite Allemagne	5,10%	4,36%	5,96%
Médaille du travail France	3,77%	3,77%	5,98%
Régime Mutuelle salariés retraités France	5,00%	4,09%	5,28%

NOTE 21 - ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	161 191	122 356	67 087
Autres ⁽¹⁾	108 059	132 112	77 542
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	11 096	15 351	20 208
Donnés à la clientèle	414	909	1 046
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	178 178	318 007	367 676

⁽¹⁾ *Activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole*

⁽²⁾ *Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé*

Engagements reçus

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	460 000
Reçus de la clientèle	44 102	14 284	19 009
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit			
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	967 535	134 222	112 789
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	178 178	318 007	367 676

⁽¹⁾ *Activité de margin trading dans les filiales allemande et espagnole*

⁽²⁾ *Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé*

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts						
Instruments fermes						
<i>Swaps</i>		50 000		50 000		83 502
<i>Contrats à terme de taux</i>						
Instruments conditionnels	32 440	8 813	41 252	10 250	49 064	12 688
Instruments de change						
Instruments fermes						
<i>Euros à recevoir</i>				1 860		4 110
<i>Devises à livrer</i>				1 830		4 166
Instruments conditionnels						
Instruments sur actions et indices						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels						
Instruments sur matières premières						
Instruments fermes						
Instruments conditionnels						
Dérivés de crédit						
Autres instruments financiers à terme						

Détail des instruments de couverture au 31 décembre 2011

	Nominal	Date d'échéance	Type de couverture	Juste valeur (K€)	Variation juste valeur 2011 (K€)
SWAPS					
	50 000	01/10/2018	macrocouverture	-8 892	-3 277
Total swaps	50 000			-4 883	732
CAPS					
	1 000	31/05/2013	macro couverture	0	0
	1 000	30/09/2013	macro couverture	0	0
	1 500	31/01/2014	macro couverture	0	0
	1 313	30/11/2014	macro couverture	1	-3
	4 000	30/11/2015	macro couverture	6	-15
Total Caps	8 813			7	-18

NOTE 22 - ECHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

<i>En k EUR au 31 Décembre 2011</i>	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	15 748				15 748
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 683				1 683
Instruments dérivés de couverture	7				7
Actifs financiers disponibles à la vente	7 902	18 447	218 941	377 411	622 702
Prêts et créances sur les établissements de crédit	677 174	4 450	273 224	341 216	1 296 064
Prêts et créances sur la clientèle	189 343	119 194	568 992	949 412	1 826 940
Opérations de location financement et assimilées	83	345	3 271		3 699
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 666				8 666
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					-
Total Emplois	900 607	142 437	1 064 428	1 668 038	3 775 510
RESSOURCES					
Banques centrales					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 506				1 506
Instruments dérivés de couverture	8 892				8 892
Dettes envers les établissements de crédit	46 550		4 500	7 216	58 266
Dettes envers la clientèle	3 134 058	36 417	123 921	28 939	3 323 334
Dettes représentées par un titre	8				8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5				5
Total Ressources	3 191 019	36 417	128 421	36 155	3 392 011

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

<i>En k EUR au 31 Décembre 2011</i>	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>			50 000	50 000
<i>Contrats à terme de taux</i>				
Instruments conditionnels		22 563	18 690	41 253
Instruments de change				
Instruments fermes				
<i>Euros à recevoir</i>				
<i>Devises à livrer</i>				
Instruments conditionnels				
Instruments sur actions et indices				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Instruments sur matières premières				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 23- PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Opérations avec les établissements de crédits	35 501	25 660	27 999
Comptes à vue et prêts interbancaires	35 048	24 682	18 789
Titres et valeurs reçus en pension	453	978	9 210
Opérations avec la clientèle	72 114	70 363	82 023
Créances commerciales			
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	71 507	69 959	81 721
Comptes ordinaires débiteurs	608	404	302
Titres et valeurs reçus en pension			
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	21 531	12 300	2 195
Actifs financiers disponibles à la vente	21 531	11 649	364
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Prêts de titres			
Dérivés de couverture		652	1 831
Opérations de location-financement	221	246	268
Location-financement immobilier	221	246	268
Location-financement mobilier			
Total produits d'intérêts	129 367	108 569	112 485
Opérations avec les établissements de crédits	(825)	(1 044)	(428)
Emprunts interbancaires	(825)	(1 044)	(428)
Titres et valeurs donnés en pension			
Opérations avec la clientèle	(40 755)	(31 057)	(33 560)
Comptes d'épargne à régime spécial	(26 098)	(14 098)	(12 889)
Autres dettes envers la clientèle	(14 656)	(16 959)	(20 671)
Titres et valeurs donnés en pension			
Opérations sur instruments financiers	(1 667)	(2 476)	(3 289)
Dettes représentées par des titres			
Dettes subordonnées et convertibles			
Emprunts de titres			
Dérivés de couverture	(1 667)	(2 476)	(3 289)
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(43 247)	(34 578)	(37 277)

⁽¹⁾ **Détail des autres concours à la clientèle**

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Crédits de trésorerie	976	1 104	1 367
Crédits à l'exportation	0	0	0
Crédits d'équipement	13 290	15 777	18 509
Crédits à l'habitat	53 058	49 485	56 938
Autres crédits à la clientèle	4 183	3 593	4 906
Total	71 507	69 959	81 721

NOTE 24 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	149 016	145 642	138 006
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
Total des produits	149 016	145 642	138 006
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(48 505)	(45 136)	(40 258)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
Total des charges	(48 505)	(45 136)	(40 258)

NOTE 25 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(418)	(137)	(310)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option			
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction			
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option			
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	(92)	(113)	(220)
Résultat net des opérations de change	553	295	355
Total	43	46	(176)

NOTE 26 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Activité courante	1 396	10	18
Plus-value de cession	0	0	0
Moins-value de cession	0	0	(0)
Pertes de valeur des titres à revenu variable assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)			
Sous total	1 396	10	18
Titres à revenu variable détenus à long terme			
Plus-value de cession	0	1	7
Moins-value de cession	0	(4)	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	0	0	(35)
Sous total	0	(3)	(28)
Total	1 396	7	(10)

NOTE 27 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>En k EUR</i>	30.06.2011	31.12.2010	30.06.2010
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière			
Activités de location immobilière			
Activités de location mobilière			
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	32 926	31 040	27 525
Sous-total	32 926	31 040	27 525
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière			
Activités de location immobilière	(4)	(4)	(5)
Activités de location mobilière			
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(2 348)	(1 392)	(163)
Sous-total	(2 352)	(1 396)	(168)
Total net	30 574	29 643	27 357

NOTE 28 - FRAIS DE PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations du personnel	(40 125)	(36 243)	(38 821)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(16 417)	(15 941)	(15 580)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies			
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(284)	(99)	972
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(3 305)	(2 725)	(3 293)
Total	(60 131)	(55 008)	(56 722)

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 Keuros.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Effectif fin de période			
Cadres	277	300	298
Non Cadres	526	485	469
Total	803	785	767
Effectif fin de période			
France	533	512	504
Etranger	270	273	263
Total	803	785	767

NOTE 29 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. Montant de la charge enregistrée en résultat

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	990	990	606	606	1 532	1 532
Charges nettes provenant des plans d'options						

2. Description des plans de stocks options et d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'attribution d'options et d'actions gratuites approuvé par le CA du 16 juin 2006 prévoit pour la première fois la possibilité pour l'Emetteur d'offrir en achat ou en attribution des actions existantes. En d'autres termes, l'exercice des options et l'attribution d'actions ne donnera pas nécessairement lieu à une augmentation de capital, l'Emetteur se réservant la possibilité d'acheter sur le marché les actions destinées à couvrir le plan.

	HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS								
	PLAN N°1			PLAN N°2			PLAN N°3		
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°1	Tranche n°2	
	A			B					
Date du Conseil d'Administration	21-mars-00	10-juil-00	10-janv-01	18-juil-02	30-juin-04	27-juil-05	16-juin-06	26-juin-08	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 054 081	294 200	354 777	2 098 000	1 419 350	120 000	900 000	296 802 730 305	
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :									
les mandataires sociaux	380 000	0	80 000	210 000	170 000	0	150 000	55 406	55 406
Vincent Taupin Olivier Lecler	350 000 30 000	0	50 000 30 000	140 000 70 000	100 000 70 000	0	150 000	55 406	55 406
Point de départ d'exercice des options	21/03/2003	10/07/2003	10/01/2004	18/07/2005	30/06/2007	27/07/2008	16/06/2009	26/06/2011	
Date d'expiration	Les options ont une durée de vie de 10 ans à compter de leur attribution								
	7 ans			7 ans			7 ans		
Prix de souscription ou d'achat (en Eur)	15,7	15,7	7,15	1,91	5,91	6,36	10,06	7	
Modalités d'exercice	La durée minimale de détention est de 3 ans								
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice	Néant	Néant	57 621	326	12 000	Néant	125001	Néant	77 808
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice	Néant	Néant	13 200	44 802	66 250	Néant	Néant	Néant	
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	0	0	0	114 357	541 363	0	575 003	271 312	560 317

Options Selftrade

Lors de la fusion absorption de la société Selftrade par la société Boursorama, cette dernière s'est engagée à reprendre intégralement les plans d'options de souscription d'achat d'actions mis en place chez Selftrade.

Date de l'AG	Date du CA d'attribution	Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites au 31/12/2011	Prix d'exercice des titres (Eur)
05/06/2000	20/07/2000	0	20,00
05/06/2000	21/07/2000	0	19,25
05/06/2000	21/07/2000	0	20,725
05/06/2000	16/08/2000	0	21,75
05/06/2000	23/01/2001	0	15,95

L'exercice de la totalité des options de souscription d'actions de Boursorama entraînerait une dilution totale de 2,80 % des actionnaires existants.

Actions gratuites

Date du Conseil d'Administration	16-juin-06	03-nov-06	26-juin-08
Nombre total de droits attribués	335 000	14 000	170 018
Dont nombre d'actions pouvant être acquises par :			
<i>les mandataires sociaux</i>	aucune	aucune	aucune
<i>les premiers attributaires salariés (10 personnes)</i>	40 000	14 000	24 300
Date d'acquisition des actions	50% le 16 juin 2008 et 50% le 16 juin 2009	50% le 3 nov. 2008 et 50% le 3 nov. 2009	50% le 26 juin 2010 et 50% le 26 juin 2011
Nombre de droits radiés au 31/12/2011	335 000	14 000	25 589
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2011	0	0	144 429
Nombre de droits restants au 31/12/2011	0	0	0

Les actions ne sont attribuées, pour chacune des deux tranches, que sous réserve du respect d'une condition de performance. Plus précisément, les actions ne sont attribuées que si la moyenne des 20 derniers cours d'ouverture est supérieure, à chacune des deux dates respect d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.

Les actions sont attribuées définitivement, pour chacune des deux tranches, sous réserve du respect d'une condition de présence à la date d'attribution, à 10,06 Eur pour la première et à 10,22 Eur pour la seconde. Par ailleurs, une fois attribuées, les actions doivent être conservées pour une durée de 2 ans au minimum avant d'être cédées.

Modalités d'exercice

Plans d'avantages en actions

Description du plan d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe Société Générale. Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les actions seront acquises en fonction des conditions de performance suivantes :

- pour la première tranche, atteinte d'un objectif de ROE net d'impôt du Groupe Société Générale de 10% pour l'année 2012

- pour la deuxième tranche, progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction clients dans les trois principaux métiers du Groupe Société Générale (Réseaux France, Réseaux Internationaux et Banque de Financement et d'Investissement)

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2011.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82% pour la deuxième tranche,

- à l'international : 82% pour la première tranche et 79% pour la deuxième tranche.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 12% sur la population éligible au plan à l'international.

Description des nouveaux plans mis en place sur l'exercice

Émetteur	Société Générale
Année	2011
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	25.05.2010
Décision du Conseil d'Administration	07.03.2011
Nombre d'actions attribuées (7)	29 602
Modalités de règlement	titres SG
Période d'acquisition des droits	07.03.2011 - 31.03/2013
Conditions de performance	oui (8)
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR)(7)	46,55
Actions livrées au 31.12.2011	-
Actions perdues au 31.12.2011	407
Actions restantes au 31.12.2011	29 195
Nombre d'actions réservées au 31.12.2011	29 195
Cours des actions réservées (En EUR)	45,67
Valeur des actions réservées (En M EUR)	1
1ère date de cession	31.03.2015
Période d'interdiction de cession	2 ans (12)
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	86%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(7) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(8) Les conditions de performance sont décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise".

(12) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

Options distribuées et levées par les mandataires sociaux.

	N° du Plan	Date d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties	Prix de souscription ou d'achat d'actions	Nombre d'options levées en 2011
Inès-Claire Mercereau	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Ramon Blanco	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

3. Hypothèses utilisées pour le calcul de la juste valeur des options et actions gratuites attribuées

Date du Conseil d'Administration	Stock options				
	30-juin-04	27-juil-05	16-juin-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'options pouvant être allouées	1 419 350	120 000	900 000	296 802	730 305
Juste valeur	2,46	2,46	2,91	2,60	2,60
Méthode de valorisation	Black & Scholes				
Strike	5,91	5,91	10,06	7,00	7,00
Spot	5,78	5,78	9,6	6,29	6,29
Durée de l'option	6,5	6,5	5,5	5,5	5,5
Taux sans risque (%)	4,02%	4,02%	4,00%	4,88%	4,88%
Volatilité (%)	33%	33%	38%	40%	40%

Date du Conseil d'Administration	Actions gratuites					
	16-juin-06	16-juin-06	03-nov-06	03-nov-06	26-juin-08	26-juin-08
Nombre d'actions pouvant être allouées	167 500	167 500	7 000	7 000	85 009	85 009
Date d'acquisition des actions	16-juin-08	16-juin-09	03-nov-08	03-nov-09	26-juin-10	26-juin-11
Juste valeur à la date d'attribution des droits	5,420	5,570	5,420	5,570	5,377	5,155
Méthode de valorisation	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage
Condition de performance	Cours au 16/06/08 > 10,06 EUR	Cours au 16/06/09 > 10,06 EUR	Cours au 03/11/08 > 10,22 EUR	Cours au 03/11/09 > 10,22 EUR	non	non
Taux d'emprunt par le salarié	4,070%	4,070%	4,070%	4,070%	6,61%	6,61%
Spot à la grant date (EUR)	9,600	9,600	9,600	9,600	6,290	6,290

NOTE 30 - COUT DU RISQUE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(330)	(890)	(1 209)
Pertes non couvertes	(1 213)	(1 918)	(789)
sur créances irrécouvrables	(889)	(399)	(612)
sur autres risques	(324)	(1 519)	(178)
Récupérations	453	525	346
sur créances irrécouvrables	453	525	346
sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	(376)	(350)	(34)
Total	(1 465)	(2 633)	(1 687)

NOTE 31 – GAINS ET PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Gains et pertes nets sur immobilisations d'exploitation	322	157	625
Gains et pertes nets sur filiales consolidées	0	0	14 000
Total	322	157	14 625

NOTE 32 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Charge fiscale courante	(19 502)	(14 355)	(28 543)
Charge fiscale différée	(6 652)	(8 741)	4 995
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(26 154)	(23 096)	(23 548)

La mise en place fin 2011 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 d'une contribution additionnelle de 5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 250MEur impacte la charge d'impôt courant de 0,9 MEur et la charge d'impôt différé de 0,5 MEur.

⁽¹⁾ La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Charge d'impôt théorique sur le résultat consolidé du groupe :	(24 739)	(9 636)	(24 060)
Impôt sur différences permanentes	109	(11 078)	889
Ecart de taux	(924)	(943)	293
Ecart sur déficits non activés	(600)	(1 438)	(1 493)
Activation complémentaire	-	-	823
Charge nette d'impôts	(26 154)	(23 096)	(23 548)

- La situation des reports déficitaires au 31 décembre 2011 s'analyse comme suit :

	Résultats fiscaux déficitaires	Equivalents impôts			Montant activé 31.12.2011
		Imposition au taux en vigueur dans la société consolidante	Impôt lié au différentiel de taux d'imposition avec les pays étrangers	Charge totale d'impôt différé	
<i>En k EUR</i>					
France					
Allemagne	9 260	3 343	(417)	2 926	2 563
Espagne	18 325	6 615	(1 118)	5 498	2 229
Royaume-Uni	31 616	10 971	(2 537)	7 904	7 904
Total	59 201	20 929	(4 071)	16 328	12 696

NOTE 33 – RESULTAT PAR ACTION

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Bénéfice net part du Groupe	43 359	7 583	48 702
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	41 493	5 999	45 872
Nombre d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	85 091 002	84 969 566	84 573 350
Résultat par action (en EUR)	0,488	0,071	0,542

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	41 493	5 999	45 872
Nombre d'actions ordinaires en circulation	85 091 002	84 969 566	84 573 350
Nombre de titres retenus au titre des éléments dilutifs	260 353	597 338	471 038
Nombre d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	85 351 354	85 566 904	85 044 388
Résultat dilué par action (en EUR)	0,486	0,070	0,539

(1) : L'écart correspond aux intérêts nets d'impôts à verser aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée

(2) : nombre d'actions émises hors titres d'auto-détention

NOTE 34 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Information sectorielle de premier niveau : ventilation par zone géographique

<i>En M EUR</i>		France	Allemagne	Royaume-Uni	Espagne	Total
Produit Net Bancaire	31.12.2009	162,1	12,7	19,8	5,6	200,2
	31.12.2010	165,1	13,8	19,6	5,7	204,2
	31.12.2011	173,9	18,7	19,2	6,9	218,7
Résultat d'exploitation	31.12.2009	71,0	-4,9	4,8	-4,6	66,2
	31.12.2010	64,3	-5,9	3,9	-4,8	57,6
	31.12.2011	67,0	0,5	2,8	-2,1	68,2
Résultat net (part totale)	31.12.2009	49,4	-15,8	3,3	9,4	46,3
	31.12.2010	42,1	-34,9	2,4	-4,8	4,9
	31.12.2011	42,6	0,5	1,4	-2,1	42,4
Immobilisations	31.12.2009	39,3	24,0	0,5	9,1	72,9
	31.12.2010	39,6	29,2	1,8	8,1	78,7
	31.12.2011	40,8	28,2	3,5	6,8	79,3
Ecart d'acquisition	31.12.2009	105,3	70,1	28,6	0,0	204,0
	31.12.2010	105,3	42,6	29,5	0,0	177,4
	31.12.2011	105,3	43,0	30,4	0,0	178,6
Autres actifs	31.12.2009	2 671,9	81,7	20,8	94,9	2 869,3
	31.12.2010	3 062,7	139,4	19,2	102,4	3 323,6
	31.12.2011	3 645,4	139,3	86,3	89,2	3 960,2
Autres passifs	31.12.2009	2 336,1	68,9	5,0	67,8	2 477,7
	31.12.2010	2 740,1	122,8	5,0	75,9	2 943,8
	31.12.2011	3 238,1	121,5	74,2	80,8	3 514,6

Information sectorielle : ventilation par secteur d'activité

En 2010, le groupe a modifié la répartition de ses revenus par secteur d'activité. Les activités suivies sont désormais la banque en ligne, le courtage en ligne et l'activité portail Internet.

Le groupe ne suit pas ces activités en termes de contribution au résultat net. A partir de l'exercice 2010, le suivi des produits d'exploitation a été remplacé par le suivi du produit net bancaire par activité.

Les informations relatives à l'exercice de 2009 ont été retraitées afin d'être comparables à celles présentées pour les exercices 2010 et 2011.

<i>En M EUR</i>		Bourse	Banque	Media	Total
Produit Net Bancaire	31.12.2009	92,6	90,2	17,5	200,2
	31.12.2010	94,4	91,0	18,9	204,2
	31.12.2011	92,8	106,4	19,5	218,7

NOTE 35 – OPERATIONS EN DEVICES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	4 085 754	4 096 332	3 544 677	3 559 587	3 096 303	3 141 077
USD	103	160	537	501	313	254
GBP	127 264	116 629	58 660	43 785	60 356	15 642
JPY						
Autres devises						
Total	4 213 121	4 213 121	3 603 874	3 603 874	3 156 972	3 156 973

NOTE 36 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. Rémunération des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

<i>(En K EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Avantages à court terme	744	1 295	1 173
Avantages postérieurs à l'emploi			
Avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat de travail	623		
Paiements en actions	22	31	99
Total	1 389	1 326	1 272

Le document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

2. Entités associées

Encours actifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Autres parties		Autres parties	
			Sociétés mères	liées	Sociétés mères	liées
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	14 403	5 437	2 833	9 657	14 307	14 144
Compte et prêts JJ	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme	669 698	17 197	490 784	-	471 850	-
Prêts à la clientèle financière	-	580	-	1 022	-	-
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	-	169 545	-	3 082	-	95 287
Titres disponibles à la vente	276 437	107 651	239 005	107 973	30 367	-
Autres actifs	54	103 681	44	207 923	29	221 862
Total encours actifs	960 592	404 091	732 666	329 657	516 553	331 293

Encours passifs avec les parties liées

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Autres parties		Autres parties	
			Sociétés mères	liées	Sociétés mères	liées
Comptes ordinaires créditeurs	-	-	8 675	-	-	-
Emprunts JJ	-	-	26 501	-	5 000	-
Emprunts à terme	46 185	-	42 857	-	60 252	-
Dettes envers la clientèle	19 004	-	1 800	-	800	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	1 430	690	1 288	1 639	3 960	4 918
Instruments de capitaux propres	120 000	-	120 000	-	120 000	-
Total encours passifs	186 619	690	201 121	1 639	190 012	4 918

PNB avec les parties liées

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Autres parties		Autres parties	
			Sociétés mères	liées	Sociétés mères	liées
Intérêts reçus	30 776	4 576	20 991	2 919	11 366	9 214
Intérêts payés	(2 638)	-	(3 271)	-	(3 627)	-
Produits de commission	-	1 757	-	1 983	-	2 639
Charges de commission	(13 114)	(15 581)	(11 988)	(17 364)	(11 933)	(18 212)
Résultat net des opérations financières	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	60	878	176	926	79	935
PNB	15 084	(8 370)	5 908	(11 536)	(4 115)	(5 424)

Frais généraux

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Autres parties		Autres parties	
			Sociétés mères	liées	Sociétés mères	liées
Autres charges générales d'exploitation	(1 350)	(1 458)	(1 080)	(2 022)	(1 912)	(3 310)
Frais généraux	(1 350)	(1 458)	(1 080)	(2 022)	(1 912)	(3 310)

Engagements avec les parties liées

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Sociétés mères	Autres parties liées	Autres parties		Autres parties	
			Sociétés mères	liées	Sociétés mères	liées
Engagements sur instruments financiers à terme	91 253	-	101 502	-	145 254	-
Titres à livrer	-	39 282	-	146 325	-	80 986
Devises à livrer	-	-	1 830	-	-	4 166
Engagements de financement reçus	460 000	-	460 000	-	460 000	-
Titres à recevoir	138 896	-	207 664	-	286 691	-
Euros à recevoir	-	-	1 860	-	4 110	-

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

NOTE 37 – GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	Période	31.12.2010
Ecarts de conversion	(11 907)	334	(12 241)
Ecart de réévaluation de la période		334	
Recyclage en résultat			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(19 599)	(830)	(18 769)
Ecart de réévaluation de la période		(830)	
Recyclage en résultat			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(0)	(30)	30
Ecart de réévaluation de la période		(30)	
Recyclage en résultat			
Impôts	6 858	610	6 249
Dont impôt sur instruments dérivés de couverture	0	10	(10)
Dont impôt sur instruments de capitaux propres	6 858	599	6 259
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(24 648)	83	(24 731)

Au 31.12.2011, les écarts de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente s'élèvent à -19 599 KEur.

La décomposition de ce montant se présente comme suit :

<i>En k EUR</i>	Plus values latentes	Moins values latentes	Réévaluation nette
Obligations et autres instruments de dettes	1 105	(20 742)	(19 637)
Actions et autres instruments de capitaux propres	38		38
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 143	(20 742)	(19 599)

5.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non- recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des marques, des écarts d'acquisition, des impôts différés, ainsi que des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Pour ces estimations comptables significatives et en particulier pour celles portant sur l'évaluation des écarts d'acquisition, nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

5.4 - COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

BILAN ET HORS BILAN SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF

<i>En k EUR</i>		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales	Note 2	0	0	36
Effets publics et valeurs assimilées		0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 3	1 167 679	629 282	616 261
Prêts et créances sur la clientèle	Note 4	1 811 743	1 757 150	1 684 541
Obligations et autres titres à revenus fixes	Note 5	485 511	402 503	85 293
Actions et autres titres à revenus variables	Note 5	101	101	104
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 6	129	134	115
Parts dans les entreprises liées	Note 6	175 055	173 800	213 914
Opérations de location financement et assimilées		3 732	4 157	4 551
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 7	62 557	61 002	61 204
Actions propres	Note 5	15 147	21 860	23 196
Autres actifs et comptes de régularisation	Note 8	173 535	286 139	280 227
Total		3 895 189	3 336 128	2 969 443

PASSIF

<i>En k EUR</i>		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	88 690	105 986	102 341
Dettes envers la clientèle	Note 10	3 067 922	2 551 072	2 171 041
Dettes représentées par un titre	Note 11	8	8	8
Autres passifs et comptes de régularisation	Note 12	93 452	80 084	93 086
Provisions	Note 13/14	15 236	12 112	11 964
Dettes subordonnées	Note 15	122 041	121 375	121 631
Total dettes		3 387 349	2 870 637	2 500 071
CAPITAUX PROPRES		507 839	465 490	469 372
Capital souscrit		35 133	35 083	34 927
Prime d'émission		359 495	358 973	357 257
Réserve légale		3 493	3 493	2 731
Réserves et report à nouveau		67 942	71 644	(9 355)
Résultat de l'exercice		41 778	(3 702)	83 812
Total Passif		3 895 189	3 336 128	2 969 443

HORS-BILAN

<i>En k EUR</i>		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Engagements donnés				
Engagements de financement donnés	Note 16	173 157	122 352	67 083
Engagements de garantie donnés	Note 16	23 481	16 259	21 254
Engagements sur titres	Note 16	178 178	318 007	367 676
Devises à livrer	Note 16	0	1 830	4 166
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus	Note 16	504 102	474 284	479 009
Engagements de garantie reçus	Note 16	0	0	39
Titres à recevoir	Note 16	178 178	318 007	367 676
Euros à recevoir	Note 16	0	1 860	4 110
Engagements sur instruments financiers à terme				
Swaps	Note 16	50 000	50 000	83 502
Caps de trading	Note 16	32 440	41 252	49 064
Caps de couverture	Note 16	8 813	10 250	12 688

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2011

En k EUR		31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	Note 17	116 294	98 940	104 097
Intérêts et charges assimilés	Note 17	(45 643)	(36 460)	(42 257)
Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilés		220	243	265
Revenus des titres à revenu variable		3 845	5 076	7 100
Rémunération versée sur actions de préférence				
Commissions (produits)	Note 18	116 585	117 555	114 354
Commissions (charges)	Note 18	(35 790)	(34 076)	(31 864)
Résultat net des opérations financières				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 19	6	(329)	(452)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Note 20	(6 668)	(18 686)	9 295
Produits des autres activités	Note 21	19 151	18 766	17 610
Charges des autres activités	Note 21	(370)	(22)	6
Produit net bancaire		167 631	151 007	178 154
Frais de personnel	Note 22	(43 200)	(38 481)	(42 323)
Autres frais administratifs		(59 334)	(57 882)	(48 420)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(3 233)	(2 708)	(3 832)
Résultat brut d'exploitation		61 863	51 936	83 578
Coût du risque	Note 23	(1 447)	(2 471)	(1 774)
Résultat d'exploitation		60 416	49 466	81 804
Gains ou pertes sur actif immobilisé	Note 24	527	(39 746)	30 246
Résultat courant avant impôt		60 944	9 720	112 050
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices		(19 166)	(13 422)	(28 237)
Résultat net		41 778	(3 702)	83 812

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En KEur)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2009	34 927	357 257	2 731	(9 355)	83 812	469 372
Changement de méthode comptable ⁽¹⁾				(2 051)		(2 051)
Capitaux propres au 01/01/2010	34 927	357 257	2 731	(11 406)	83 812	467 320
Augmentation de capital	157	1 715				1 872
Fusion						0
Affectation du résultat 2009			762	83 050	(83 812)	0
Résultat 2010					(3 702)	(3 702)
Capitaux propres au 31/12/2010	35 083	358 973	3 493	71 644	(3 702)	465 490
Augmentation de capital	50	522				571
Affectation du résultat 2010			0	(3 702)	3 702	0
Résultat 2011					41 778	47 778
Capitaux propres au 31/12/2011	35 133	359 495	3 493	67 942	41 778	507 839

(1) : Boursorama a appliqué le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce règlement est applicable à compter du 1er janvier 2010. En application du règlement n°99-03, l'impact du changement à l'ouverture 2010 a été imputé par report à nouveau pour -2 051 KEur.

Le résultat 2010 a été affecté au report à nouveau pour (3 702) KEur

Au 31 décembre 2011, le capital social se compose de 87 832 368 actions d'une valeur nominale de 0,4 Eur.

Note 1 – Notes annexes aux comptes annuels

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Boursorama exerce une activité d'intermédiation sur marchés financiers et de banque en ligne pour une clientèle de particuliers.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de Boursorama relatifs à l'exercice 2011 ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit en France (règlements 99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Boursorama applique le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce règlement est applicable à compter du 1er janvier 2010. En application du règlement n°99-03, l'impact du changement à l'ouverture 2010 a été imputé par report à nouveau.

- **Créances envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Boursorama de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence d'une garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclasserement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

- **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique d'acquisition aux valeurs d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilité, selon la méthode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Agencements	5 ou 10 ans
Mobiliers et matériel de bureau	3 ou 5 ans
Matériel informatique	3 ans pour les ordinateurs et écrans. 5 ans pour les serveurs.
Logiciels acquis	1 ou 3 ans
Frais d'établissement	3 ans

Les fonds de commerce issus des fusions absorptions de Selftrade et CaixaBank France par Boursorama ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur d'inventaire.

La valeur d'utilité des fonds de commerce est déterminée en utilisant la méthode des cash flows futurs actualisés des activités générées en France.

- **Portefeuilles titres**

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres détenus à l'origine dans le cadre d'activités de mainteneurs de marché ou les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Boursorama a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Boursorama, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Boursorama, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même Groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Boursorama.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Boursorama, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

- **Actions propres**

Conformément au règlement CRC n°2008-15 du 4 décembre 2008, les actions propres sont divisées en deux catégories :

- Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans d'attributions gratuites ou à des plans d'options d'achat d'actions déterminés. Un passif est alors comptabilisé égal au produit entre le coût d'entrée des actions, diminué du prix d'exercice dans le cas des plans d'options d'achat, par le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution.
- Les actions disponibles pour être attribuées aux salariés ou pour régularisation des cours de bourse. Elles sont évaluées au plus bas de leur valeur d'usage (représentée par la valeur de marché) et de leur prix d'acquisition.

- **Opérations sur les instruments financiers à terme**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'instruction 88-01 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

- **Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont déterminées sur la base d'une analyse au cas par cas des risques et charges que supportera la société. En application du règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ; un passif représentant une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Dettes subordonnées**

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

- **Impôt courant**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000 ainsi qu'une contribution de 5 % pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 250 MEur. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

- **Avantages au personnel**

Boursorama, en France et à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière,
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps,
- des indemnités de fin de contrat de travail.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir l'intégralité de ces engagements. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Par ailleurs, Boursorama ne cotise à aucun fonds d'assurance susceptible de couvrir ces dépenses.

- **Reconnaissance des revenus**

Boursorama enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant les services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

- **Commissions**

Boursorama applique le règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

Dans ce cadre Boursorama a opté pour la méthode alternative basée sur un étalement des frais au prorata du capital restant dû.

- **Résultat exceptionnel**

La rubrique Résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par Boursorama dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Boursorama.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 2 – CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Caisse	-	-	-
Banques centrales	-	-	36
Total	-	-	36

NOTE 3 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
COMPTES ET PRETS			
A vue et au jour le jour	20 855	10 116	95 912
Comptes ordinaires	20 855	10 116	95 912
Prêts et comptes au jour le jour et autres	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
A terme	959 980	607 368	419 271
Prêts et comptes à terme	953 764	602 630	415 000
Prêts subordonnés et participatifs	6 216	4 738	4 271
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	17 300	8 717	5 792
Titres reçus en pension livrée	169 545	3 082	95 287
Total	1 167 679	629 282	616 261

⁽¹⁾ Les titres reçus en pension livrée correspondent au placement d'une partie des dépôts de la clientèle Boursorama, replacée sous forme de titres reçus en pension livrée auprès du Groupe Société Générale.

Répartition par échéance : prêts et titres reçus en pension livrée par durée restant à courir

<i>(En k EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme par durée restant à courir	371 630	247 133	335 000
Titres reçus en pension livrée par durée restant à courir	160 454	9 091	-

NOTE 4 – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Prêts et avances à la clientèle			
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾			
Crédits de trésorerie	131 015	116 881	110 955
Crédits à l'exportation	-	-	-
Crédits à l'équipement	162 431	190 854	233 860
Crédits à l'habitat	1 437 222	1 354 137	1 233 544
Autres crédits	50 768	65 340	75 970
Sous-total	1 781 436	1 727 212	1 654 328
Prêts à la clientèle financière	5 080	5 522	1 594
Comptes ordinaires débiteurs	5 191	3 851	4 774
Créances rattachées	4 713	4 683	4 689
Total sains	1 796 420	1 741 269	1 665 385
Créances douteuses non compromises			
Créances douteuses	3 036	3 470	5 598
Dépréciation sur créances douteuses	(693)	(1 963)	(2 185)
Créances douteuses compromises			
Créances douteuses	20 199	21 210	22 786
Dépréciation sur créances douteuses	(7 219)	(6 837)	(7 043)
Total douteux nets	15 323	15 881	19 156
Total des prêts et créances sur la clientèle	1 811 743	1 757 150	1 684 541

Les créances douteuses se composent essentiellement de crédits à l'habitat.

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir

<i>(En k EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et avances à la clientèle	263 033	568 992	949 412
Prêts à la clientèle financière	580	4 500	-
Comptes ordinaires débiteurs	5 191		
Créances douteuses	23 236		

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Clientèle non financière			
Entreprises	370 915	418 113	517 008
Particuliers	1 408 307	1 306 384	1 134 200
Collectivités locales	40	-	52
Professions libérales	1 997	2 414	3 068
Gouvernements et Administrations Centrales	-	39	-
Autres	177	263	-
Total	1 781 436	1 727 212	1 654 328

NOTE 5

a) Titres de transaction

Boursorama ne possède aucun titre de transaction.

b) Titres de placement

	31.12.2009	31.12.2010	Acquisitions 2011/Dotations	Cessions, Remboursements 2011	Autres	31.12.2011
<i>En k EUR</i>						
Effets publics	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenus fixes	84 962	406 424	281 187	(197 536)	(48)	490 028
Créances rattachées	544	13 739	1 398	(18 666)	17 927	14 398
Dépréciation	(213)	(17 661)	(1 255)	-	-	(18 916)
Sous-total Obligations et autres titres à revenus fixes	85 293	402 503	281 331	(216 202)	17 879	485 511
Actions et autres titres à revenus variables	104	101	-	-	-	101
Dépréciation	-	-	-	-	-	-
Sous-total Actions et autres titres à revenus variables	104	101	-	-	-	101
Total Titres de placement	85 397	402 604	281 331	(216 202)	17 879	485 612
<i>dont titres cotés</i>	85 015	406 475				490 079

Obligations et autres titres à revenus fixes par durée restant à courir

<i>(En KEur)</i>	<3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0	116 519	387 908

c) Actions propres

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Actions propres	22 758	23 098	23 196
<i>dont actions propres affectées à des plans déterminés</i>	-	637	1 430
<i>dont actions propres disponibles</i>	22 758	22 461	21 766
Dépréciation des actions propres	(7 611)	(1 238)	-
Total des actions propres	15 147	21 860	23 196

NOTE 6 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Valeur brute au 31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Change	Autres	Valeur brute au 31.12.2011	Cumul des dépréciations au 31.12.2010	Dépréciation de l'année 2011	Reprises de l'année 2011	Autres	Cumul des dépréciations au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010
<i>En k EUR</i>													
Participations et autres titres détenus à long Partis dans les entreprises liées	131	-	-	-	(5)	126	(35)	-	-	-	(35)	91	96
	224 391	-	-	1 255	0	225 646	(50 592)	-	-	-	(50 592)	175 055	173 800
Sous-total	224 522	-	-	1 255	(5)	225 772	(50 627)	-	-	-	(50 627)	175 145	173 895
Avances	38	-	-	-	-	38	-	-	-	-	-	38	38
Total	224 561	-	-	1 255	(5)	225 811	(50 627)	-	-	-	(50 627)	175 184	173 934

Provisions sur titres de participation

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Provision sur parts dans les entreprises liées	(50 592)	(50 592)	(11 000)
Provisions sur autres titres de participation	(35)	(35)	(42)
Total Provisions sur titres de participation	(50 627)	(50 627)	(11 042)

NOTE 6 A – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Informations financières										
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé (2011)	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos (2011)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<i>(en KEur)</i>											
Filiales et participations											
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
1. Filiales (détenues à plus de 50%)											
Talos Holding	7 742	40 390	100	53 143	53 143	-	-	3 932	3 932	3 808	
OnVista AG	6 700	25 672	93	128 247	77 656			(145)	(747)		
Self Bank	86 658	(9 373)	51	44 195	44 195			6 875	(1 795)		
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Néant											
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Filiales françaises											
Filiales étrangères	60	(32)	100	60	60	-	-				
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											
C. Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises											
Filiales étrangères				60	60					-	
Participations dans les sociétés françaises											
Participations dans les sociétés étrangères											

NOTE 7 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Valeur brute au 31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Autre	Valeur brute au 31.12.2011	Cumul amortissements et dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2010	Dotations aux amortissements de l'année 2011	Cessions	Autres	Cumul amortissements et dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010
<i>En k EUR</i>												
Immobilisations incorporelles												
Logiciel, frais d'étude informatique	14 480	1 898	(186)	1 522	17 713	(11 806)	(1 928)	186	(183)	(13 731)	3 982	2 674
Immobilisations en cours	630	1 740	-	(1 521)	849			92	-		849	630
Autres	56 759	-	(168)	-	56 591	(1 459)	(371)		183	(1 555)	55 037	55 300
Sous-total	71 869	3 638	(354)	0	75 153	(13 266)	(2 299)	279	-	(15 286)	59 867	58 604
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	30	-	(15)	-	15	(5)	(1)	-	-	(6)	9	25
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-				-		-	-
Autres	12 976	1 334	(932)	-	13 378	(10 603)	(933)	838	0	(10 697)	2 681	2 374
Sous-total	13 006	1 334	(946)	-	13 393	(10 607)	(934)	838	0	(10 703)	2 690	2 399
Total immobilisations corporelles et incorporelles	84 875	4 972	(1 300)	0	88 547	(23 873)	(3 233)	1 117	0	(25 989)	62 557	61 002

Les autres variations correspondent aux mouvements suivants :

	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Valeur brute - autres mouvements	Mises au rebut	Sortie de périmètre	Virement comptable	Amortissem ts et dépréciations - autres mouvements
<i>En k EUR</i>								
Immobilisations incorporelles								
Logiciel, frais d'étude informatique	(0)	-	1 522	1 522	(0)	-	(183)	(183)
Immobilisations en cours	-	-	(1 521)	(1 521)	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	0	-	183	183
Sous-total	(0)	-	0	0	(0)	-	-	(0)
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(0)	-	0	0
Sous-total	-	-	-	-	(0)	-	0	0
Total immobilisations corporelles et incorporelles	(0)	-	0	0	(0)	-	0	0

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Créances auprès des marchés SRD			
Dépôts de garantie versés	102 680	206 740	222 506
Créances fiscales	353	15 246	738
Autres actifs	44 069	41 015	36 535
Créances douteuses	561	396	379
Total brut	147 662	263 397	260 157
Dépréciation	(428)	(289)	(266)
Total net	147 234	263 108	259 892

COMPTES DE REGULARISATION

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Créances auprès des marchés SRD	4 556	4 754	4 869
Dépôts de garantie versés	10 563	9 684	8 912
Autres actifs	8 585	7 968	5 920
Créances douteuses	2 597	624	635
Total brut	26 301	23 031	20 336

NOTE 9 – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dettes à vue et au jour le jour			
Dépôts et comptes ordinaires	360	9 009	1 271
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	5 294	35 916	11 010
Sous-total	5 654	44 925	12 281
Dettes à terme			
Emprunts et comptes à terme	82 431	60 708	89 072
Valeurs données en pension à terme	-	-	-
Sous-total	82 431	60 708	89 072
Dettes rattachées	605	353	988
Titres donnés en pension	-	-	-
Total	88 690	105 986	102 341

<i>(En K EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes à terme par durée restant à courir	49 365	24 550	8 516

NOTE 10 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Comptes d'épargne à régime spécial			
A vue	1 401 293	900 639	623 119
A terme	355 157	339 713	324 322
Sous-total	1 756 449	1 240 352	947 441
Autres dépôts clientèle à vue	1 054 695	1 020 244	897 359
Dépôts à terme de la clientèle financière	19 000	12 300	6 800
Autres dépôts clientèle à terme	211 137	263 474	305 311
Dettes rattachées	26 640	14 702	14 129
Total dépôts clientèle	3 067 922	2 551 072	2 171 041
Valeurs données en pension à la clientèle	-	-	-
Titres donnés en pension à la clientèle	-	-	-
Total	3 067 922	2 551 072	2 171 041

Les comptes des clients de la filiale anglaise Talos securities étant ségrégués et conservés dans des établissements autres que Boursorama, ils n'apparaissent pas au bilan

Les dépôts des clients s'élèvent à £ 494 M (547 M€) au 30 Juin 2011 contre £ 509 M (592 M€) au 31 Décembre 2010 et £ 484 M (592 M€) au 30 Juin 2010.

Opérations avec la clientèle par durée restant à courir :

<i>(En K EUR)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	330 892	19 483	4 782
Dépôts à terme de la clientèle financière	19 000	-	-
Autres dépôts clientèle à terme	82 542	104 438	24 157

NOTE 11 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Bons de caisse	8	8	8
Emprunts obligataires			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Dettes rattachées			
Total	8	8	8

NOTE 12 – AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dépôts de garantie reçus	2 106	2 590	2 557
Charges à payer sur engagements sociaux	13 387	13 607	16 647
Dettes d'impôts	6 959	1 252	14 818
Autres passifs	57 321	52 779	52 640
Dettes sur titres empruntés	-	-	-
Total	79 773	70 228	86 662

Comptes de régularisation

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Produits constatés d'avance	3 346	3 504	991
Charges à payer	447	485	514
Comptes d'encaissement	7 037	4 599	3 480
Autres comptes de régularisation	2 849	1 268	1 440
Total	13 679	9 856	6 425

NOTE 13 – COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement		
ancienneté de moins de 4 ans	18 490	11 364
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	24 968	24 064
ancienneté de plus de 10 ans	15 719	10 181
Sous-total	59 177	45 609
Comptes épargne-logement	10 660	7 826
Total	65 849	53 435

2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010
Plans d'épargne-logement		
ancienneté de moins de 4 ans	363	382
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans		
ancienneté de plus de 10 ans		
Total	363	382

3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

<i>En k EUR</i>	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	-	-	-	-
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	(211)	(122)	-	(89)
ancienneté de plus de 10 ans	(105)	(88)	-	(17)
Sous-total	(316)	(209)	-	(107)
Comptes épargne-logement	(28)	(29)	-	2
Total	(343)	(239)	-	(105)

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan. Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) ayant baissé au cours de l'année 2010, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts.

4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques. La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Boursorama des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 14 – PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

A- DEPRECIATION D'ACTIFS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Établissements de crédit	-	-	-
Crédits à la clientèle	(7 913)	(8 800)	(9 228)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes			
Titres de placement et actions propres	(26 526)	(18 899)	(213)
Immobilisations	(1 108)	(1 375)	(1 213)
Titres de participation	(50 627)	(50 627)	(11 042)
Autres	(428)	(289)	(266)
Total	(86 602)	(79 989)	(21 962)

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits à la clientèle	(8 800)	(1 664)	1 228	(436)	1 004	320	-	(7 913)
Créances de location financement et assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupes d'actifs homogènes								
Titres de placement et actions propres	(18 899)	(8 868)	1 240	(7 627)	-	-	-	(26 526)
Immobilisations	(1 375)	(9)	-	(9)	275	-	-	(1 108)
Titres de participation	(50 627)	-	-	-	-	-	-	(50 627)
Autres	(289)	(188)	33	(155)	16	-	-	(428)
Total	(79 989)	(10 728)	2 501	(8 227)	1 295	320	-	(86 602)

B- PROVISIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	5 841	9 425	9 414
Provisions fiscales	-	-	-
Provisions pour restructuration	3 929	-	-
Provisions pour autres risques et charges	5 466	2 687	2 550
Total	15 236	12 112	11 964

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

<i>En k EUR</i>	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Transfert	Stock au 31.12.2011
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Provisions sur avantages au personnel	9 425	1 288	(1 818)	(530)	-	(3 054)	5 841
Provisions fiscales	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructuration	-	4 485	(556)	3 929	-	-	3 929
Provisions pour autres risques et charges	2 687	2 138	(2 121)	17	(292)	3 054	5 466
Total	12 112	7 911	(4 495)	3 416	(292)	-	15 236

Dans le cadre de sa revue annuelle des engagements et des provisions pour risques et charges, Boursorama a requalifié une partie de ses provisions long terme en provision pour risques

NOTE 15 – DETTES SUBORDONNEES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Dettes subordonnées	120 000	120 000	120 000
Dettes rattachées	2 041	1 375	1 631
Total	122 041	121 375	121 631

En août 2005, le Groupe a émis pour un montant de 10 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2015 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

En mai 2006, le Groupe a émis pour un montant de 110 MEur un emprunt subordonné à durée indéterminée. La rémunération de ces titres a été fixée pour une durée de 10 ans à Euribor 12 mois + 0,6% l'an, puis pour les périodes postérieures à 2016 à Euribor 12 mois + 2,10% par an.

Le paiement de ces intérêts peut être reporté si Boursorama ne verse pas de dividende sur ses actions.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS

A. Engagements donnés et reçus

Engagements donnés

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement			
En faveur d'établissements de crédit	11 972		
En faveur de la clientèle			
Facilités d'émission			
Ouvertures de crédits confirmés	161 185	122 352	67 083
Autres ⁽¹⁾	-	-	-
Engagements de garantie			
Donnés aux établissements de crédit	11 096	15 351	20 208
Donnés à la clientèle	414	909	1 046
Engagements sur titres			
Titres à livrer ⁽²⁾	178 178	318 007	367 676

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est maintenant à zéro

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à livrer dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

Engagements reçus

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Engagements de financement			
Reçus d'établissements de crédit	460 000	460 000	460 000
Reçus de la clientèle	44 102	14 284	19 009
Engagements de garantie			
Reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	825 376		
Autres engagements reçus	-	-	39
Engagements sur titres			
Titres à recevoir ⁽²⁾	178 178	318 007	367 676

(1) Activité de margin trading dans les succursales allemande et espagnole - Suite à la filialisation des activités des succursales, ce poste est en forte baisse

(2) Cet engagement correspond au montant des titres à recevoir dans le cas des ordres stipulés à règlement différé

B. Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

En k EUR	31.12.2011		31.12.2010	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes				
<i>Swaps</i>		50 000		50 000
<i>Contrats à terme de taux</i>				
Instruments conditionnels	32 440	8 813	41 252	10 250
Instruments de change				
Instruments fermes				
<i>Euros à recevoir</i>		-		1 860
<i>Devises à livrer</i>		-		1 830
Instruments conditionnels				
Instruments sur actions et indices				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Instruments sur matières premières				
Instruments fermes				
Instruments conditionnels				
Dérivés de crédit				
Autres instruments financiers à terme				

NOTE 17 – PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Opérations avec les établissements de crédits	27 106	18 030	19 251
Comptes à vue et prêts interbancaires	26 652	17 051	10 041
Titres et valeurs reçus en pension	453	978	9 210
Opérations avec la clientèle	70 868	70 345	82 762
Créances commerciales	0	0	0
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	70 538	70 062	82 503
Comptes ordinaires débiteurs	330	282	259
Titres et valeurs reçus en pension	0	0	0
Autres produits			
Opérations sur instruments financiers	18 321	10 566	2 084
Actifs financiers disponibles à la vente	18 321	9 914	253
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0
Prêts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	0	652	1 831
Total produits d'intérêts	116 294	98 940	104 097
Opérations avec les établissements de crédits	(4 203)	(3 583)	(5 453)
Emprunts interbancaires (*)	(4 203)	(3 583)	(5 453)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations avec la clientèle	(39 773)	(30 401)	(33 514)
Comptes d'épargne à régime spécial	(26 098)	(14 098)	(12 889)
Autres dettes envers la clientèle	(13 675)	(16 303)	(20 625)
Titres et valeurs donnés en pension	0	0	0
Opérations sur instruments financiers	(1 667)	(2 476)	(3 289)
Dettes représentées par des titres	0	0	0
Dettes subordonnées et convertibles	0	0	0
Emprunts de titres	0	0	0
Dérivés de couverture	(1 667)	(2 476)	(3 289)
Autres charges d'intérêts	0	0	0
Total charges d'intérêts	(45 643)	(36 460)	(42 257)

(*) dont intérêts sur dettes subordonnées

⁽¹⁾ Détail des autres concours à la clientèle

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Crédits de trésorerie	976	1 104	1 367
Crédits à l'exportation	0	0	0
Crédits d'équipement	13 290	15 777	18 509
Crédits à l'habitat	53 058	49 485	56 938
Autres crédits à la clientèle	3 214	3 696	5 688
Total	70 538	70 062	82 503

NOTE 18 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	116 585	117 555	114 354
Opérations sur titres			
Opérations sur marchés primaires			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Prestations de services			
Autres			
Total des produits	116 585	117 555	114 354
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(35 790)	(34 076)	(31 864)
Opérations sur titres			
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés			
Engagements de financement et de garantie			
Autres			
Total des charges	(35 790)	(34 076)	(31 864)

NOTE 19 – GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(287)	(54)	(250)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	0	0	0
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0
Résultat sur instruments financiers dérivés et de couverture	170	(355)	(185)
Résultat net des opérations de change	123	80	(17)
Total	6	(329)	(452)

NOTE 20 – GAINS OU PERTES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Activité courante			
Plus-value de cession	1 154	20	261
Moins-value de cession	(195)	(20)	(21)
Gains ou Pertes de valeur des titres à revenu variable	(7 627)	(18 686)	9 055
Total	(6 668)	(18 686)	9 295

NOTE 21 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Produits des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	19 151	18 766	17 610
Sous-total	19 151	18 766	17 610
Charges des autres activités			
Opérations de promotion immobilière	-	-	-
Activités de location immobilière	-	-	-
Activités de location mobilière	-	-	-
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(370)	(22)	6
Sous-total	(370)	(22)	6
Total net	18 781	18 744	17 616

NOTE 22 – FRAIS DE PERSONNEL

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Rémunérations du personnel	(25 741)	(22 633)	(26 356)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(13 604)	(13 128)	(13 296)
Charges de retraite - régimes à cotisations définies			
Charges de retraite - régimes à prestations définies	(600)	(87)	317
Autres charges sociales et fiscales			
Participation, intéressement, abondement et décote	(3 255)	(2 633)	(2 988)
Total	(43 200)	(38 481)	(42 323)

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 100 Keuros.

Les jetons de présence perçus par les administrateurs salariés du Groupe Société Générale sont reversés au Groupe Société Générale.

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Effectif fin de période			
Cadres	255	262	257
Non Cadres	278	250	247
Total	533	512	504

NOTE 23 – COUT DU RISQUE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Risque de contrepartie			
Dotations nettes pour dépréciation	(591)	(884)	(1 266)
Pertes non couvertes	(933)	(1 832)	(764)
sur créances irrécouvrables	(609)	(312)	(586)
sur autres risques	(324)	(1 519)	(178)
Récupérations	453	525	346
sur créances irrécouvrables	453	525	346
sur autres risques			
Autres risques			
Dotations nettes aux autres provisions	(376)	(279)	(90)
Total	(1 447)	(2 471)	(1 774)

NOTE 24 – GAINS OU PERTES SUR ACTIF IMMOBILISE

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Titres de participation et de filiales :			
Gains et pertes sur titres de filiales	0	0	35 176
Gains et pertes sur titres de participation détenus à long terme	0	(3)	1
Dépréciations des titres de filiales	0	(39 592)	(11 000)
Dépréciations des titres de participation détenus à long terme	0	0	(35)
Immobilisations et autres actifs :			
Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et autres actifs	527	(152)	6 104
Total	527	(39 746)	30 246

NOTE 25 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées regroupent les opérations avec les sociétés du Groupe Société Générale ainsi qu'avec La Caixa.

Encours actifs avec les parties liées

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires débiteurs et créances rattachées	16 538	6 093	19 458
Compte et prêts JJ	-	-	-
Comptes et prêts à terme	667 190	457 240	420 791
Prêts à la clientèle financière	5 109	5 522	
Titres reçus en pension livrée et créances rattachées	169 545	3 082	95 287
Titres de placement	374 935	343 857	27 225
Autres actifs	102 812	206 840	221 524
Total encours actifs	1 336 130	1 022 633	784 285

Encours passifs avec les parties liées

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Comptes ordinaires créditeurs	311	8 955	1 221
Emprunts JJ	-	26 501	5 000
Emprunts à terme	76 811	56 322	85 789
Dettes clientèle	19 004	1 800	6 938
Dettes rattachées	-	0	0
Autres passifs	2 323	2 971	8 947
Dettes subordonnées et dettes rattachées	122 041	121 375	121 631
Total encours passifs	220 490	217 924	229 525

PNB avec les parties liées

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts reçus	34 739	23 144	19 675
Intérêts payés	(3 131)	1 274	(8 831)
Produits de commission	66	235	586
Charges de commission	(23 877)	(23 951)	(24 943)
Résultat net des opérations financières	-	-	-
Dividendes reçus	3 808	5 032	7 006
Autres produits d'exploitation	1 602	1 507	1 202
PNB	13 207	7 242	(5 303)

Frais généraux

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Autres charges générales d'exploitation	(2 474)	(1 121)	(2 388)
Frais généraux	(2 474)	(1 121)	(2 388)

Engagements avec les parties liées

<i>En k EUR</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Engagements sur instruments financiers à terme	91 253	50 000	145 254
Titres à livrer	39 282	51 324	80 986
Devises à livrer	-	1 830	4 166
Engagements de financement reçus	460 000	460 000	460 000
Titres à recevoir	138 896	207 664	286 691
Euros à recevoir	-	1 860	4 110

Par ailleurs, les administrateurs de Boursorama peuvent réaliser des transactions avec Boursorama, conclues dans des conditions normales. Ces opérations ne sont pas significatives au regard de la société.

5.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURSORAMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro et en particulier de la Grèce, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des provisions à l'actif et au passif du bilan.

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de Boursorama.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Bernard HELLER

Jean-Marc MICKELER

6. GESTION DES RISQUES

6.1 – PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'ACTIVITE

Les principaux risques engendrés par les activités bancaires de Boursorama sont les suivants :

- **Risque de Crédit** : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains et d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.
- **Risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change.
- **Risque de Liquidité** : risque que le groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.
- **Risque Opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...).
- **Autres Risques** : Risque de Blanchiment et risque lié aux systèmes d'information

Le dispositif de maîtrise des risques de Boursorama respecte une stricte indépendance de la filière risque par rapport aux hiérarchies opérationnelles ainsi qu'une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du groupe. La Direction des risques du groupe est rattachée directement à la Direction Générale de Boursorama. Chaque pays possède également son propre service des risques.

6.3.1 - Les risques de crédit

Boursorama est exposée aux risques de crédit liés aux prêts immobiliers pour son activité en France. Dans une moindre mesure, Boursorama est exposée aux interventions de ses clients au Service à Règlement Différé en France, sur un compte de Margin Trading en Espagne et en Allemagne, lors des opérations sur produits dérivés sur les marchés organisés (Monep, Meff et Eurex), ou encore pour son activité de Crédit Lombard en Espagne.

Par ailleurs, Boursorama est exposée aux risques de contrepartie sur son portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits classés en actifs disponibles à la vente. Les contreparties autorisées ainsi que le nominal maximum autorisé pour chaque maturité sont approuvées par le Conseil d'Administration. L'encours par maturité et par contrepartie est suivi de manière trimestrielle par le Comité d'audit et des comptes et par le Conseil d'Administration.

Les procédures de décisions de prêts ou d'engagements, sont organisées par voie de délégations. Elles sont clairement formalisées et adaptées aux caractéristiques de l'entreprise, en particulier à l'orientation vers une clientèle de particuliers.

✓ **Le portefeuille de prêts interbancaires et titres de créances**

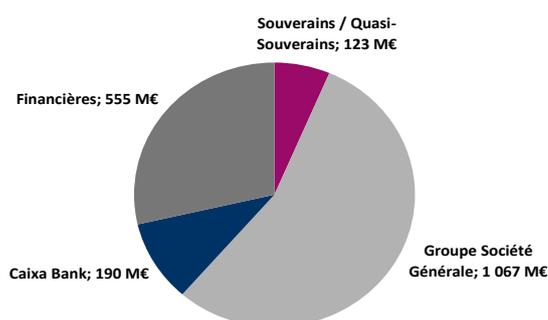
Le programme d'investissement bilanciel de Boursorama est lié à sa situation excédentaire en dépôts.

Les investissements de Boursorama sont guidés par (i) le respect des ratios réglementaires, (ii) les limites de contreparties fixées par le CACIR de Boursorama et le Département des Risques de la Société Générale (iii) le respect des limites de sensibilité du bilan de Boursorama fixées par la Direction Financière de la Société Générale, et (iv) la maximisation de la marge d'intérêt.

En conséquence Boursorama a un portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits (93%), souverains et quasi-souverains (7%), classés en actifs disponibles à la vente. Au 31/12/2011 il s'élevait à 1 934 514 kEur contre 1 252 259 kEur au 31/12/2010.

L'évolution de la conjoncture financière a conduit Boursorama à faire évoluer sa politique d'investissement des excédents de trésorerie de manière continue tout au long de l'année afin de conforter sa stratégie prudente d'investissement. Boursorama ne détient pas d'obligations souveraines émises par les pays les plus affectés par la crise actuelle de la zone euro et notamment grecques.

Répartition des investissements



Les contreparties financières sur lesquelles l'encours est supérieur à 100 MEuros sont par ordre décroissant la Société Générale et la Caixa auxquelles vient s'ajouter la Caisse des Dépôts et Consignation auprès de laquelle Boursorama centralise le remplacement des dépôts Livret A et LDD de ses clients. Les trois premières contreparties souveraines ou quasi-souveraines sont par ordre décroissant la Cades, la Banque Européenne d'Investissement et la Deutsche BundesBank. Aucune contrepartie n'est notée en dessous de « upper medium grade ». Boursorama ne détient pas de titres ou d'exposition souveraine envers l'Italie, l'Irlande, la Grèce, le Portugal ou l'Espagne à l'exception d'une créance d'un montant non significatif de 93 KEur sur le Royaume d'Espagne et d'un dépôt JJ de 1,8 MEur auprès de la Banque centrale d'Espagne dans le cadre de l'activité bancaire quotidienne de SelfBank.

La politique d'investissement est approuvée par le Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques. Chaque nouvel encours, renouvellement d'encours et maturité sur une contrepartie fait l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la Direction des Risques de Boursorama. Après une première revue le Département des Risques de la Société Générale est préalablement consulté pour s'assurer des limites disponibles au niveau consolidé sur cette contrepartie et de l'absence de risque significatif. Les encours par maturité et par contrepartie sont suivis trimestriellement par le CACIR et mensuellement lors du Comité Risques et Conformité.

✓ Les prêts immobiliers et engagements

Cette activité ne concerne que l'implantation en France. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, de la stratégie des risques du Groupe, de l'objet, la nature et la structure de l'opération et des capacités de remboursement. La prise d'engagement est organisée sur la base de trois grands principes :

- la nécessité d'une autorisation préalable pour toute opération générant un risque de contrepartie, qu'il s'agisse d'un découvert autorisé ou d'un prêt immobilier ;
- la centralisation sur la Direction des Crédits ou la Direction des Risques des demandes d'autorisation avec la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers au niveau de compétence le plus adapté en fonction du niveau de risque et de la typologie des emprunteurs
- l'indépendance des services d'analyse.

La Direction Générale définit les procédures d'octroi de crédits et les limites attribuées en matière de délégation. Leur périodicité de révision est au minimum annuelle. La grille de délégation en vigueur accorde un niveau de délégation à la Direction des Crédits et à la Direction des Risques en fonction de l'encours sollicité. Au-delà des niveaux de délégations de chacune des Directions, seul le Comité des Risques a le niveau de délégation nécessaire. Ces limites ont été fixées en février 2011.

L'objectif de la banque est de prêter à l'emprunteur les fonds dont il a besoin pour réaliser un projet immobilier économiquement justifié. En revanche, notre établissement ne couvre en aucun cas le risque de l'emprunteur à sa place. D'où :

- a) l'étude approfondie, la compréhension du projet et de la capacité financière de l'emprunteur à rembourser le crédit ;
- b) l'obligation pour l'emprunteur de couvrir ses risques de mauvaise santé et de décès pendant la durée du crédit ;
- c) l'obligation pour l'emprunteur d'apporter des garanties en fonction du financement accordé.

L'activité de Boursorama est orientée vers une clientèle de particuliers ou de SCI principalement familiales pour des acquisitions réalisées en France, évitant ainsi toute concentration des risques. Le flux des encours est garanti quasi-exclusivement par Crédit Logement (99 %). 52% du stock des encours est cautionné par Crédit Logement ou CNP Caution, le solde étant garanti par des sûretés réelles (affectations hypothécaires et nantissements de produits de placements). Les biens financés, par des crédits amortissables uniquement sont les résidences principales ou secondaires des emprunteurs, les travaux relatifs à ces biens et les investissements locatifs.

Les frais de notaire et de garantie sont exclus du montant de l'opération. Pour les opérations dont la durée est supérieure à 20 ans, l'apport personnel doit être de 10 % minimum du prix d'acquisition en plus de l'ensemble des frais liés à l'opération. Cette condition d'apport doit être remplie également concernant les travaux quelle que soit la durée du prêt. Les parts de SCPI peuvent être financées sur une durée entre 7 et 15 ans maximum pour un encours n'excédent pas 30 % du patrimoine immobilier de l'emprunteur.

Le taux d'endettement, ratio charges/revenus, peut atteindre 40%. Concernant les prêts relais le montant maximum est de 80 % du prix de vente en cas de paiement mensuel des agios et de 70 % dans le cas de paiement in fine. En cas de financement locatif alors le calcul

d'endettement se fait en différentiel entre les revenus locatifs et les charges sur la partie locative et avec un endettement total maximum de 35 %.

✓ Le Service à Règlement Différé

Ce service est disponible dans l'entité française de Boursorama uniquement. L'effet de levier maximum donné par le Service à Règlement Différé est réglementé par les articles 516-1 à 516-13 du Règlement Général de l'AMF et la Décision 2000-04 du CMF relative à la couverture des ordres avec service de règlement et de livraison différés. Boursorama a décidé d'exclure certains actifs ou de réduire leur effet de levier. Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur le Service à Règlement Différé, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

Les paramètres de couverture sont restés inchangés par rapport à 2009. Les taux de couverture utilisés au 31/12/2011 sont de :

- 20 % pour les espèces et les SICAV de Trésorerie (taux identique au marché).
 - 33 % pour les obligations françaises et les SICAV Obligataires (contre 25 % autorisé par le marché).
 - 40 % pour les actions éligibles au SRD et les SICAV actions françaises (taux identique au marché).
 - 100 % pour les autres actions (contre 40 % autorisé par le marché).
 - Les actions du Marché Libre, d'Alternext et certaines actions de l'Eurolist qui n'offrent pas une liquidité suffisante ou qui présentent une volatilité élevée ne donnent pas de couverture. Cette liste est disponible sur le site transactionnel de Boursorama.
- En outre, Boursorama Banque impose une règle de diversification du risque à ses clients, qui les empêche de prendre, pour les montants supérieurs à 50 kEur, une position unique sur plus de 60 % de leurs engagements totaux.

✓ Le Marché des Dérivés

Le marché des produits dérivés, futures et options, est disponible dans les implantations française, allemande et espagnole. En France et en Allemagne, le système d'analyse des risques sur produits dérivés s'appuie sur la centrale des risques développée par Atos qui applique la méthode SPAN à partir des paramètres de marché (LCH Clearnet pour la France et Eurex pour l'Allemagne).

Le système d'analyse des risques sur produits dérivés en vigueur dans notre entité espagnole est une application de la société Atos.

Afin de limiter les risques sur ces produits, Boursorama applique un coefficient multiplicateur sur les paramètres de marché des produits dérivés :

- **Boursorama Banque** : 130 % ;
- **OnVista Bank** : 130 %.

En outre, il existe des coefficients spécifiques aux vendeurs d'options :

- de 0 à 500 kEur : 130 % ;
 - de 500 kEur à 1 MEur : 140 % ;
 - de 1 à 1,5 MEur : 160 % ;
 - aucune position vendeuse au delà de 1,5 MEur n'est autorisée.
- **Self Bank** : 130 %.

✓ Les comptes de margin trading

Les comptes de margin trading sont proposés par les filiales allemande et espagnole. Ces comptes permettent de bénéficier d'un effet de levier pour acheter ou vendre des titres. Le montant du découvert autorisé est fonction des clients et des titres détenus en portefeuille. Les titres qui donnent de la couverture sont validés lors des comités des risques et doivent répondre à plusieurs critères tels que l'appartenance à un indice de référence, une volatilité modérée et une liquidité suffisante.

Chaque client se voit ainsi affecter d'une capacité théorique d'engagement sur les comptes de marge, recalculée après chaque ordre transmis, même non exécuté.

- **OnVista Bank**

Pour les valeurs éligibles au Margin Trading, Onvista Bank applique un taux de couverture de 70 % pour les titres 90 % pour les bons du Trésor allemand et 50 % pour les OPCVM et les trackers.

Une règle de diversification permet de limiter à 60 % la prise de position maximum sur une seule valeur.

En cas de faible liquidité, Onvista Bank applique des taux de couverture dégradés, proportionnellement à la liquidité.

Suite à la reprise de la clientèle de Nordnet en 2010, Onvista Bank a lancé l'activité « Intraday Credit Limit », dont le principe repose sur la prise d'une position et de sa clôture dans la même séance de Bourse. Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un pouvoir d'achat supérieur par rapport à l'offre historique « Overnight Credit Limit ».

Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 kEur, la décision est locale ; au delà de 150 kEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord.

- **Self Bank**

Deux produits sont proposés présentant les taux de couverture suivants :

« Quintuplica » : Le taux de couverture utilisé est de 20 % pour la valeur des actifs en portefeuille pour les titres éligibles au Margin Trading (Quintuplica). Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro.

« Tentuplica » : Le taux de couverture utilisé est compris entre 25 % et 10 % selon le type d'actif éligibles au Tentuplica, en fonction du couple volatilité/liquidité. Le ratio de concentration maximum sur une valeur est fixé à 80 %, applicable dès le 1er euro. Une limite est fixée pour chaque client, en fonction de son profil et de ses avoirs : de 0 à 150 kEur, la décision est locale; de 150 kEur à 1 MEur, la Direction des Risques Groupe doit donner son accord ; au-delà de 1 MEur, des collatéraux supplémentaires sont requis.

✓ **Le crédit « Lombard »**

Self Bank est la seule entité du groupe Boursorama à proposer une offre de crédit Lombard à ses clients. Ce produit utilise les règles existantes qui sont appliquées au margin trading (Quintuplica et Tentuplica). L'objectif pour le client est de pouvoir utiliser librement les montants octroyés en utilisant son portefeuille d'actifs comme collatéral.

Le suivi des risques s'effectue de manière identique au margin trading : un suivi des positions en quasi-temps réel, des appels de marge quotidiens et des débouchements immédiats contractuellement possibles.

Le suivi et le contrôle des risques

• **Le risque titre**

Pour le risque titre, chaque entité du Groupe dispose d'un système de contrôle, la centrale des risques, qui a pour but de maîtriser le risque de crédit sur ses clients.

Pour les comptes à vue en France, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes lors des demandes de débit sur les comptes. Pour les comptes sur instruments financiers, ce système vérifie que les clients détiennent des liquidités suffisantes en portefeuille pour respecter également les contraintes réglementaires en matière de couverture.

En plus du contrôle effectué par la Centrale des risques, les clients présentant un solde débiteur au-delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture sont suivis par le service des Risques, qui analyse les situations des clients et prend les décisions en fonction de leurs délégations.

Boursorama a construit un système de gestion des risques reposant sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau par la centrale des risques** (avant d'autoriser tout nouvel ordre ou opération de débit). Toutes les opérations des clients font l'objet d'un calcul de risque avant d'être transmises. Cette analyse est réalisée à partir de paramètres renseignés par Boursorama, de leur solde espèces, de la position titres et produits dérivés du client, ainsi que des opérations exécutées dans la journée et ceux en cours pour les comptes d'instruments financiers.
- **Analyse de deuxième niveau par le Service Risques**. Quotidiennement, le risque porté sur chaque compte est recalculé après mise à jour des données nécessaires par les systèmes de Back-office. Les clients présentant un solde débiteur au delà du découvert autorisé, une échéance impayée ou une insuffisance de couverture, sont suivis par le service Risques, qui analyse les situations des clients, les avertit, rejette éventuellement les opérations en instance d'imputation ou déboucle leurs positions titres en cas de persistance de la situation et génère les opérations de recouvrement le cas échéant.
- **Analyse de troisième niveau lors du Comité Risque et Conformité mensuel**.

• **Le risque de crédit immobilier**

Concernant le risque sur le portefeuille de crédits immobiliers le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Crédits ou la Direction des Risque de Boursorama, afin de valider les encours octroyés ;
- **Analyse de deuxième niveau** du risque de crédit par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels à travers le coût du risque.

• **Le risque de prêts interbancaires et de titres de créances**

Concernant le risque sur le portefeuille de prêts interbancaires et de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains le système de suivi et des contrôles des risques repose également sur une analyse à trois niveaux :

- **Analyse de premier niveau** réalisée par la Direction des Risque de Boursorama et celle de la Société Générale, afin de valider les nouveaux encours et leurs maturités sur des contreparties. La Direction des Risques de Boursorama s'assure périodiquement du respect des limites ;
- **Analyse de deuxième niveau** par l'organe exécutif lors des Comités risques et conformité mensuels ;
- **Analyse de troisième niveau** par l'organe délibérant lors des CACIR trimestriels.

Politique de provisionnement

L'évaluation des risques est réalisée mensuellement, en particulier les dossiers douteux non contentieux font l'objet d'une révision dossier par dossier qui aboutit soit :

- à une régularisation à brève échéance (accord de règlement avec le client, prise en charge par une compagnie d'assurance, vente en cours du bien objet du financement) ;
- au transfert en gestion contentieuse, à l'occasion du comité mensuel entre la Direction des Crédits et la Direction Juridique.

Une présentation des dossiers transférés au Contentieux les plus significatifs est réalisée à l'occasion du comité des risques et de la conformité mensuel.

A partir de l'entrée en douteux (3 mois après la survenance du débit pour les comptes courants ; 6 mois après le 1^{er} impayé pour les crédits immobiliers), le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100 % pour tous les crédits (comptes débiteurs et prêts). Pour tous les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

Le portefeuille de prêts interbancaires ainsi que sur son portefeuille de titres de créances sur des établissements de crédits, souverains, quasi-souverains et classés en actifs disponibles à la vente et fait l'objet d'une valorisation mensuelle.

Analyse du portefeuille de crédit

Au 31 décembre 2011, la répartition des encours de crédits est la suivante :

	Montant en MEur
France	
Total opérations avec la clientèle	1658,6
Dont :	
- Encours bruts de crédits	1654,9
<i>incluant :</i>	
<i>Intérêts courus non échus</i>	3,6
<i>Crédits irréguliers et impayés</i>	14,2
<i>Crédits douteux</i>	22,2
- Comptes trading débiteurs	2,8
- Comptes trading douteux	1,0
Opérations spécifiques	160,2
Dont :	
- Opération de financement d'un méthanier	92,2
- Opération de financement de porte-conteneurs	64,3
- Crédit bail	3,7
Espagne	
Comptes sur marge	15,7
Comptes débiteurs	0,2
Allemagne	
Comptes débiteurs	3,7
UK	
Comptes débiteur	0,5
TOTAL	1839,0

Les opérations spécifiques de financement d'un méthanier et de 4 porte-conteneurs ont été réalisées en 2004 et 2005 pour des clients de « la Caixa » dont nous avons acquis la filiale française le 16 mai 2006. Ces opérations de financement sont garanties par des dépôts à terme de cash nantis dans les livres de Boursorama.

Conformément à l'activité orientée vers la clientèle de particuliers, les risques de crédits sont divisés. Au 31 décembre 2011, l'encours moyen net d'un dossier de crédit (hors opérations spécifiques) est de 113 KEur.

✓ **Répartition des encours bruts de crédits et encours bruts de crédits contentieux par catégorie d'emprunteurs, par objet et par nature de crédit au 31 décembre 2011 :**

Répartition par emprunteurs	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Personnes physiques (salariés, retraités, chefs d'entreprises, professions libérales, artisans, entrepreneurs individuels, ...)	88%	64%
SCI	8%	24%
Personnes morales, hors SCI	4%	13%

Répartition par objet de financements	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Résidence principale	43%	20%
Résidence secondaire	4%	9%
Résidence locative	40%	27%
Rachat de créance	1%	0%
Travaux	1%	6%
Murs ou locaux commerciaux	1%	3%
Autres (usage mixte, acquisition de parts,...)	10%	35%

Répartition par nature de crédits	Encours bruts de crédits	Encours bruts de crédits contentieux
Crédits à long terme conformément à l'objet de nos financements	93%	86%
<i>Taux variable et révisable</i>	19%	50%
<i>Taux fixe</i>	74%	34%
Crédits à court terme	2%	14%

✓ **Répartition des douteux par activité et niveau de couverture par provision**

Répartition des douteux par activité (en Meur)	Encours douteux	Valeur des collatéraux	Provision
Crédits à long terme et à court terme	22.2	15.0	7.2
Comptes trading	1.7	0.4	1.3

✓ **Répartition du nombre de dossiers par ancienneté au moment du transfert en contentieux**

< 3 ans	Entre 3 et 10 ans	> 10 ans
61%	29%	11%

✓ **La répartition par garanties**

Compte tenu de notre orientation vers les financements immobiliers, nos encours sont garantis par des sûretés réelles (CNP Caution, affectation hypothécaire et nantissement de placements). Au 31 décembre 2011, la répartition de nos encours bruts avec la clientèle était la suivante (hors opération spécifique) :

En MEur	31.12.2011		31.12.2010		31.12.2009	
	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%	Encours de crédits	%
Garanties Hypothécaires	648	35%	781	44%	917	53%
CNP Caution	22	1%	27	1%	32	2%
Nantissement de produits de placement	46	3%	58	3%	59	3%
Autres Garanties (y compris caution Crédit Logement)	968	53%	797	45%	591	34%
Sans Garanties	155	8%	125	7%	117	7%
Encours Brut Total	1 839	100%	1 789	100%	1 716	100%

6.1.2 - Les risques de marché

Boursorama détient un portefeuille d'instruments financiers destinés à la couverture de son risque de taux (obligations et certificats de dépôts). La mise en place de ces investissements est réalisée à la seule fin de couverture. Il s'agit d'une part de couverture unitaire des dépôts à terme clientèle de nominal élevé et d'autre part de couverture globale de la position de taux. Ces instruments sont intégrés au suivi des risques structurels.

6.1.3 - Les risques structurels de taux, de change et de liquidité

Les risques structurels sont suivis par le Comité Financier. Ce Comité rassemble la direction générale, le directeur France, le directeur financier et le responsable de la gestion de bilan ainsi que la direction générale et la direction financière des filiales étrangères. Ses missions sont les suivantes :

- Définition des principes de gestion des risques structurels ;
- Examen des reportings de liquidité et de taux ;
- Décision de mise en place de couverture des risques structurels si besoin ;
- Validation des conventions d'écoulement des produits non échancés contractuellement (dépôts à vue principalement) ;
- Suivi des ratios réglementaires (principalement ratio de liquidité).

Les états de suivi des risques structurels (risques de taux et liquidité) sont revus par la direction financière du Groupe Société Générale sur base trimestrielle.

✓ **Risque structurel de taux**

Le risque structurel de taux provient principalement des positions nettes (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

La gestion du risque structurel de taux est encadrée par la mesure de la sensibilité. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs. La sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la variation de la marge d'intérêt annuelle.

Le suivi du risque de taux est réalisé au travers des positions à taux fixe des ressources (dépôts clientèle et emprunts interbancaires) et emplois (crédits clientèle et placements sur des contreparties bancaires via des prêts interbancaires, obligations, et certificats de dépôts) du bilan sur la base des échéancements contractuels, de modélisations comportementales de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations). La détermination des positions à taux fixe permet ensuite de calculer la sensibilité de la position à la variation des taux. Le stress test utilisé est, à ce jour, une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de +1 %.

Au 31 décembre 2011, la sensibilité du Groupe Boursorama s'établit à 2,6 MEUR.

Le tableau ci dessous consolide les risques de taux en tombées en EUR de Boursorama au 31 décembre 2011 seules les tombées en taux fixe sont reportées :

(En MEur)	JJ à 1 an	1 an à 2 ans	2 ans à 3 ans	3 ans à 4 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	1 584	352	282	270	238	1 501
Actifs financiers	-1 531	-362	-350	-292	-232	-1 460
Hors bilan	76	-2	-6	-6	-6	-57
Position nette avant instruments dérivés	129	-12	-74	-27	1	16
Instruments dérivés	-50	0	0	0	0	50
Position nette après couverture	79	12	74	27	1	34

Afin de couvrir le risque de taux, Boursorama a mis en place les opérations suivantes :

- Swaps de taux : ces opérations sont destinées à réduire la position nette de taux fixe. Elles sont comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur;
- Caps de taux : ces opérations sont destinées à couvrir la position optionnelle créée par le portefeuille de prêts capés. Elles sont pour partie comptabilisées en instruments de couverture de juste valeur et pour partie comptabilisées en trading ;
- Investissements et placements : ces opérations (prêts à terme, obligations ou certificats de dépôts) sont destinées à couvrir l'excédent de ressources sur certaines maturités.

La décision de mise en place des opérations de couverture et leur dimensionnement sont validés par le Comité financier.

✓ Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux titres de participations en livres sterling financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au résultat de l'exercice des filiales hors zone euro.

Pour le groupe Boursorama, le risque structurel de change provient essentiellement de sa filiale Talos en Angleterre.

Afin de couvrir la situation nette en GBP, le groupe a mis en place les couvertures suivantes :

- souscription par Boursorama d'un emprunt en GBP afin de couvrir la contribution de Talos à la situation nette du Groupe hors impôts différés. Au 31 décembre 2011, la contrevaletur en EUR des 34,8 MGBP empruntés est égale à 41,7 MEUR.
- mise en place d'opérations de change à terme calibrées en fonction de la variation de situation nette trimestrielle. Au 31 décembre 2011, Boursorama n'a pas d'engagements de contrats de change à terme.

Ces couvertures sont qualifiées de couvertures d'un investissement net dans une entreprise étrangère, les variations de valeur des instruments de couverture étant ainsi comptabilisées par contrepartie des réserves.

Le tableau suivant présente les positions en GBP contre-valorisées en EUR :

Passif financiers	Actifs financiers	Hors Bilan	Position nette avant couverture	Instruments de couverture	Position nette après couverture
-75 MEur	127 MEur	0	52 MEur	42 MEur	10 MEur

Sensibilité au risque de change

Le tableau suivant présente la sensibilité de Boursorama à la hausse de 10 % du taux de change GBP/EUR :

Impact sur les capitaux propres		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2011 en MEur	1	-1
Année 2010 en MEur	1	-1
Année 2009 en MEur	4	-4

Impact sur le résultat		
Devise GBP	Hausse du taux de change de 10 %	Baisse du taux de change de 10 %
Année 2011 en MEur	0	0
Année 2010 en MEur	0	0
Année 2009 en MEur	0	0

Outre l'impact de la variation de la parité GBP/EUR sur la conversion du résultat des filiales anglaises en EUR, le résultat de Boursorama n'est pas soumis au risque de change.

✓ **Risque structurel de liquidité**

Le risque structurel de liquidité provient des positions résiduelles en liquidité sur les 20 prochaines années. La position résiduelle de liquidité est construite comme l'échéancier net des emplois et ressources de l'ensemble du bilan sur la base des échéancements contractuels, de modélisations comportementales de la clientèle (dépôts à vue, Comptes Sur Livret...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres, immobilisations, liquidité des titres détenus en portefeuille).

Au 31 décembre 2011, la position résiduelle de liquidité est un excédent de ressources par rapport aux emplois sur l'ensemble des maturités.

Pour réduire la position résiduelle et satisfaire aux obligations réglementaires, Boursorama a mis en place ou renouvelé les opérations suivantes :

- ligne de crédit d'une maturité de 5 ans auprès de Société Générale pour un montant de 460 MEUR. Cette ligne garantit la possibilité de disposer de ressources de maturité supérieure à 5 ans à tout moment ;
- prêts/Emprunts destinés à placer/comblent les positions résiduelles de liquidité.

Ces opérations de trésorerie sont réalisées avec Société Générale ou La Caixa pour les emprunts, avec les contreparties autorisées pour les prêts ou investissements. Les contrats avec Société Générale prévoient une clause de remboursement par anticipation en cas de perte de contrôle de Boursorama par Société Générale.

Ces opérations ont eu pour effet de maintenir systématiquement les ratios réglementaires au delà des minima requis et de limiter les positions résiduelles de liquidité.

6.1.4 - Les risques opérationnels

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes internes ou encore d'événements extérieurs (catastrophe, incendie, agressions, changement de réglementation, etc...). Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental. On lui associe le risque stratégique et le risque d'image. Sa gestion repose sur un dispositif de prévention, de contrôle et de couverture qui intègre des procédures détaillées, une surveillance permanente, des polices d'assurance, auxquelles s'ajoutent des missions de contrôle réalisées par l'audit.

Des correspondants risques opérationnels ont été désignés dans chaque entité de Boursorama. Ils organisent, à leur niveau, la collecte des informations sur les pertes intervenues et leur remontée vers la Direction des Risques du Groupe.

Les pertes opérationnelles d'un montant supérieur à 10 000 Eur sont reportées au Groupe Société Générale dès qu'elles sont enregistrées en comptabilité. La notion de perte comprend aussi bien les pertes dont le montant est déjà arrêté que les provisions constituées au titre des incidents de risques opérationnels pour lesquels le montant de la perte n'est pas encore connu avec certitude.

Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par cause, par activité...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés. En plus des montants et causes de ces pertes opérationnelles, les solutions mises en place à court terme et à long terme pour éviter que ces risques se renouvellent sont décrites.

Dans le cadre du passage en méthode avancée pour le calcul relatif aux exigences de fonds propres (Bâle II), le groupe Boursorama réalise des contrôles d'exhaustivité trimestriels sur les pertes opérationnelles.

Par ailleurs un dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) est déployé annuellement dans chacune des entités du Groupe. L'objectif est d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs (risques intrinsèques), d'évaluer le dispositif de prévention en place permettant de réduire le risque intrinsèque et enfin d'évaluer les risques résiduels de chaque entité. A l'issue, des plans d'action correctifs sont mis en œuvres pour remédier aux déficiences significatives relevés.

6.2 - RISQUES JURIDIQUES

Les principes comptables relatifs aux provisions sur risques et litiges sont décrits dans la section 5.2 (Notes aux comptes consolidés / Principes comptables et méthodes d'évaluation - page 83). Le provisionnement des litiges clients fait l'objet d'une étude au cas par cas par le Comité Risques. Pour les crédits clientèle (comptes débiteurs et prêts), à partir de l'entrée en douteux, le provisionnement des intérêts, des frais et accessoires est automatique à hauteur de 100% pour tous les crédits. Pour les prêts bénéficiant d'une garantie, le provisionnement en capital est effectué en fonction de la valeur de la garantie enregistrée dans notre système d'information. Le provisionnement en capital des prêts personnels et des comptes débiteurs sans garantie est également automatisé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la structure financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

En France, au 31 décembre 2011, le risque de litiges avec la clientèle est provisionné pour 1 403 KEur. Cette provision, comptabilisée en « provision sur risque clientèle », concerne 26 contentieux. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux, le cas échéant, est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 7 913 KEur.

En Allemagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 262 KEur.

En Espagne, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec 2 clients. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 168 KEur.

Au Royaume-Uni, Boursorama n'est actuellement en contentieux avec aucun client. La provision des encours débiteurs des clients en contentieux est comptabilisée parmi les « provisions pour créances douteuses », dont le total s'élève à 4 KEur.

Boursorama certifie n'avoir été partie à aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière.

6.3 - AUTRES RISQUES

6.3.1 - L'environnement concurrentiel

Boursorama fait face à une concurrence importante sur les différents marchés sur lesquels il intervient. A l'échelle de ses implantations européennes (Allemagne, Espagne, France et Royaume-Uni), Boursorama est un acteur de taille réduite par rapport aux grandes institutions bancaires et financières présentes dans ces pays.

Face à la concurrence, Boursorama dispose de plusieurs atouts :

- un positionnement original et innovant dans le compartiment de marché en forte croissance de la banque et de l'épargne en ligne ;
- un modèle de développement basé sur Internet qui lui confère une structure souple ;
- une capacité à réagir rapidement à toute nouvelle offre commerciale de la concurrence.

6.3.2 - Risque de marques et noms de domaine

Boursorama protège et est titulaire (directement ou indirectement à travers ses filiales) des marques qu'elle exploite, principalement Boursorama, Boursorama Banque, Selftrade, SelfBank, OnVista et OnVista Bank et des marques produits (exemple : Money Center, Direct Emetteurs) dans les pays européens où elle opère ou désire opérer.

Par ailleurs, la marque Boursorama est protégée par une marque communautaire couvrant l'Union Européenne.

De surcroît, Boursorama mène une politique défensive de ses marques en adaptant sa stratégie de dépôt de marques au fur et à mesure de l'évolution de son activité, et en s'opposant à l'enregistrement de toute marque qui pourrait porter atteinte à ses droits de marques, et ce grâce à la surveillance en Union Européenne des marques considérées comme les plus importantes.

Concernant les noms de domaine, Boursorama a réservé et renouvelé les noms de domaine sous les extensions géographiques des pays européens concernés (exemples : boursorama.fr, selftrade.es, onvista.de, onvistabank.de),, sous l'extension « .eu ». Boursorama surveille également en Union Européenne les noms de domaine considérés comme les plus importants.

Le droit français appliqué aux signes distinctifs ainsi que la jurisprudence en France et dans les autres pays européens permettent de se défendre contre la réservation abusive et de mauvaise foi d'un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama, ce qui permet de réduire le risque qu'un tiers puisse utiliser un nom de domaine identique ou très similaire à la marque Boursorama pour

des services identiques ou similaires à ceux désignés par cette dernière. Il subsiste un risque de voir des adresses voisines adoptées par des sociétés non concurrentes de Boursorama. Le risque économique est cependant relativement faible, le cas des sociétés concurrentes étant en principe couvert par le droit des marques.

Boursorama détient actuellement un portefeuille de 160 marques enregistrées et environ 500 noms de domaine.

6.3.3 - Risques industriels et liés à l'environnement

Néant

6.3.4 - Risques sur engagements hors bilan

Le « hors bilan » constate :

- les ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle ;
- une ligne de refinancement accordée par SG ;
- une ligne de refinancement accordée par Boursorama à sa filiale Talos (s'agissant d'un engagement intra-groupe, cette ligne est éliminée en consolidation) ;
- des engagements donnés et reçus par les entités allemandes et espagnoles dans le cadre de son activité de « margin trading » :
 - ✓ engagements reçus : les titres achetés par les clients à l'aide de crédit accordé par Boursorama sont nantis ;
 - ✓ engagements donnés : il s'agit de la différence entre le montant des prêts accordés aux clients et le montant maximum des prêts auxquels les clients ont droit ;
- des engagements de garantie reçus dans le cadre de nantissement de titres ;
- un engagement de financement reçu de la clientèle, lié à une opération de financement exceptionnel ;
- des engagements de garantie donnés à la clientèle ;
- les engagements SRD.

Dans le présent document de référence, Boursorama n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif ou qui pourrait le devenir.

6.3.5 - Risque de blanchiment

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est un enjeu majeur pour les établissements financiers. Boursorama a continué à développer la lutte contre le blanchiment autour de quatre piliers :

- La formation : chaque nouveau salarié de Boursorama a bénéficié d'une formation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux. L'ensemble du personnel a également reçu un rappel de formation sur ce sujet ;
- La prévention : pour tous les nouveaux clients, nous nous assurons de la présence de l'exhaustivité des documents, ainsi que de leur cohérence, nous permettant de vérifier leur identité et leur domicile ;
- La vigilance : les opérations présentant une certaine typologie sont examinées par le Contrôle Permanent à travers des outils spécifiques de filtrage et de profilage afin de faciliter la détection d'opérations suspectes ;
- Des missions régulières de contrôle réalisées sur les opérations effectuées par la clientèle.

En outre, nos bases clients sont filtrées avec les listes officielles d'embargo ou de personnes sous procédure de gel des avoirs.

6.3.6 - Le risque lié aux systèmes d'information

La sécurité est décomposée selon trois grands axes qui sont la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Depuis 2003, Boursorama a désigné un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) pour le Groupe, dont les missions principales consistent à :

- élaborer et mettre en place une politique de sécurité globale pour le groupe Boursorama ;
- définir des méthodologies applicables ;
- diffuser les bonnes pratiques ;
- piloter les dispositifs de continuité d'activité des différentes entités du Groupe.

✓ Sécurité Informatique

La sécurité est un élément important du développement du site web de Boursorama, en particulier le moteur boursier transactionnel, sous-traité à Atos Origin. Une solution de détection de perte d'intégrité sur les systèmes et les procédures de sécurité, permettent d'avoir un cadre rigoureux de réponse lors de tentatives d'attaques, d'agressions ou d'intrusions logiques venant de l'extérieur.

Le site web de Boursorama.com est hébergé chez NTT, qui est l'un des rares hébergeurs en France à être certifié ISO27001. La société HP, qui est un fournisseur important de Boursorama, est également certifié ISO27001. Ce label atteste du bon niveau de gestion de la sécurité informatique.

Par ailleurs, Boursorama dispose de ses propres informations sur la vulnérabilité de ses infrastructures, qu'elles soient hébergées par des prestataires extérieurs ou gérées en interne. Boursorama dispose ainsi d'une vue globale de la sécurité des systèmes.

Des tests d'intrusion sur l'ensemble des systèmes visibles sur internet sont menés sur demande de Boursorama au moins une fois par an. Ces mesures régulières et récurrentes permettent à Boursorama d'apprécier les évolutions des dispositifs et les moyens dans le domaine de la sécurité par chacun de ses partenaires.

En outre, Boursorama a déployé un programme global de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'informations pour tous ses salariés.

Boursorama propose à tous les clients de ses quatre entités européennes d'améliorer de façon significative la sécurité de leur ordinateur et de l'accès à leur compte. Boursorama met à la disposition de ses clients l'outil « Trusteer Rapport », qui protège la navigation sur internet. Une fois installé sur le poste de travail, ce logiciel détecte et désactive les logiciels malveillants (virus, cheval de Troie, enregistreur de frappe du clavier...) qui peuvent s'installer sur les ordinateurs des clients. Boursorama est la première banque en France à proposer ce logiciel. Cet outil est édité par la société Trusteer, leader mondial sur ce domaine.

Au niveau mondial, il a été téléchargé par plus de 25 millions d'internautes et est également utilisé par plus de 100 banques étrangères.

De plus, Boursorama détecte à distance la compromission des ordinateurs de ses clients internautes. Cette solution de détection à distance, est effectuée automatiquement depuis les serveurs de Boursorama ; elle permet d'alerter les clients dont les ordinateurs sont suspectés d'être infectés par un logiciel malveillant ciblant les sites bancaires.

✓ Le plan de continuité des affaires

Cette activité consiste à développer, au niveau de chaque entité du groupe Boursorama, des organisations, des procédures et des moyens destinés à faire face à des sinistres d'origine naturelle, accidentelle ou à des actes volontaires de nuisance, en vue de protéger le personnel, les actifs et activités essentielles et de permettre la poursuite nos prestations de service.

Le Plan de Continuité d'Activité mis en place par Boursorama se décompose en deux grandes parties :

- Le BCP – Business Continuity Plan – plan de secours utilisateurs. Ce plan consiste à mettre en place les procédures pour les collaborateurs ainsi que l'organisation globale à mettre en œuvre en cas de désastre ;
- Le DRS – Disaster Recovery Systems – systèmes de secours des plateformes informatiques. Il s'agit de systèmes informatiques situés dans une autre localisation géographique.

La politique globale mise en œuvre par Boursorama est la suivante : chaque élément critique pour Boursorama doit disposer d'une solution de secours et chaque solution de secours est testée au minimum une fois par an en France et à l'étranger. Par ailleurs, Boursorama s'appuie sur des prestataires externes (faisant ou non partie du Groupe Société Générale). L'ensemble de ces prestataires est soumis aux mêmes règles que Boursorama.

Au cours de l'exercice 2011 chacune des entités du Groupe Boursorama a procédé à des tests de continuité d'activité requérant la présence sur le site de secours de représentants de chaque service clé pour la délivrance du service aux clients. Les tests menés ont permis de s'assurer que les processus clés pouvaient être repris sur les sites de secours.

6.3.7 - Description des plans mondiaux d'assurances

En tant que filiale de la Société Générale, Boursorama est principalement intégrée aux plans mondiaux d'assurance de la Société Générale.

Les plans mondiaux se décomposent en deux parties :

1. Le Plan Mondial Partie I se compose des garanties suivantes

- La Responsabilité Civile Professionnelle couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par le Groupe, en raison de toute erreur de fait ou de droit dans l'exercice de son activité.
- Vol, Fraude, Détournement, Malveillance
- La Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité personnelle encourue par le dirigeant de droit ou de fait, en raison de toute erreur dans l'exercice de son mandat.

- La Perte d'Exploitation couvre les pertes de revenus subies pendant l'arrêt de l'exploitation, ainsi que les frais supplémentaires engagés pour rétablir l'exploitation normale.

Les polices d'assurance du Groupe Société Générale sont négociées et souscrites par la direction des assurances de la Société Générale. La répartition des primes entre les entités du Groupe s'opère en fonction du Produit Net Bancaire et des effectifs. En cas de sinistre, la direction des assurances de la Société Générale gère les relations avec les courtiers et les assureurs.

2. le Plan Mondial Partie II se compose des garanties suivantes

- L'assurance Multirisques (dont tous risques informatiques et bris de machine) : est garanti l'ensemble des biens meubles ou immeubles dont l'assuré a la propriété, l'usage, la détention ou la garde.
- L'assurance Responsabilité Civile Exploitation : sont assurées les conséquences pécuniaires que doit supporter l'assuré en raison de préjudices corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers quelle que soit la nature de la responsabilité et la base juridique

Les risques courants de l'exploitation des implantations étrangères sont assurés localement dans le Plan Mondial Partie II, contrat cadre souscrit en local et contrat « chapeau » permettant un complément d'indemnisation à Paris.

Par ailleurs, Boursorama a également souscrit une assurance au titre de la distribution de produits d'assurance.

6.4 - METHODES UTILISEES

Mise en place de la réforme Bale II

Boursorama s'intègre dans le projet Société Générale pour la mise en place de la réforme Bâle II dans le domaine des risques opérationnels et des risques de crédit.

Le Groupe Boursorama est passé en méthode AMA (méthode avancée) sur les risques opérationnels en 2009.

Dans le domaine du risque de crédit, Boursorama utilise depuis 2008 la méthode avancée (IRBA) de Société Générale sur un certain nombre de portefeuilles (souverains, banques, collectivités locales et grandes entreprises). Pour une partie de la clientèle de détail (prêts immobiliers et découverts autorisés), Boursorama utilise la méthode standard.

7. ELEMENTS JURIDIQUES

7.1 - STATUTS

Article 1 – Forme

Il est formé, entre les propriétaires des actions, ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet

Boursorama a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit prestataires de services d'investissement, d'effectuer, essentiellement avec une clientèle de personnes physiques ou de personnes morales détenues majoritairement par des personnes physiques dans le cadre de la gestion de leur patrimoine, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires ;
- les prestations de services d'investissement pour lesquelles Boursorama a reçu un agrément du CECEI ;
- toutes opérations connexes aux services d'investissement ;
- toutes prises de participations.

Boursorama peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par arrêté du Ministre de l'économie et des finances, effectuer essentiellement pour les clientèles précitées toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale Boursorama peut également effectuer, pour elle-même et pour le compte d'une clientèle essentiellement de personnes physiques ou de personnes morales susvisées ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Cet objet social ne pourra être modifié ultérieurement qu'après autorisation préalable du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'investissement.

Article 3 – Dénomination

La dénomination sociale est : BOURSORAMA

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme" ou des initiales "S.A." et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - Siège Social

Le siège social est fixé : 18 Quai du Point du Jour - 92100 Boulogne Billancourt.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Article 6 - Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de trente cinq millions cent trente-deux mille neuf cent quarante-sept Euros et vingt centimes (35.132.947,20 €), divisé en quatre-vingt-sept millions huit cent trente-deux mille trois cent soixante-huit (87.832.368) actions de 0,40 € de nominal chacune, entièrement libérées. Au cours de la vie sociale, des modifications peuvent être apportées au capital social, conformément aux prescriptions légales.

Article 7 - Actions - Forme - Libération – Rompus

Les actions (ci-après “les actions”) entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur. La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires.

Les actions de numéraire sont libérées dans les conditions légales.

Les titulaires d'actions formant rompus à l'occasion d'opérations impliquant échange, regroupement, attribution ou souscription de titres font leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, des achats ou des ventes nécessaires de titres ou de droits.

Article 8 - Cession et Transmission des Actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 9 - Droits et Obligations Attachés aux Actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 10 - Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

La durée des fonctions d'un administrateur est de six (6) années maximum.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales ordinaires, par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, la nomination des administrateurs en cause est annulée, mais les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente; ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 11 - Action d'Administrateur

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'une (1) action.

Les administrateurs nommés au cours de la vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

Nb : à noter qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale de mai 2012 de supprimer cet article.

Article 12 - Bureau du Conseil

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration nomme de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le conseil peut nommer également un Secrétaire même en dehors de ses membres.

Le Président, les vice-présidents et le Secrétaire peuvent toujours être réélus.

Le conseil d'administration peut révoquer le Président à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Le Président communique la liste et l'objet desdites conventions aux membres du conseil et aux commissaires aux comptes.

Article 13 - Délibération du Conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit, même à l'étranger, indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens et, notamment, par lettre, télégramme, télex ou verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Article 14 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Article 15 - Direction Générale - Délégation de Pouvoirs

I. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général, soit par le Président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Le choix est opéré par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le conseil d'administration de la Société dans les conditions définies par décret en Conseil d'État.

Lorsque la direction de la Société est assumée par le Président du conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables et le Président du conseil d'administration prend le titre de Président-directeur général.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

II. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

III. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Article 16 - Conventions entre la Société et un Administrateur ou un Directeur Général

I. Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou, s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

L'intéressé est tenu d'informer le conseil dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes présente sur ces conventions un rapport spécial à l'assemblée générale ordinaire annuelle pour approbation conformément à l'article L.225-40, alinéa 3 du Code de commerce.

II. A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués, et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus, ainsi qu'à toute personne interposée.

III. Les dispositions du I. ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet des dites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

Article 17 - Commissaires aux Comptes

Un ou deux commissaires aux comptes et, le cas échéant, un ou deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Article 18 - Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 19 - Convocation et Lieu de Réunion des Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire dont les actions, quel qu'en soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixée par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être inscrit en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Article 20 - Quorum - Vote - Nombre de Voix

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Article 21 - Assemblée Générale Ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent;

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 22 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, un quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Si l'assemblée générale extraordinaire statue sur une proposition d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les conditions de quorum et de majorité sont exceptionnellement celles prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Sous réserve des dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 23 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera à courir à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 1990.

Article 24 - Inventaires - Comptes Annuels

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse, également, le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés avalisés ou garantis par la Société est mentionné dans l'année susvisée.

Le conseil d'administration établit le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Article 25 - Fixation, Affectation et Répartition des Bénéfices

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en actions ou numéraire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent aux actions dont il est titulaire.

Article 26 - Dissolution – Liquidation

Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour l'assemblée générale ordinaire.

Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

Article 27 – Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, les administrateurs et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Adopté par le Conseil d'administration le 25/03/2003 et modifié par le Conseil d'administration le 14/02/2010 et le 14/02/2012

Article 1er – Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne :

- les opérations de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- les opérations de croissance organique significatives et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- les cessions.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain conseil.

- c) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- d) approuve le compte-rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- e) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;
- f) approuve le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

Article 2 - Réunions

Le Conseil tient au moins trois réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique et par tout autre moyen y compris verbalement.

Sur décision du Président, toute personne de la société ou, le cas échéant, des personnes extérieures à l'entreprise dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 3 - Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 4 - Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de deux :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités "ad hoc".

La présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Article 5 - Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les principes de la politique de la rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les critères de détermination, la structure et le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- c) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- d) fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

Article 6 - Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité de dispositifs mis en place et de faire toute proposition en vue de leur amélioration ;
- b) d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliquées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ; d'examiner, à ce titre, le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe et sa justification ;
- c) de porter une appréciation sur la qualité de contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et du respect de l'éthique, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction Financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.
- d) de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- e) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ;
- f) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement, d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes.

A cette fin, il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du respect de l'éthique et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité fait un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le rapport annuel.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire dirigeant social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Un au moins des membres du Comité est indépendant au sens des principes du gouvernement de l'entreprise.

Article 7 - Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 8 - Jetons de présence

Le jeton de présence est réparti en proportion du nombre de séances du Conseil ou de chacun des Comités auquel chaque administrateur aura participé, toutefois le jeton de présence versé aux membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques étant toutefois majoré d'un tiers. La part des administrateurs absents revient à Boursorama.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux Administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 9 - Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

8. CONTROLE DES COMPTES

8.1 - RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

8.1.1 - Commissaires aux Comptes titulaires

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER
185, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de la société Deloitte & Associés a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.
Date de première nomination : 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG démissionnaire.

ERNST & YOUNG AUDIT

Représenté par Monsieur Bernard HELLER
1, place des saisons
92400 Courbevoie

Le mandat de la société Ernst & Young Audit a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.
Date de première nomination : 13/11/2000.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de nommer la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, pour remplacer la société Ernst & Young Audit dont le mandat arrive à l'échéance à l'issue de cette Assemblée. La société Ernst & Young et Autres serait nommée pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

8.1.2 - Commissaires aux Comptes suppléants

Société BEAS

Représenté par Monsieur Pascal PINCEMIN
7-9, villa Houssay,
92524 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2008
Date d'expiration du mandat : l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

La société BEAS a été nommée en remplacement de Monsieur Alain Pons qui avait été nommé, par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2004, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Gérard RIVIERE démissionnaire.

La société BEAS est affiliée au réseau international Deloitte Touche Tohmatsu.

Monsieur Gabriel GALET

11, Allée de l'Arche
92400 Courbevoie

Le mandat de Monsieur Gabriel GALET a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2006.
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011.
Date de première nomination : 13/11/2000.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de nommer le cabinet Picarle & Associés en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour remplacer Monsieur Gabriel Galet dont le mandat arrive à l'échéance à l'issue de cette Assemblée. Le cabinet Picarle & Associés serait nommé pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

En application de l'Article 28 du règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 de la commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 76 à 136 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2011 sous le numéro D. 11-0376;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent figurant aux pages 49 à 110 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2010 sous le numéro D. 10-0327;

Les chapitres des documents de référence D. 11-0376 et D. 10-0327 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Le rapport sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 des Commissaires aux Comptes, comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, sont inclus dans le présent document de référence en pages 138 et 166, respectivement.

Le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Boursorama décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, est inclus dans le présent document de référence en page 71.

8.2 – TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Ernst and Young				Deloitte et Associés			
	Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires		Montants HT en KEur		Pourcentage du total des honoraires	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	153	167	32%	38%	153	174	74%	70%
Filiales intégrées globalement	253	274	52%	55%	53	40	26%	16%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement	78	0	16%	7%	0	35	0%	14%
Total	484	441	100%	100%	206	249	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<i>Sous-total</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	484	441	100%	100%	206	249	100%	100%

9. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

9.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Madame Inès-Claire MERCEREAU, Président Directeur Général

9.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (cf. table de concordance du rapport de gestion page 197) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young Audit et la société Deloitte et Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 139 et 167 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2010 et 2009, respectivement en pages 136 et pages 165-166 du document de référence 2010 et pages 49-50 et 111-112 du document de référence 2009. Le rapport des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels 2011 contient une observation.»

Le 25 avril 2012,

Président Directeur Général
Inès-Claire MERCEREAU

10. TABLES DE CONCORDANCE

10.1 - TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

DOCUMENT DE REFERENCE Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	p.194
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p.192
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p.74-139
4. FACTEURS DE RISQUE	p.168-180 / p.97-109
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	p.5-32
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	p.31
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	p.31
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	p.31
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège	p.31
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités	p.6-8
5.2. Investissements	p.116 / p.153
5.2.1. Principaux investissements réalisés	p.116 / p. 153
5.2.2. Description des investissements en cours	P.116
5.2.3. Projets d'investissements	p.148
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	p.10-12
6.2. Principaux marchés	p.13-14
7. ORGANIGRAMME	p.8
7.1. Description sommaire du Groupe	p.5
7.2. Liste des filiales importantes	p.8-9 / p.82
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	p.116 / p.153
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	n.a.
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	p.33-36
9.2. Résultat d'exploitation	p.33-36
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Information sur les capitaux de l'émetteur	p.76-78
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	p.79
10.5. Informations concernant les sources de financement attendus qui seront nécessaires pour les honorer les engagements aux points 5.2.3 et 8.1	p.148
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	p.37
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	n.a.
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'Administration et Direction générale	p.39-46
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillande et de la Direction générale	p.45
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	p.52-62
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	p.128-132
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	p.40-44
16.2. Contrats de service liant les membres les organes d'administration	p.45-46
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	p.49-51
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	p.39

17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	p.22
17.2. Participations et stock options des administrateurs	p.55 /p.129-130
17.3. Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de l'émetteur	p.22
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	p.28
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	p.28
18.3. Contrôle de l'émetteur	p.28-29
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner le changement de son contrôle	p.29
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	p.136-138
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	p.74-138
20.2. Informations financières pro forma	n.a.
20.3. Etats financiers	p.74-138
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	p.140 / p.167
20.5. Date des dernières informations financières	p.74-138
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	p.26
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	n.a.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	n.a.
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	p.27-30 / p.129-132
21.2. Acte constitutif et statuts	p.31-32 / p.181-187
22. CONTRATS IMPORTANTS	p.17-18
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	n.a.
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p.31
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p.8-9
RAPPORT FINANCIER	
	Page
Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	p.194
Rapport d'activité	p.33-36
Comptes consolidés	p.74-138
IFRS 7	p.95-109
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p.139
Comptes annuels	p. 140-166
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p.167
RAPPORT DE GESTION	
	Page
Table de concordance du rapport de Gestion	p.197

10.2 - TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION	Page
I – Activité et résultats du Groupe Boursorama	p.33-35
1.1 Indicateurs de gestion	p.36
1.2 Synthèse de résultat social – affectation	p.36
1.3 Ecart d'acquisition	p.118
1.4 Délais de règlement	n.a.
1.5 Opérations avec les apparentés / sociétés liées	p.136-138
II – Dividendes	p.36
III – Données Boursières	p.36
IV – Perspectives	p.37
V – Evénements postérieurs à la clôture	p.38
VI – Organigramme – Capital Social	p.8
6.1 Organigramme du groupe Boursorama	p.8
6.2 Information sur le capital social	p.26-29
6.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	p.28-29 et p.37
VII – Gouvernement d'entreprise	p.39
7.1 Mandats sociaux au cours de l'exercice 2010	p.40-46
7.2 Rémunération des mandataires sociaux	p.52-62
VIII – Partie Sociale	p.22-23
Annexes au rapport de gestion	
I – Préparation et organisation des travaux du Conseil	p.47
1.1 Le Conseil d'Administration	p.47-49
1.2 Les Comités	p.49-51
1.3 Politique de rémunération	p.52-62
II – Les procédures de contrôle interne	p.63
2.1 Les conditions d'exercice du contrôle interne	p.63-64
2.2 Les procédures de contrôle interne	p.65-67
2.3 La production et le contrôle de l'information financière et comptable	p.67-70
2.4 La liaison avec les CAC	p.70
III – Rapport des Commissaires aux Comptes établi sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	p.71
Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'Eur)	p.38
Annexe 3 : Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions	p.53-56
Annexe 4 : Tableau des délégations données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration	p.30
Annexe 5 – Tableau des honoraires versés aux CAC - exercice 2011	p.193

10.3 - DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

10.3.1 - Informations périodiques et occasionnelles

Informations disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org et/ou sur <http://groupe.boursorama.fr>

Date	Documents
5 janvier 2011	Bilan semestriel au 31 décembre 2010
10 janvier 2011	Déclaration de droits de vote - Décembre 2010
13 janvier 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Décembre 2010
11 février 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Janvier 2011
24 février 2011	Déclaration de droits de vote - Janvier 2011
15 mars 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Février 2011
15 mars 2011	Déclaration de droits de vote – Février 2011
6 avril 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Mars 2011
9 mai 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Avril 2011
10 mai 2011	Déclaration de droits de vote - Avril 2011
8 juin 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Mai 2011
8 juin 2011	Déclaration de droits de vote – Mai 2011
11 juillet 2011	Bilan semestriel au 30 juin 2011
11 juillet 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juin 2011
11 juillet 2011	Déclaration de droits de vote - Juin 2011
8 août 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Juillet 2011
8 août 2011	Déclaration de droits de vote - Juillet 2011
6 septembre 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions - Août 2011
9 septembre 2011	Déclaration de droits de vote - Août 2011
5 octobre 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachats d'actions – Septembre 2011
5 octobre 2011	Déclaration de droits de vote - Septembre 2011
4 novembre 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions – Octobre 2011
4 novembre 2011	Déclaration de droits de vote - Octobre 2011
2 décembre 2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat d'actions - Novembre 2011
5 décembre 2011	Déclaration de droits de vote - Novembre 2011

10.3.2 - Informations diffusées via des communiqués de presse

Date	Document
31 janvier 2011	Excellentes performances en 2010 de la gestion pilotée de Boursorama Vie en association avec Edmond de Rothschild Asset Management
1 février 2011	Nominations
8 février 2011	Résultats 2010 estimés de Boursorama
15 février 2011	Résultats annuels 2010 : une année charnière marquée par le succès de l'offre bancaire
17 mars 2011	Palmarès 2011 des meilleurs fonds et sociétés de gestion
22 mars 2011	Le MoneyCenter : premier service gratuit et automatisé de gestion des finances personnelles
4 mai 2011	Résultats du premier trimestre 2011
18 mai 2011	Boursorama lance Direct Emetteurs
8 juin 2011	Applications mobiles
24 juin 2011	BoursoScan Edition 2011
12 juillet 2011	Boursorama s'engage pour ELA
26 juillet 2011	Boursorama augmente le taux du Compte sur Livret
1 août 2011	Résultats du deuxième trimestre 2011
3 novembre 2011	Résultats du troisième trimestre 2011
8 novembre 2011	Selftrade obtient la licence bancaire au Royaume-Uni
23 novembre 2011	Boursorama récompensé pour sa nouvelle communication de marque
7 décembre 2011	Boursorama enrichit l'application bancaire sur iPhone avec un accès complet à la bourse

10.3.3 - Publicité financière

Date	Objet	Support
15 février 2011	Résultats 2010	Business Wire
4 mai 2011	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2011	Business Wire
1 août 2011	Résultats du 1 ^{er} semestre 2011	Business Wire
2 août 2011	Nouveau contrat de liquidité	Business Wire
3 novembre 2011	Résultats du 3 ^{ème} trimestre 2011	Business Wire

10.3.4 - Informations publiées au BALO

Date	Document
21 mars 2011	Situation au 31 décembre 2010
13 avril 2011	Avis de réunion valant convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011
04 mai 2011	Convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011
20 mai 2011	Situation au 31 mars 2011
1 ^{er} juillet 2011	Comptes annuels : comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2010 + Rapport des CAC
30 septembre 2011	Situation au 30 juin 2011
22 février 2012	Situation au 30 septembre 2011
22 février 2012	Situation au 31 décembre 2011

10.3.5 - Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Date de dépôt	Objet	Support
25 février 2011	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2010	Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 14 février 2011
28 février 2011	Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale	Décision de nomination du représentant permanent du 11 février 2011
23 juin 2011	Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur dont le mandat est venu à l'échéance	Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 mai 2011
2 décembre 2011	Démission d'un administrateur	Décision du Président du 18 novembre 2011
2 décembre 2011	Démission du Directeur Général Adjoint et administrateur	Décision du Président du 18 novembre 2011
1 mars 2012	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2011	Décision du Président du 15 février 2012
16 mars 2012	Changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale	Décision de nomination du représentant permanent du 26 janvier 2012
16 mars 2012	Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 14 février 2012

10.3.6 - Informations publiées et publication dans un journal d'annonces légales

Date	Objet	Support
25 février 2011	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
23 février 2011	Augmentation de capital suite à l'exercice d'option au cours de l'exercice 2010	Les Affiches Parisiennes
13 avril 2011	Avis de réunion valant convocation pour l'AGM du 19 mai 2011	Les Affiches Parisiennes
21/21 juin 2011	Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur dont le mandat est venu à l'échéance	Les Affiches Parisiennes
2 décembre 2011	Démission d'un administrateur	Les Affiches Parisiennes
2 décembre 2011	Démission du Directeur Général Adjoint et administrateur	Les Affiches Parisiennes
27 février 2012	Augmentation de capital suite à l'exercice d'options au cours de l'exercice 2011	Les Affiches Parisiennes
9 mars 2012	Changement du représentant permanent d'un administrateur personne morale	Les Affiches Parisiennes
9 mars 2012	Cooptation d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire	Les Affiches Parisiennes

11. CONTACTS

SITE INTERNET : WWW.BOURSORAMA.COM

SITE GROUPE : GROUPE.BOURSORAMA.FR

RELATIONS PRESSE ET INVESTISSEURS

Diane-Charlotte Kermorgant
Tél. : +33 (0)1 46 09 53 21
diane-charlotte.kermorgant@boursorama.fr

Rachel Sol
Tél. : +33 (0)1 46 09 48 36
rachel.sol@boursorama.fr

Thomas Grojean
Tél. : +33 (0)1 46 09 48 96
rhomas.grojean@boursorama.fr

BOURSORAMA

18 Quai du Point du Jour
92659 Boulogne Billancourt Cedex

Tél. : +33 (0)1 46 09 50 00

Société anonyme au capital de 35 132 947,20 €
351 058 151 RCS Nanterre